



Christian  
Lagarde  
Président





# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : Présentation de la Communauté de Communes Médullienne

A. Sa population .....	P.11
B. Son organisation et ses statuts.....	P.12
1) Son organisation .....	P.13
2) Ses statuts .....	P.13
C. Son fonctionnement et ses moyens généraux .....	P.15
1) Les Ressources Humaines .....	P.15
a) Tableau des effectifs.....	P.15
b) Evolution de la masse salariale .....	P.16
c) Suivi du personnel .....	P.17
d) Suivi des élus .....	P.18
e) Bilan des prestations CNAS.....	P.18
f) Organigramme de la CdC Médullienne .....	P.20
2) Le standard téléphonique.....	P.24
3) L'accueil physique .....	P.27
4) Les délibérations .....	P.28
5) Le personnel Technique .....	P.29
a) Groupe 1 : interventions « travaux divers » .....	P.30
b) Groupe 2 : interventions « travaux en centres de loisirs ».....	P.39
c) Groupe 3 : interventions « travaux en crèches » .....	P.45
d) Logiciel traqueur .....	P.48
e) Conclusion .....	P.51
6) Communication .....	P.53
a) Medullienne Infos.....	P.53
b) Site Internet .....	P.54
c) La Médullienne est sur Facebook.....	P.55
d) Outils de communication .....	P.55

## PARTIE 2 : Activité de la Communauté de Communes Médullienne en 2015

A. Les Finances .....	P.59
1) Le Budget Principal.....	P.59
a) Les dépenses.....	P.59
b) Les recettes.....	P.61
c) Exécution budgétaire .....	P.66
2) Le Budget « Ordures Ménagères » .....	P.66
a) Les dépenses.....	P.66
b) Les recettes.....	P.67
c) Mouvement de la provision constituée.....	P.68
d) Exécution budgétaire .....	P.68
3) Le Budget « SPANC » .....	P.69
a) Les dépenses.....	P.69
b) Les recettes.....	P.69
c) Mouvement de la provision constituée.....	P.70
d) Exécution budgétaire .....	P.70
4) Le Budget « PAS DU SOC » .....	P.70
a) Exécution budgétaire.....	P.70
5) Evolution des mandats et titres .....	P.71
B. Les Marchés Publics.....	P.72
C. La protection de l'environnement .....	P.73
1) Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés .....	P.73
2) Synthèse numérique et financières .....	P.76
a) La Redevance Spéciale.....	P.76
b) Cartes PROPASS.....	P.80

3)	Le service public d'assainissement non collectif.....	P.81
a)	Evolution du nombre de contrôles .....	P.81
b)	Evolution des recettes.....	P.82
c)	Répartition par types de contrôles.....	P.82
d)	Les contrôles de conception.....	P.84
e)	Les contrôles de réalisation de travaux.....	P.84
f)	Les contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière .....	P.85
g)	Répartition par communes .....	P.86
D.	L'Urbanisme .....	P.88
1)	Les missions du service commun : instruction des Autorisation des Droits du Sol .....	P.88
a)	Instruction des ADS .....	P.88
b)	Les missions complémentaires.....	P.89
2)	Les moyens du service .....	P.90
a)	Les moyens humains .....	P.90
b)	Les moyens technique .....	P.91
3)	Le service en chiffres clefs.....	P.92
4)	Les moments forts du service .....	P.95
E.	Logement et cadre de vie.....	P.97
1)	Les dépenses.....	P.97
2)	Les recettes .....	P.98
F.	Mutualisation des moyens informatiques et de télétransmission .....	P.99
G.	Lecture Publique .....	P.100
1)	Actions menées en 2016 .....	P.100
a)	Mise en réseau des bibliothèques.....	P.100
b)	...Création d'une nouvelle identité.....	P.100
c)	Lancement du réseau et de ses nouveaux services .....	P.101
d)	Action culturelle : la Bibli des Bébés.....	P.102
2)	Activités des bibliothèques et impact de la mise en réseau .....	P.104
a)	Près de 1 000 lecteurs .....	P.104
b)	Augmentation massive du nombre de projet.....	P.105
c)	Réservation et navette : franc succès pour ce nouveau service publicité pour le public.....	P.105
d)	Portail web et Facebook.....	P.106
e)	Acquisition .....	P.106
f)	Une amplitude horaire plus étendue .....	P.107
g)	Des animations ponctuelles, plus nombreuses et diversifiées .....	P.107
h)	Une équipe toujours composée d'une grande majorité de bénévoles et un investissement décroissant.....	P.108
3)	Evaluation du réseau Médullien des bibliothèques aujourd'hui.....	P.109
a)	Evolution de la situation du réseau Médullien au regard des recommandations nationale .....	P.109
b)	Recommandations politiques : la charte de lecture publique.....	P.109
H.	La Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse .....	P.111
1)	Les missions dévolues au service.....	P.112
a)	Les missions principales.....	P.112
b)	Les missions complémentaires.....	P.112
2)	Les moyens du service .....	P.113
a)	Les moyens humains .....	P.113
b)	Les moyens techniques.....	P.113
3)	Les services en chiffre clés .....	P.113
4)	Les moments forts du service .....	P.114
5)	Les activités « Enfance-Jeunesse » .....	P.121
I.	Développement économique et Habitat .....	P.130
1)	Les missions.....	P.130
2)	Le développement économique.....	P.130

a)	Le projet de la zone d'activité PAS DU SOC : le lancement des études d'opportunité et de faisabilité pour la création de la zone d'activités économiques « PAS DU SOC II » .....	P.130
b)	La mise en conformité des compétences en matière de développement économique .....	P.131
c)	La réalisation de l'étude sur la stratégie de développement touristique de la Communauté de Communes .....	P.132
d)	Le partenariat économique .....	P.132
3)	La mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) .....	P.133
J.	Agenda 21 .....	P.134
1)	Création du service Agenda 21 .....	P.134
a)	Agenda 21 du global au local .....	P.134
b)	Un engagement volontaire de la CdC Médullienne .....	P.134
2)	Missions principales de 2016 : élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) .....	P.135
a)	Un soutien efficace : l'accompagnement du Conseil Départemental de la Gironde .....	P.135
b)	Formation ADEME et intégration du réseau A3P : pour affiner les connaissances et partager les expériences .....	P.137
c)	Diagnostic du territoire à travers les déchets : une porte d'entrée vers l'ensemble des enjeux du Développement Durable .....	P.137
3)	Communication pour le grand public, pour les agents de la CdC .....	P.139
a)	Pour le grand public .....	P.139
b)	Pour les agents de la CdC .....	P.139
4)	L'Agenda 21 de la CdC Médullienne .....	P.139

### **PARTIE 3 : ANNEXES**

#### Les comptes rendus d'activités

- |                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| • GIP du LITTORAL                  | • ASTRIA                    |
| • Syndicat mixte GIRONDE NUMERIQUE | • VAGO                      |
| • Syndicat mixte du Pays Médoc     | • Association L'Oiseau lire |
| • VEOLIA PROPLETE                  | • Mission locale du Médoc   |



**10**

COMMUNES

**30**

Conseillers  
Communautaires

**19 154**

habitants

**636,25**

Km<sup>2</sup>

**2**

déchetteries

**27**

agents

**4**

Centres de Loisirs

**2**

crèches





*Présentation de la  
Communauté de Communes  
Médullienne*





## A – SA POPULATION

La Communauté de Communes « Médullienne », créée par arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 modifié, regroupe les communes suivantes : AVENSAN, BRACH, CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE, SALAUNES, SAUMOS et LE TEMPLE.

La Communauté de Communes Médullienne s'étend sur 10 communes d'Est en Ouest, représentant une superficie de 636.25 Km<sup>2</sup>, soit une densité de 30 habitants au Km<sup>2</sup>.

Sa population (13 477 habitants en 2003) s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (base INSEE population 2013) à 19 154 habitants, **soit une progression de + 5 677 habitants (42.12 % en 13 ans)**. Il s'agit, **en nombre d'habitants, de la plus grosse augmentation** constatée sur le territoire du Pays Médoc. Cette augmentation correspond à une hausse annuelle moyenne de 3.32% par an, taux nettement supérieur à celui de la moyenne départementale : + 1.1 % par an en Gironde.

En France, en 2016, les communautés de communes de 15 000 à 25 000 habitants étaient au nombre de 1842 et représentaient 26 millions d'habitants. La population moyenne de l'ensemble des EPCI étaient en 2016 de 14 139 habitants et de 22 411 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, après les fusions. La CDC Médullienne qui était un peu au-dessus de la moyenne passe sous la moyenne depuis l'application de la loi NOTRe et du seuil de 20 000 habitants minimum.

Elle se répartit comme suit :

(Source : RGP INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016, données Population 2013):

AVENSAN.....	2 675
BRACH .....	588
CASTELNAU-DE-MEDOC.....	4 193
LISTRAC-MEDOC.....	2 609
MOULIS-EN-MEDOC.....	1 829
LE PORGE .....	2 623
SAINTE-HELENE .....	2 683
SALAUNES.....	856
SAUMOS .....	557
LE TEMPLE .....	541
<b>TOTAL.....</b>	<b>19 154 habitants</b>



## B- SON ORGANISATION ET SES STATUTS

### 1) Son organisation

La Communauté de Communes Médullienne est présidé par Christian LAGARDE depuis avril 2014. Elle compte 30 conseillers répartis de la manière suivante :

- AVENSAN : 4,
- BRACH : 1,
- CASTELNAU-DE-MEDOC : 6,
- LISTRAC-MEDOC : 4,
- MOULIS-EN-MEDOC : 3,
- LE PORGE : 4,
- SAINTE-HELENE : 4,
- SALAUNES : 2,
- SAUMOS : 1,
- LE TEMPLE : 1.

Il est entouré de 6 vice-présidents :

Allain CAMEDESCASSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mutualisation et Finances, *Maire de Sainte-Hélène*,  
Didier PHOENIX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Action de Développement Economique, *Maire de Brach*,  
Jésus VEIGA, 3<sup>ème</sup> Vice-Président Aménagement de l'espace communautaire, environnement  
logement et transport, *Maire du Porge*,

Annie TEYNIE, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Action Sociale et culturelle, *Adjointe de Salaunes*,  
Éric ARRIGONI, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrimoine Communautaire, *Maire de Castelnau-de-Médoc*,  
Patrick BAUDIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Communication et nouvelles technologies, *Maire d'Avensan*.

Le bureau communautaire est composé du Président, des 6 vice-présidents et de 6 autres membres :

Henri ESCUDERO.....*Adjoint d'Avensan*  
Jean-Claude DURRACQ.....*Conseiller Municipal de Castelnau-de-Médoc*  
Alain CAPDEVIELLE.....*Maire de Listrac-Médoc*  
Jean-Marie CASTAGNEAU.....*Maire de Salaunes*  
Valérie CHARLE.....*Maire de Saumos*  
Jean-Luc PALLIN.....*Maire du Temple*

La répartition par âge des maires en France est la suivante : 60% ont plus de 60 ans, 2 % ont moins de 40 ans et donc 38% ont entre 40 et 59 ans. La répartition par âge des EPCI est légèrement différente en communauté de communes : 52 % ont plus de 60 ans, 5 % moins de 40 ans et 43 % entre 40 et 59 ans. Sur le territoire de la Médullienne, 60% des maires ont plus de 60 ans et 40 % entre 40 et 59 ans.

Les élus se sont réunis 7 fois en 2016 en Conseil Communautaire en séance publique tournant sur les 10 communes, pour débattre et délibérer sur les orientations, le budget, et les affaires relatives aux différentes compétences de la Communauté de Communes et de son personnel. 84 délibérations ont été prises en 2016, contre 78 en 2013, soit une augmentation de 7,69 %.

## 2) Ses statuts

### ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ❖ *Etude, création, aménagement, gestion, entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire : sont d'intérêt communautaire, la zone d'aménagement économique du « Pas du Soc » sur la commune d'AVENSAN et toute zone nouvelle créée qui répond aux critères suivants: située sur l'axe structurant du réseau départemental RD1215, présence de couverture téléphonique mobile et haut débit,*
- ❖ *Toutes études, actions, opérations d'aménagement et extension de zones de 10 hectares ou plus visant à organiser le maintien, le développement des activités économiques,*
- ❖ *Communication électronique telle que définie dans l'article L 1425-1 DU CGCT,*
- ❖ *Mutualisation des moyens informatiques et de télétransmission.*

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- ❖ *Schéma de cohérence territoriale et Schéma de secteur,*
- ❖ *Etude et réalisation d'un document d'urbanisme, lien avec le SYSDAU et la Communauté de Communes « Médoc Estuaire » : schéma d'orientations de développement territorial de la Communauté de Communes Médullienne,*
- ❖ *Etude, création, entretien des Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.*

A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre :

- *les opérations s'inscrivant spatialement sur plusieurs communes,*
- *les opérations qui, bien que situées sur le territoire d'une seule commune, sont supérieures ou égales à 5 ha ou d'un coût de 700 000 € dans le cadre de son développement économique.*

## LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- ❖ *Politique du logement social d'intérêt communautaire : Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat intégrant les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,*
- ❖ *Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental,*
- ❖ *Mise en œuvre d'une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) en liaison avec l'O.P.A.H. du PAYS MEDOC et la Charte de Territoire.*

## PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ *Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,*
- ❖ *Diagnostic et dépollution des sites utilisés pour le stockage des déchets ménagers et assimilés qui existaient antérieurement à la création de la Communauté de Communes et qui font l'objet d'une mise en demeure de diagnostic par l'Etat,*
- ❖ *Contrôle, réhabilitation et entretien des assainissements non collectifs.*

## ACTION SOCIALE

- ❖ *Actions pour l'insertion, la formation et la lutte contre l'illettrisme,*
- ❖ *Accueil Petite Enfance : de 3 mois à 4 ans :*
  - *Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments et de leurs abords,*
  - *Gestion des activités mises en œuvre dans le cadre des structures multi-accueil, halte-garderie et RAM.*
- ❖ *Accueil Enfance Jeunesse : de 3 ans à 17 ans :*
  - *Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments CLSH et de leurs abords,*
  - *Gestion des activités périscolaires,*
  - *Gestion des activités extra scolaires : CLSH et espace Jeunesse,*
  - *Gestion des rythmes scolaires (Ateliers d'ÉTAPes).*

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Médullienne votés le 08 novembre 2016 s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## C- SON FONCTIONNEMENT ET SES MOYENS GENERAUX

### 1) Les ressources humaines

#### a) Tableau des Effectifs

En France en au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les effectifs des EPCI étaient de 82 963 personnes. Dans les EPCI de 10 000 à 20 000 habitants on comptait **43 agents en moyenne**, soit un taux d'administration de 2.4 (c'est-à-dire 2.4 agents pour 1 000 habitants).

Au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes Médullienne comptabilise pour sa part **20 agents** (plus 7 agents détachés et mis à disposition) **soit 64% de personnels en moins que la moyenne nationale pour la même strate de CDC en nombre d'habitants.**

Les agents de la Médullienne se répartissent par catégories d'emploi et par services comme suit :

#### Répartition de l'effectif pourvu par catégories au 31 Décembre 2016

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Contrat droit privé	Total
A	3	3		6
B	2	1		3
C	15			15
CAE			3	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>27</b>

<b>REPERES</b>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>CAE</i>
Répartition des emplois par catégories	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>15</i>	<i>3</i>

#### Répartition de l'effectif permanent par service au 31 décembre 2016

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Contrat de droit privé	Total
Service Administratif	5		2	7
Service Technique	11 (dont 7 agents détachés)			11
Service Action Sociale	2			2
Service ADS	1	1	1	3
Service Lecture Publique	1			1
Service Public Assainissement Non Collectif	0	1		1
Service Développement Economique		1		1
Service Agenda 21		1		1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>27</b>

- 7 agents titulaires sont détachés auprès de la Société Véolia Propreté.

**Evolution de l'effectif pourvu en 2016**  
(Avec agents détachés et mis à disposition)

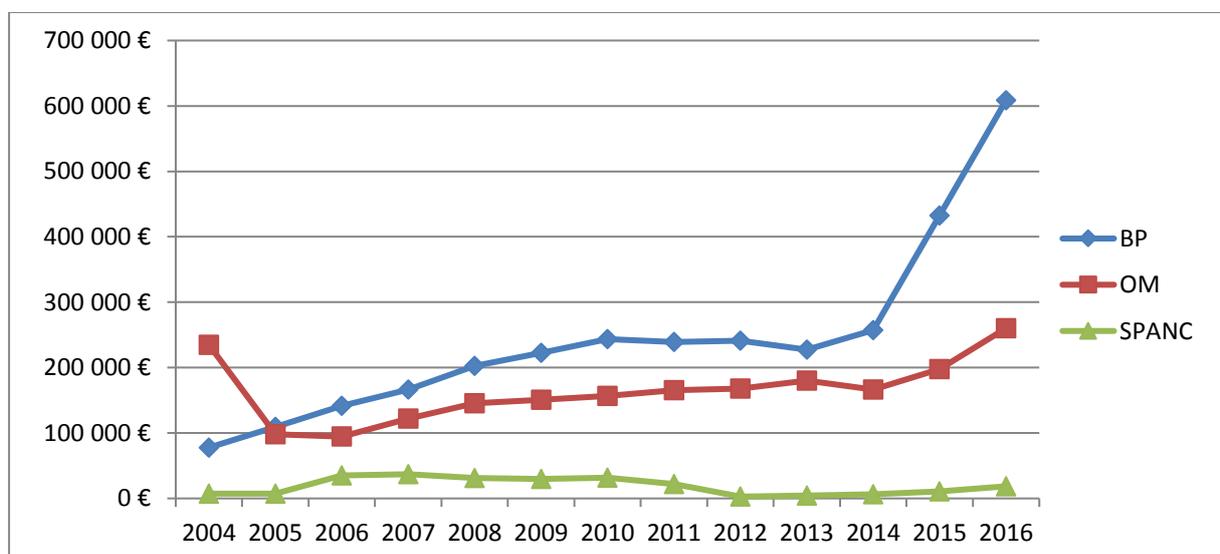
	Effectif au 1 <sup>er</sup> Janvier	Arrivées en cours d'année	Départ en cours d'année	Effectif au 31 Décembre	Variation en nombre d'agent
<b>Titulaires</b>	21	0	1*	20	-1
<b>Non Titulaires</b>	1	3		4	3
<b>Contrat de droit privé</b>	1	2		3	2
<b>Total Emplois Permanents</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>4</b>

\*Décès

- La Communauté de Communes a réellement recruté 5 agents en 2016. L'agent en congé de longue maladie ne fait plus partie des effectifs au 31 décembre 2016.

**b) Evolution de la masse salariale 2004-2015**

ANNEE	BP	OM	SPANC
<b>2004</b>	77 757 €	234 517 €	7 347 €
<b>2005</b>	109 137 €	98 105 €	7 510 €
<b>2006</b>	141 449 €	94 476 €	35 363 €
<b>2007</b>	166 565 €	121 966 €	36 976 €
<b>2008</b>	202 755 €	145 515 €	31 184 €
<b>2009</b>	222 508 €	150 805 €	29 985 €
<b>2010</b>	243 452 €	156 568 €	31 850 €
<b>2011</b>	239 236 €	165 236 €	21 832 €
<b>2012</b>	241 271 €	167 866 €	2 794 €
<b>2013</b>	227 498 €	179 834 €	4 189 €
<b>2014</b>	257 050 €	166 551 €	6 182 €
<b>2015</b>	432 273 €	197 772 €	10 731 €
<b>2016</b>	608 640 €	260 155 €	18 760 €



## **c) Suivi du Personnel**

### **• A - Aspect Statutaires**

#### **▪ Les départs et arrivées en 2016**

- Recrutement d'un agent d'Accueil à temps complet en CAE le 1<sup>er</sup> mai 2016,
- Recrutement d'une Chargée de Mission Développement Economique et Habitat en contrat à durée déterminée le 1<sup>er</sup> Juin 2016,
- Recrutement d'un agent d'Accueil à temps complet en CAE le 18 Juillet 2016,
- Recrutement d'une Chargée de Mission Agenda 21 à temps complet en contrat à durée déterminée le 1<sup>er</sup> Août 2016,
- Recrutement d'une Technicienne SPANC à temps complet en contrat à durée déterminée le 7 novembre 2016,
- Décès d'un agent titulaire qui était en congé de longue maladie.

#### **▪ La formation**

- 16 agents ont suivi des formations professionnelles visant à améliorer le service rendu aux usagers soit 54 jours de formation.

#### **▪ L'avancement d'échelon**

- 6 agents ont bénéficié d'avancement d'échelon.

#### **▪ Reclassement indiciaire**

- Aucun reclassement indiciaire.

#### **▪ L'avancement de grade**

- Aucun avancement de grade.

### **• B- Aspect Sociaux**

#### **▪ La maladie**

220 jours d'arrêts maladies ont été recensés concernant :

- La maladie ordinaire : 151 jours
- La longue maladie : 40 jours
- Accident du travail : 29 jours

En France, la durée moyenne des agents de la FPT est de 36 jours en 2015, contre 20 jours pour la CDC Médullienne.

#### **▪ Les Mutuelles Labélisées**

- 14 agents sur 20 adhèrent à une mutuelle complémentaire santé labélisée au 31 décembre 2016,
- 6 adhèrent la Mutuelle Nationale Territoriale,
- 1 adhère à Mutami,
- 2 adhèrent à Ociane,
- 2 adhèrent à Myriade,

- 1 adhère au Pavillon Prévoyance,
  - 1 adhère à la Mutuelle Générale des Cheminots,
  - 1 adhère à la Mutuelle PréviFrance.
- **La Garantie Maintien de Salaire**
    - 13 agents sur 20 adhèrent à la garantie « Maintien de Salaire » de la Mutuelle Nationale Territoriale au 31 Décembre 2016.

#### **d) Suivi des élus**

- **La Garantie CAREL**
  - 1 Elu adhère à cette garantie
- **Le Droit individuel à la formation des Elus**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les élus locaux (percevant ou non des indemnités de fonction) bénéficient du Droit Individuel de Formation (DIF) : de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat (quel que soit le nombre de mandats exercés).

- Le but est de permettre de suivre des formations en lien avec les fonctions électives ou les formations facilitant notamment la réinsertion professionnelle.
- Ce droit est financé par une cotisation obligatoire représentant 1 % des indemnités versées au titre des mandats communaux et intercommunaux (EPCI à fiscalité propre).
- Pour l'année 2016, le recouvrement des cotisations a été fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Les cotisations dues depuis le 1<sup>er</sup> janvier ont donc été précomptées sur les indemnités de septembre (rappel de 8 mois). Elles seront ensuite prélevées mensuellement.
- Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations : la gestion directe des demandes sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le financement des formations et des frais de déplacement et séjour.

#### **e) Bilan des prestations CNAS 2015**

La Communauté de Communes a adhéré au CNAS le 1<sup>er</sup> Janvier 2006. Cette association, régie par la loi de 1901, propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille. Ce droit à l'action sociale a été généralisé par la loi du 19 février 2007 incluant ces prestations sociales au titre des dépenses obligatoires pour les collectivités qui sont tenues d'offrir à leurs personnels, des prestations d'action sociale.

Ci-après les prestations enregistrées en 2016 pour la Communauté de Communes :

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**  
**Bilan des prestations 2016**  
**JANVIER A FIN DECEMBRE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE**

Remarques : Ce bilan des prestations recense l'essentiel des prestations versées aux agents, mais ne constitue pas la liste exhaustive des éléments nécessaires au calcul du taux de retour d'une collectivité. Certaines prestations ne figurent pas dans ce bilan : consultation juridique, achat de véhicules neufs ou d'occasion, écoute sociale. Toute autre prestation accordée cette année à un agent bénéficiaire au titre de l'année figure dans ce bilan.

### AIDES

Figurent ici le nombre et la somme payée par type d'aide. Certaines aides sont soumises à cotisations URSSAF. Les montants indiqués correspondent aux sommes versées aux agents et ne prennent pas en compte les cotisations URSSAF (part patronale et salariale) payées directement par le CNAS. L'URSSAF représente en moyenne environ 8.5 % du montant total des aides.

Type d'aide	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
ACCUEIL DE LOISIRS	4	6	247
CARTE DE PECHE	1	1	20
DECES AGENT	1	1	1000
GARDE JEUNE ENFANT	1	2	220
MARIAGE-PACS	1	1	230
NOEL DES ENFANTS	8	10	300
PERMIS CHASSE	2	2	40
RENTREE SCOLAIRE - DE 11-18 ans	3	4	188
SECOURS EXCEPTIONNEL	1	1	500
SEJOUR VACANCES ENFANTS	3	4	248
<b>TOTAL AIDES</b>		<b>32</b>	<b>2993</b>
Cotisations URSSAF			254

### CESU

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
CESU	1	1	78
<b>TOTAL CESU</b>		<b>1</b>	<b>78</b>

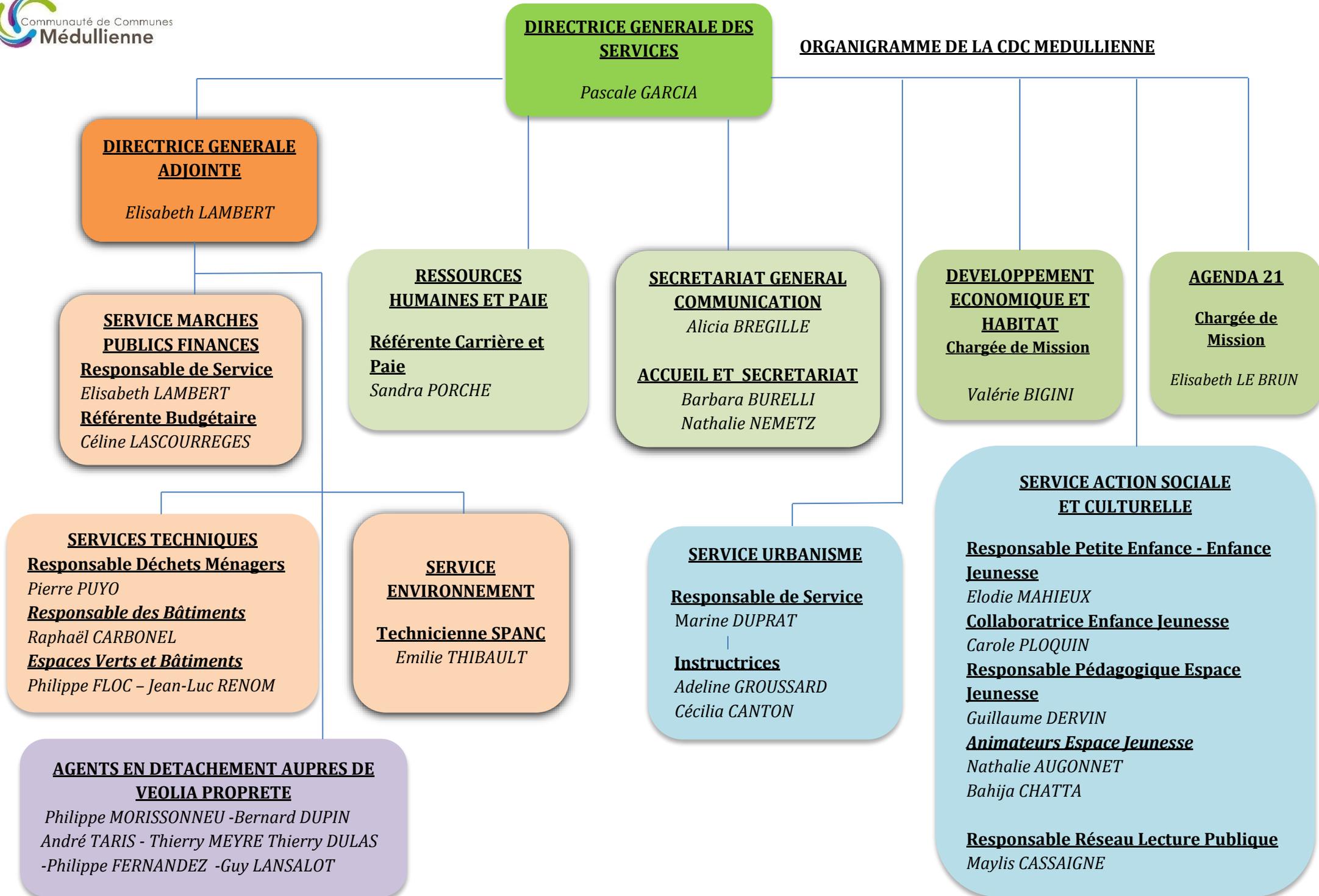
### PECV

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS T1, T2, T3 correspondent aux tranches d'imposition 1,2 et 3 et plus.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
PECV-FORMULE 3	1	1	80
PECV-FORMULE 4	1	1	60
<b>TOTAL PECV</b>		<b>2</b>	<b>140</b>

**f) ORGANIGRAMME DU PERSONNEL  
DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES MEDULLIENNE**

**ORGANIGRAMME DE LA CDC MEDULLIENNE**





## Evolution des effectifs du personnel

### Service Administratif

- Décès le 09/02/2016 d'un agent en congé de longue maladie depuis trois ans et qui comptait dans les effectifs de la collectivité et remplacé depuis janvier 2015,
- Recrutement d'un stagiaire le 18/07/2016 pour une durée de 4 mois pour travailler sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Communauté de Communes :
  - Comparaison des différents types de réseaux sociaux,
  - Création de la page Facebook,
  - Participation à la création du site.
- Intégration d'une 2<sup>ème</sup> instructrice à temps plein au service ADS et recrutement au 1<sup>er</sup> Mai 2016 d'un agent d'accueil en Contrat Unique d'Insertion pour la remplacer,
- Recrutement le 1<sup>er</sup> Juin 2016 d'une Chargée de Mission Développement Economique en contrat de droit public pour la mise en œuvre opérationnelle de la compétence développement économique,
- Recrutement au 18 Juillet 2016 d'un agent d'accueil en Contrat Unique d'Insertion pour assurer les fonctions d'accueil au siège annexe,
- Recrutement le 1<sup>er</sup> Août 2016 d'une Chargée de Mission Agenda 21 en contrat de droit public,
- Recrutement le 07 novembre 2016 d'une technicienne SPANC, en contrat de droit public, pour assurer le contrôle des assainissements non collectifs du territoire de la Médullienne.

### Service Action Sociale et Culturel

Fin de la mise à disposition d'un agent le 29 Février 2016 auprès de la Mairie d'Avensan et de l'Association les P'tites Pommes pour lesquelles elle assurait l'interclasse et la Baby Gym. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016 elle a mis fin sa disposition auprès de l'association les Francas auprès de laquelle elle assurait l'école multisport et des TAP. Elle a réintégré le service Action Social et Culturel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Répartition de l'effectif permanent pourvu au 30 novembre 2016

	Effectif au 1 <sup>er</sup> Janvier	Arrivées en cours d'année	Départ en cours d'année	Effectif au 30 novembre	Variation en nombre d'agent
<b>Titulaires</b>	21		1		
<b>Non Titulaires</b>	1	3	0		
<b>Contrat de droit privé</b>	1	2	0		
<b>Total Emplois Permanents</b>	23	5	1	27	3

### **Point d'indice**

Un décret a été publié au Journal Officiel, augmentant la valeur du point d'indice des fonctionnaires (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016). Le 1er juillet 2016, il a augmenté de 0,6%. Pour rappel, la dernière revalorisation était intervenue le 1er juillet 2010 (+0,5 % par rapport à la valeur antérieure à cette date). La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est égale à 5 589,69 €.

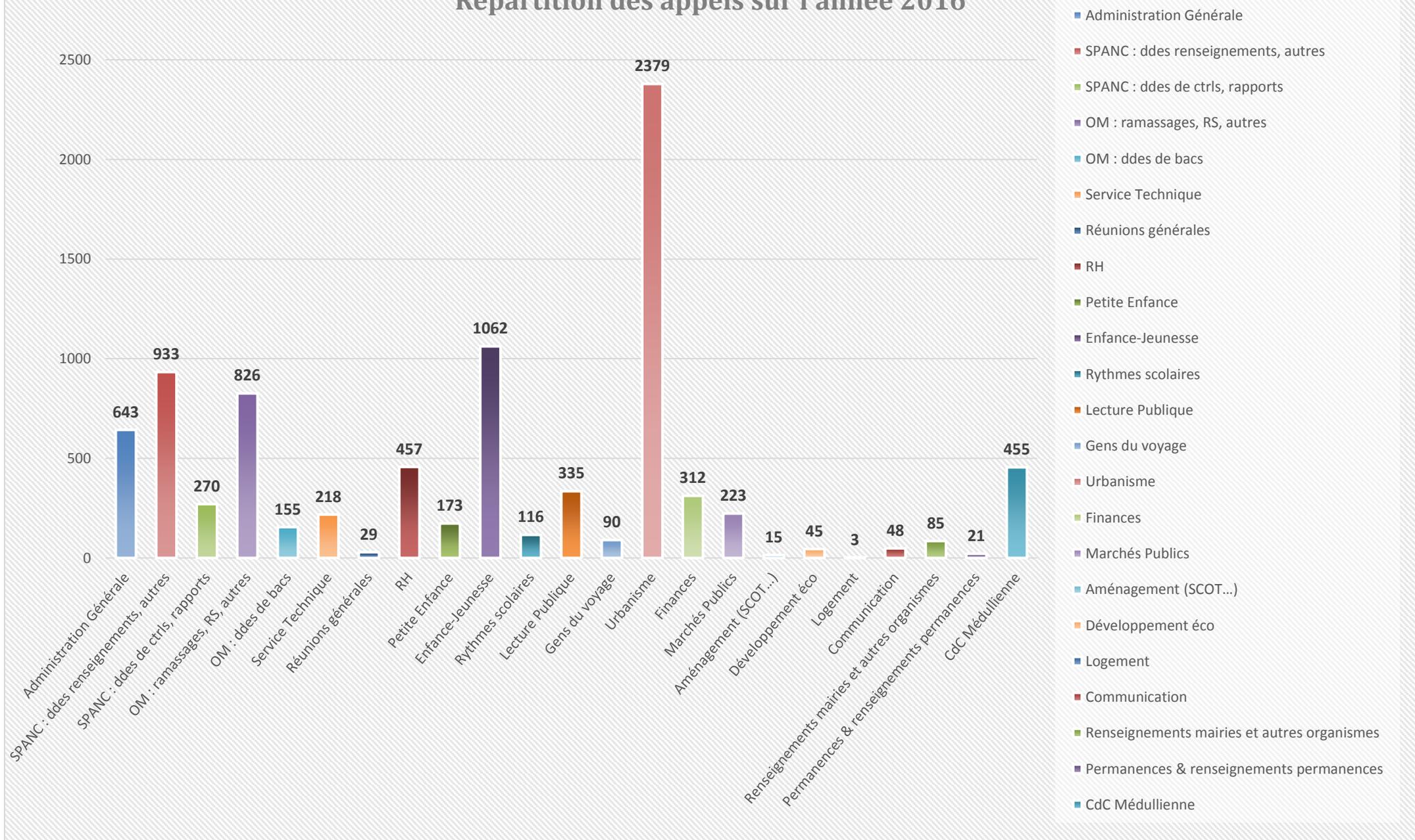
## 2) Le standard téléphonique

Au total ce sont 8 893 appels reçus en 2016. Ils concernaient les objets suivants :

Domaines	Total appels en 2016		Total appels en 2015	Evolution 2015/2016
Administration Générale	<b>643</b>			
SPANC : demandes de renseignements, autres	933	<b>Soit 1 473</b>	686	+ 787 appels soit + 115 %
SPANC : demandes de contrôles, rapports	270			
OM : ramassages, Redevance Spéciale, autres	826	<b>Soit 981</b>	948	+ 33 appels soit + 3 %
OM : demandes de bacs	155			
Service Technique	<b>218</b>			
Réunions générales	<b>29</b>			
Ressources Humaines	<b>457</b>		159	+ 298 appels soit + 187 %
Petite Enfance	173	<b>Soit 1 351</b>	539	+ 812 appels soit + 150 %
Enfance-Jeunesse	1 062			
Rythmes scolaires	116			
Lecture Publique	<b>335</b>			
Gens du voyage	<b>90</b>		105	-15 appels soit -14 %
Urbanisme	<b>2 379</b>		845	+ 1 534 appels soit + 181 %
Finances	312	<b>Soit 535</b>	250	+ 285 appels soit +114 %
Marchés Publics	223			
Aménagement (SCOT...)	<b>15</b>			
Développement économique	<b>45</b>			
Logement	<b>3</b>			
Communication	<b>48</b>			
Renseignements mairies et autres organismes	<b>85</b>			
Permanences & renseignements permanences	<b>21</b>			
CdC Médullienne	<b>455</b>			
<b>TOTAL en 2016</b>	<b>8 893</b>			

*Les chiffres qui vous sont présentés ici ne proviennent pas d'un relevé automatique associé au standard, mais d'un comptage à la main fait par les agents. Ils sont donc sous-estimés mais rendent compte déjà de l'activité téléphonique.*

# Répartition des appels sur l'année 2016



L'urbanisme concentre à lui seul presque 30 % des appels reçus, viennent ensuite des appels pour les compétences relevant de :

- L'Enfance-Jeunesse (12%),
- Le SPANC (10%),
- Les OM (9%).

***On s'aperçoit qu'en ce qui concerne l'accueil tant physique que téléphonique, le service URBANISME concentre à lui seul 30% de l'activité de la CDC en 2016.***

### 3) L'accueil physique

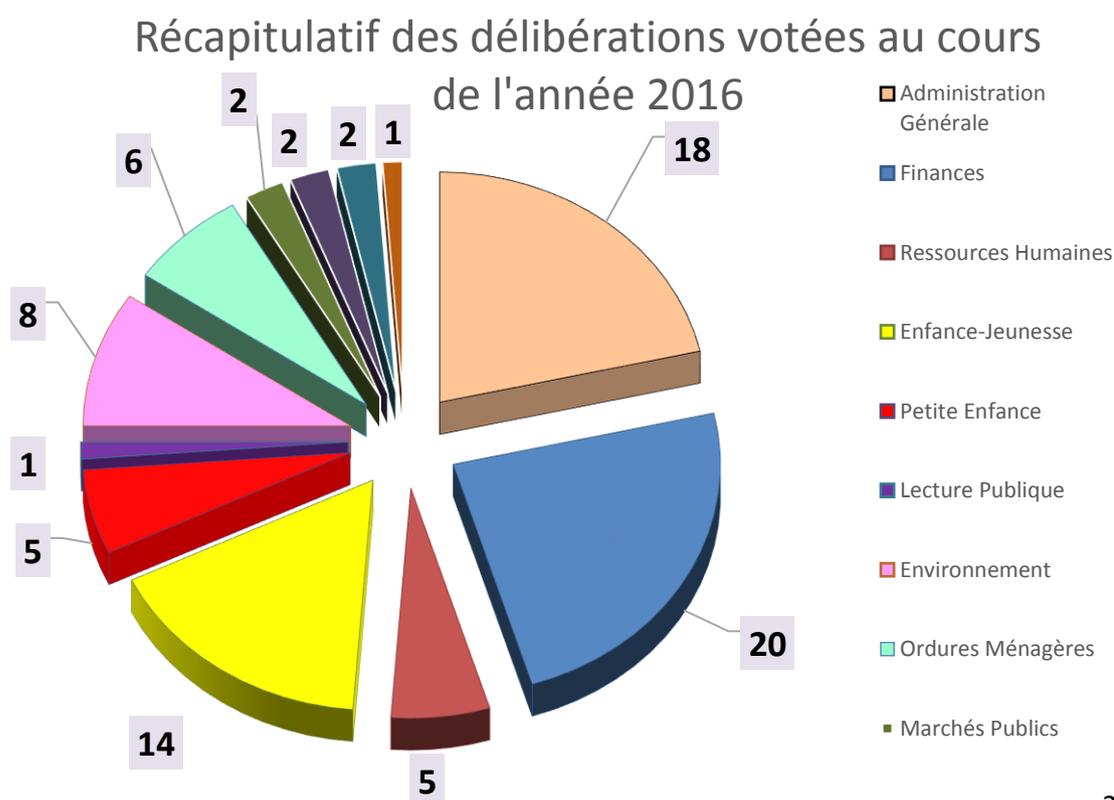
Domaines	Total des accueils en 2016	
Administration Générale	63	
SPANC : demandes de renseignements, autres	76	Soit 111 (6%)
SPANC : demandes de contrôles, rapports	35	
OM : ramassages, Redevance Spéciale, autres	94	Soit 135 (8%)
OM : demandes de bacs	41	
Service Technique	54	
Réunions générales	206	
Ressources Humaines	22	
Petite Enfance	29	
Enfance-Jeunesse	142	
Rythmes scolaires	8	
Lecture Publique	32	
Gens du voyage	47	
Urbanisme	540 (31%)	
Finances	10	
Marchés Publics	10	
Aménagement (SCOT...)	2	
Développement économique	24	
Logement	0	
Communication	15	
Renseignements mairies et autres organismes	72	
Permanences & renseignements permanences	202	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 724</b>	

31 % des personnes qui viennent à la Communauté de Communes Médullienne, sont accueillies pour un dossier ou une question relative à l'urbanisme, puis on retrouve le trio Enfance-Jeunesse (8%), les Ordures Ménagères (7.8%), et SPANC (6%).

#### 4) Les délibérations

<b>Nombre de Conseils Communautaires</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de délibérations en 2016</b>	<b>84</b>
<i>Administration générale</i>	18
<i>Finances</i>	20
<i>Ressources Humaines</i>	5
<i>Enfance-Jeunesse</i>	14
<i>Petite Enfance</i>	5
<i>Lecture Publique</i>	1
<i>Environnement</i>	8
<i>Ordures Ménagères</i>	6
<i>Marchés Public</i>	2
<i>Aménagement de l'espace communautaire</i>	2
<i>Développement économique</i>	2
<i>Logement et cadre de vie</i>	1

En 2015 : 89 délibérations,  
 En 2014 : 78 délibérations,  
 En 2013 : 65 délibérations.



## 5) Le personnel technique

L'Équipe Technique de la Communauté de Communes Médullienne composée de trois agents (1 Responsable et 2 agents) intervient sur le territoire de la CdC qui comprend 10 communes : AVENSAN, BRACH, CASTELNAU DE MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE TEMPLE, SAUMOS, SALAUNES, SAINTE-HELENE ET LE PORGE.

Sur cette partie TECHNIQUE, ces interventions sont divisées en TROIS GROUPES qui sont :

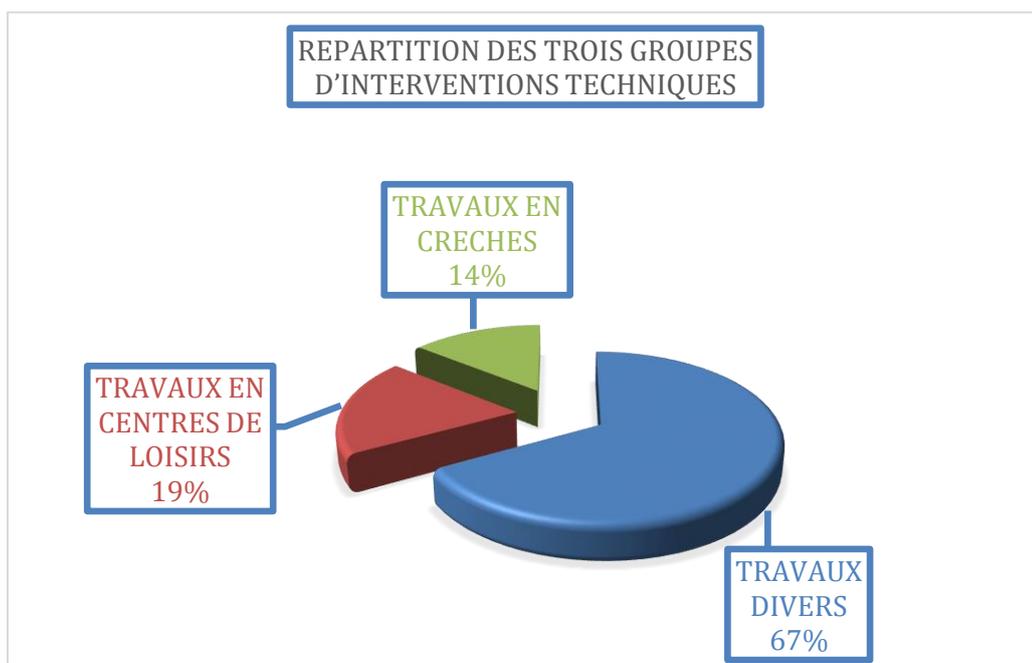
- GROUPE I : Les Travaux DIVERS (exemple : livraison de bacs, travaux au siège, tâches administratives,...),
- GROUPE II : Les Travaux en Centre de Loisirs,
- GROUPE III : Les Travaux en Crèches.

Ces agents peuvent effectuer une multitude de travaux variés tels que « le changement d'une ampoule » à « l'isolation d'un mur » ou encore « la peinture ou le Karcher sur un bâtiment extérieur » ou de « la plomberie », de « l'électricité » ou autres « travaux d'espaces verts ».

Ils disposent d'un véhicule appartenant à la CdC : un camion Peugeot BOXER.

Ils contactent également des prestataires extérieurs afin de réaliser des travaux spécialisés ou de trop grosse ampleur.

Présentation des activités :



a) Groupe 1 : interventions « Travaux divers » (67% d'activité)

LES TRAVAUX DU SIEGE

POURCENTAGE	DESCRIPTION
9,27 %	<p>L'équipe technique effectue des travaux divers et variés au SIEGE de la CdC MEDULLIENNE, dont la superficie est d'environ 473 m<sup>2</sup>, situé Place Carnot à CASTELNAU de MEDOC.</p> <p>Les travaux peuvent être de différentes natures :</p> <p><u>Travaux verts</u> : Tonte, Désherbage, (photo 2).</p> <p>Petits Travaux de bâtiment :</p> <p><u>Electricité</u> : Changement des ampoules..., <u>Plomberie</u> : Problème de chasse d'eau, évacuation bouchée, robinet qui fuit, <u>Réparations diverses</u> : création d'étagère... etc.</p> <p><u>Gros Travaux de bâtiment</u> : isolation de la Salle du Conseil, Nettoyage du bâtiment au Karcher (photos 2 et 3).</p> <p><u>Nettoyage des véhicules de fonction</u> : Peugeot Partner (photo 1) + Renault 108 + Peugeot Boxer.</p>



## BACS ET POCHEES A ORDURES MENAGERES

POURCENTAGE	DESCRIPTION
36,55 %	<p>Le pôle OM est le plus gros pôle de travail des agents techniques, à savoir la livraison de bacs, réparation... (ex de BACS : photo 1) :</p> <p><u>L'équipe livre tous les vendredi matin des BACS aux administrés</u> de 3 communes : AVENSAN, CASTELNAU DE MEDOC ET SAINTE-HELENE, (voir tableau 1 ci-après). Les agents récupèrent en même temps les BACS détériorés qui seront par la suite démantelés, réutilisés et/ou recyclés.</p> <p><u>Elle livre aussi aux 7 communes restantes</u> : cette fois-ci aux ateliers municipaux qui font le relais auprès de leurs administrés. L'équipe peut apporter en même temps entre 50 et 60 BACS.</p> <p>Sur tout le territoire, elle livre pour <u>des manifestations occasionnelles</u> : Foires, tournois sportifs, Vides-greniers, Fête Nationale du 14 juillet, Marchés nocturnes ainsi que la fréquentation de l'air d'accueil de Grand Passage des Gens Du Voyage...</p> <p><u>Elle réceptionne les BACS</u> : 1 fois par an, la CdC commande ses BACS à QUADRIA qui nous livre ; Les agents peuvent réceptionner et stocker aux alentours de 600 conteneurs de différents volumes. Une réception peut durer entre 2h et 3h, à raison de 3 à 4 (le chauffeur) personnes pour décharger.</p> <p><u>L'équipe démantèle les BACS et les BORNES A VERRES (photo 2)</u> : Afin de récupérer des pièces ré-utilisables ; Le reste du plastique est recyclé par la société QUADRIA.</p> <p><u>Poches jaunes</u> : Une fois par an, l'équipe technique réceptionne environ, les 500 000 poches jaunes (conditionnées en cartons) pour toute la CdC. Suivant un planning défini à l'avance, chaque commune se déplace au Centre Technique de Sainte-Hélène et les agents distribuent les cartons.</p>

1



2



## Livraisons des bacs directement chez les administrés

COMMUNES	NOMBRE DE BACS DISTRIBUES		REPLACEMENTS OU CASSES OU VOLS
	OM	TRI	
CASTELNAU DE MEDOC	139	52	62
AVENSAN	98	34	30
SAINTE HELENE	58	16	24
TOTALS	295	102	116
	397		

*Tableau 1 (données exhaustives comptabilisées manuellement) : Nombre de BACS livrés en 2016, directement à l'adresse des administrés des communes indiquées.*

Les bacs distribués le sont :

- Soit pour des nouveaux habitants (1 bac OM + 1 bac de tri) :
  - o AVENSAN : 32,
  - o CASTELNAU : 42,
  - o SAINTE-HELENE : 11,
  
- Soit pour le remplacement pour casse ou vol :
  - o AVENSAN : 30,
  - o CASTELNAU : 62,
  - o SAINTE-HELENE : 24.

## LES TACHES ADMINISTRATIVES

POURCENTAGE	DESCRIPTION
8,92 %	<p>Les tâches administratives se décomposent comme suit :</p> <p><u>Gestion des Plannings du personnel (2 agents au service technique)</u> par le Responsable du service, avec la répartition des tâches et des lieux d'interventions, mais aussi les arrêts maladies, les congés, les visites médicales...</p> <p><u>Traitement des devis par le Responsable avec les prestataires extérieurs</u> : Contact, mail, tél, rdv pour prise de mesure, comparaison des devis de plusieurs entreprises, choix et validation par la Direction de la CdC ; puis confirmation de l'intervention au prestataire et le cas échéant déplacement pendant l'intervention ;</p> <p><u>Réunion de services</u> pour les 3 agents : Cela est nécessaire pour faire le point sur les nouvelles procédures mises en place.</p> <p>Nous avons inclus <u>les achats fournitures</u> dans le pôle « Administration au siège » : les agents peuvent se déplacer dans les magasins divers et variés pour acheter des fournitures, des consommables, et autres matériels, nécessaires au bon fonctionnement du service Technique et de la collectivité.</p> <p>Le responsable gère aussi <u>les plannings des entretiens des véhicules</u>, Contrôles Techniques, révisions et autres réparations imprévues.</p>

## TRAVAUX A L'ANNEXE

POURCENTAGE	DESCRIPTION
7,04 %	<p>Durant l'année 2016, la CdC a acquis un nouveau bâtiment « l'ANNEXE », d'une superficie d'environ 403 m<sup>2</sup> (photo 1), Ex MDSI et fermé depuis 3 ans, cette acquisition a nécessité les travaux suivants :</p> <p><u>Fonctionnement du chauffage</u> (traitement de devis) ; <u>Travaux verts</u> : travaux de désherbage et Taille de l'arbre, (avant travaux : photos 2 et 3), (Après travaux : photos 4 et 5), gestion de la toiture par une société extérieure (sur devis), travaux de peinture, changement de certaines menuiseries, rdv avec un architecte afin de faire des modifications de gros œuvres, de même pour l'électricité et la plomberie, la réfection des sols et des murs après gros travaux effectués...</p> <p><u>Travaux sur les 2 portails</u> (Avant travaux : photos 1 et 2). (Après travaux : photos 5 et 6) : décapage + ponçage.</p> <p><u>Travaux sur les bandeaux du bâtiment</u> : ponçage.</p> <p><u>Condamnation de la fenêtre</u> future salle d'archivage (photo 7).</p>

1



2



3



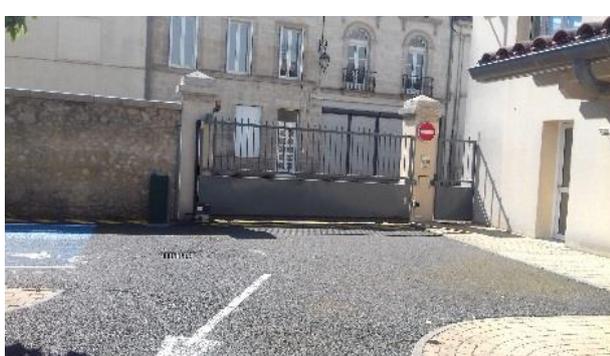
4



5



6



7



## DECHETTERIES » ET « BORNES A VERRES

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
DECHETTERIES	17,30 %	<p>Les DECHETTERIES se situent sur 2 communes : CASTELNAU-DE-MEDOC et LE PORGE.</p> <p>Les 3 agents effectuent plusieurs tâches sur une superficie d'environ : 2 359 m<sup>2</sup> :</p> <p><u>Nettoyage des déchets</u>, qui s'envolent par-dessus les bennes, (site de CASTELNAU-DE-MEDOC : photo 1)</p> <p><u>Espaces verts</u> : tonte, dans l'enceinte des déchetteries, aux abords des clôtures (CASTELNAU-DE-MEDOC : photo 1).</p>
BORNES A VERRES	7,56 %	<p>Les agents interviennent sur les BORNES A VERRES situées sur 2 communes : CASTELNAU-DE-MEDOC et AVENSAN (au Casino de CASTELNAU-DE-MEDOC et au PAS DU SOC I d'AVENSAN).</p> <p>Les 3 agents effectuent un <u>nettoyage manuel</u> (CASTELNAU-DE-MEDOC : photo 2) : ils balayent et effectuent une collecte à la main : morceaux de verres, bouteilles, cartons...etc.</p> <p><u>Ils interviennent</u> hebdomadairement auprès de ces bornes à verres, <u>le lundi</u>, sauf urgence prioritaire.</p>

1



2



## PRET DU ROULEAU » ET « AGP »

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
LOCATION ROULEAU	0,61 %	<p>La CdC Médullienne met à disposition un « Rouleau Compacteur » (photo 1).</p> <p><u>L'état des lieux du rouleau est effectué par les agents de l'équipe technique.</u></p> <p>Le prêt est possible sur tout le territoire de la CdC, <u>les agents s'y déplacent avant et après l'utilisation.</u></p> <p>En 2016, <u>la CdC a prêté ce « Rouleau Compacteur » 9 fois aux communes de CASTELNAU-DE-MEDOC (2 fois), SALAUNES (3 fois) et SAINTE-HELENE (2 fois).</u></p>
AIRE DE GRAND PASSAGE : AGP	2,09 %	<p>La CdC est pourvue de 3 « AIRES D'ACCUEIL » :</p> <p>1 AIRE DE GRAND PASSAGE située sur LE PORGE.</p> <p>2 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE situées sur CASTELNAU-DE-MEDOC et sur SAINTE-HELENE, d'une superficie globale d'environ 165 m2.</p> <p><u>L'entretien et les travaux sont délégués par le prestataire de service : VAGO.</u></p> <p>Les agents se rendent sur l'aire surtout pour constater les dysfonctionnements.</p>

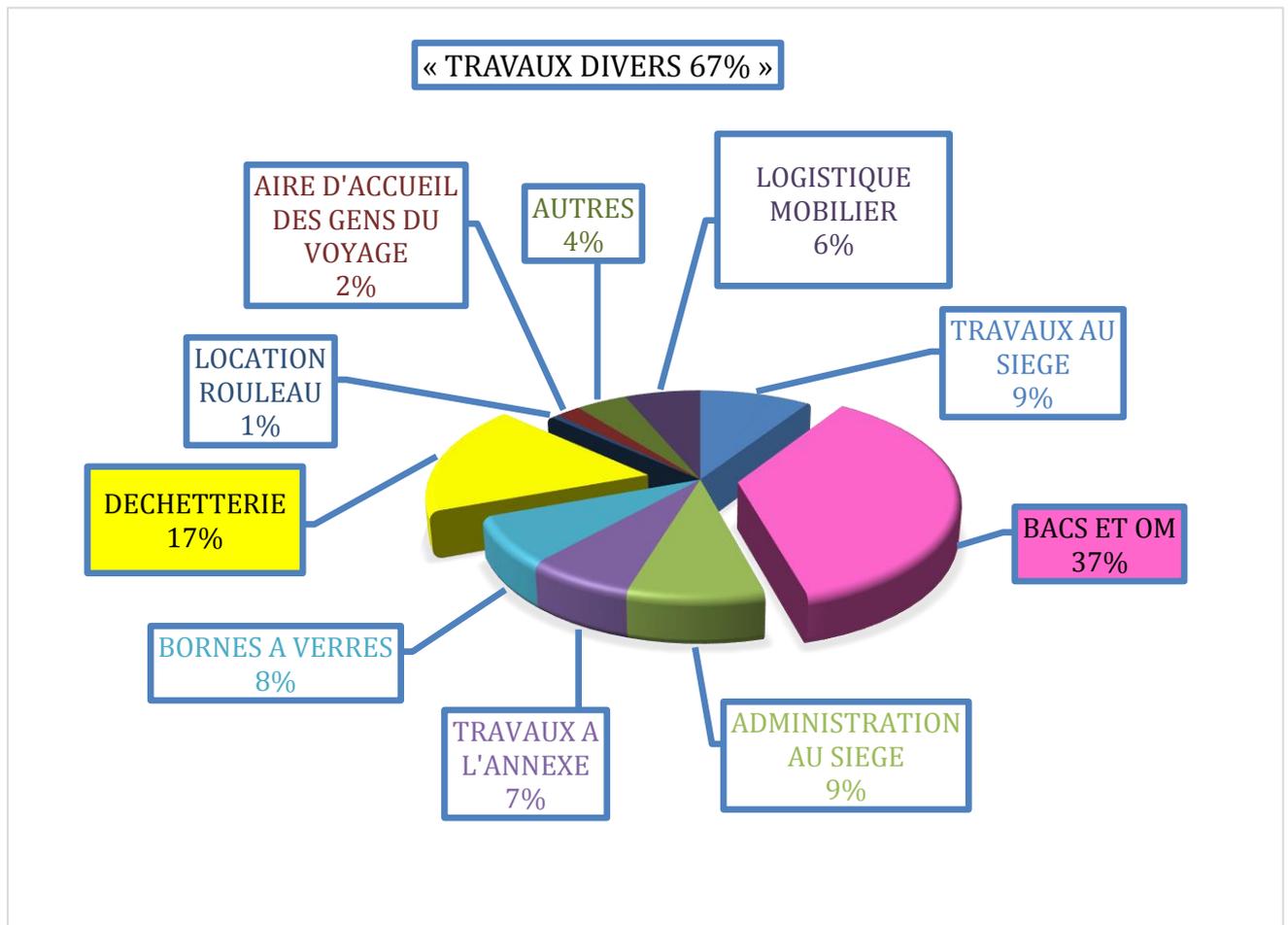


## AUTRES » ET « LOGISTIQUE MOBILIER

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE PRECIS	DESCRIPTIONS
LOGISTIQUE MOBILIER	6,36 %	<p>Le pôle « Logistique Mobilier » comprend plusieurs actions diverses : Démontage des meubles, Déménagement des meubles et Re-Montage des meubles, à savoir :</p> <p>En 2016, le personnel des « FRANCAS », fût déménagé dans des modulaires (voir II – C : Travaux Bâtiment CLSH CASTELNAU-DE-MEDOC), situés sur le parking du CLSH de CASTELNAU-DE-MEDOC, ainsi que l'équipe administrative de l'association les « P'TITES POMMES ».</p> <p>Au siège, l'équipe Technique a aménagé au rez-de-chaussée ainsi que le service ADS et Lecture Publique. L'arrivée de nouveaux collaborateurs entraine le montage des meubles et bureaux (chargées de mission Agenda 21, Développement Economique et SPANC). L'équipe a aussi organisé les bureaux du Siège à l'étage : Création d'étagères dans les placards.</p> <p>Les agents ont récupéré divers meubles dans un collège de GRADIGNAN prévu à la démolition.</p>
AUTRES	4,08 %	<p>Nous retrouvons dans le pôle « AUTRES » toutes les actions non spécifiées dans les Travaux divers :</p> <p>Livraisons des <u>calendriers de collectes</u> aux communes, les mises en place des <u>stands sur les Foires</u> (LESPARRE-MEDOC et SALAUNES), les Contrôles <u>SPANC</u>, Les transferts des <u>capsules de café</u> (des 10 communes) pour le recyclage, Les <u>transferts des tapis</u> (pour le service Lecture Publique) pour la baby-gym (à raison d'un voyage par mois sur l'année 2016), Le <u>transport de matériels</u> de SAINT-MEDARD-EN-JALLES aux communes pour le service Lecture Publique, ...etc</p>

## CONCLUSION ET REPARTITION DES INTERVENTIONS DU GROUPE I « TRAVAUX DIVERS »

Les « TRAVAUX » du groupe I « Travaux Divers » que réalisent les 3 agents de l'Equipe Technique de la Communauté de Communes Médullienne, se répartissent de la manière suivante :



Nous pouvons constater que le pôle (en rose) **BACS ET OM (37%)** qui nécessite une organisation logistique particulière, du fait de l'éloignement des lieux de stockage du matériel et des lieux de livraisons, est le plus important de tous.

Suivi (en jaune) par le pôle **DECHETTERIE (17%)** qui demande une intervention humaine et physique sur une propriété d'une vaste superficie.

**b) Groupe II : interventions « travaux en centre de loisirs »**  
**(19% d'activité)**

**CENTRE DE LOISIRS « LES MEDULLES » - CASTELNAU DE MEDOC**

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS :**

POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
21,38 %	<p><u>Travaux d'espaces verts</u> : Tonte (photos 1 et 2) sur environ 900m<sup>2</sup> de jardin à l'arrière du bâtiment.</p> <p>Désherbage du parking (photo 3) et Taille des haies existantes.</p>

1



2



3



## TRAVAUX SUR LE BATIMENT : Partie 1 : les jeux et l'entretien courant

POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
27,89 %	<p>L'équipe technique a réalisé :</p> <p><u>Le terrassement des jeux</u>, (photos 1 et 2), l'installation a été déléguée à un professionnel. Mais l'équipe technique a préparé le terrain (préparation pour les fondations, terrassement, remblaiement).</p> <p>L'équipe a aussi réalisé aussi durant la saison d'Automne : Le <u>nettoyage des murs et de la toiture du bâtiment</u> (photos 3, 4 et 5).</p> <p>L'équipe intervient sur les petits Travaux de bâtiment (photo 4) dont la superficie est d'environ 455 m2, <u>Electricité</u> : Changement des ampoules..., <u>Plomberie</u> : Problème de chasse d'eau, évacuation bouchée, robinet qui fuit, <u>Réparations diverses</u> : création d'étagère... etc.</p>

1



2



3



4



5



## TRAVAUX SUR LE BATIMENT : Partie 2 : la mise en place des modulaires

POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
27,89 %	<p>Concernant la mise en place des modulaires d'une superficie globale d'environ 81 m<sup>2</sup> (photos 1 à 4) sur le parking du Centre de Loisirs de CASTELNAU-DE-MEDOC, l'équipe technique a géré :</p> <p><u>En AMONT</u> : Les rdv avec les sociétés extérieures sur le lieu d'emplacement, les réunions prévues à cet effet, la transmission à la direction des devis et l'organisation pour la mise en place des modulaires et l'aménagement intérieur.</p> <p><u>PENDANT</u> : L'organisation du parking des personnels du centre présents ce jour.</p> <p><u>En AVANT</u> : L'équipe Technique a géré l'état des lieux et a coordonné les sociétés extérieures pour les branchements et connexions divers et variés ainsi que toutes les « petites » interventions de réglages, ...</p>

1



2



3



4



## DETAILS ET GRAPHIQUE DES « TRAVAUX CENTRES DE LOISIRS »

Lors de la visite annuelle des élus, des travaux ont été préconisés sur les sites ci-dessous :

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
BATIMENT D'AVENSAN	18,85 %	<p>Nettoyage des façades du bâtiment dont la superficie est d'environ 310 m<sup>2</sup> (photos 1 et 2), dalles des plafonds à réparer ou à changer, joints d'étanchéité à rénover, joints des climatisations à rénover, réaménager la cuisine et effectuer des réparations diverses et variées...</p> <p>Mise en place des cloisons dans les sanitaires maternels (photo 3).</p>
BATIMENT DE SAINTE-HELENE	12,27 %	<p>L'équipe a réalisé divers travaux sur le bâtiment dont la superficie est d'environ 185 m<sup>2</sup> : Mise en place des anti-pinces doigts, Réparations des dalles des plafonds, Réparations des portes des placards, des petits travaux de plomberie, des petits travaux d'électricité...</p>

1



2



3



## DETAILS ET GRAPHIQUE DES TRAVAUX SUR LE CENTRE DE LOISIRS DE « LE PORGE - LA PIMPA » :

Lors de la visite annuelle des élus, les travaux ci-dessous ont été préconisés sur le site du Centre de Loisir de LE PORGE :

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
ESPACES VERTS	14,42 %	L'Equipe Technique a réalisé durant l'année, les travaux suivants : <u>Elagage des 3 catalpas</u> (photo 1) dans la cour du CLSH : 2 jours de travail à 3 agents en comptant les élagages et l'évacuation des déchets verts.
BATIMENT	5,19 %	Le bâtiment (photo 2) du CLSH de LE PORGE a une superficie d'environ 233 m2. L'équipe technique a réalisé des travaux divers et variés : Mise en place des anti-pince doigts, Réparations des dalles des plafonds, des petits travaux de plomberie, des petits travaux d'électricité...

1



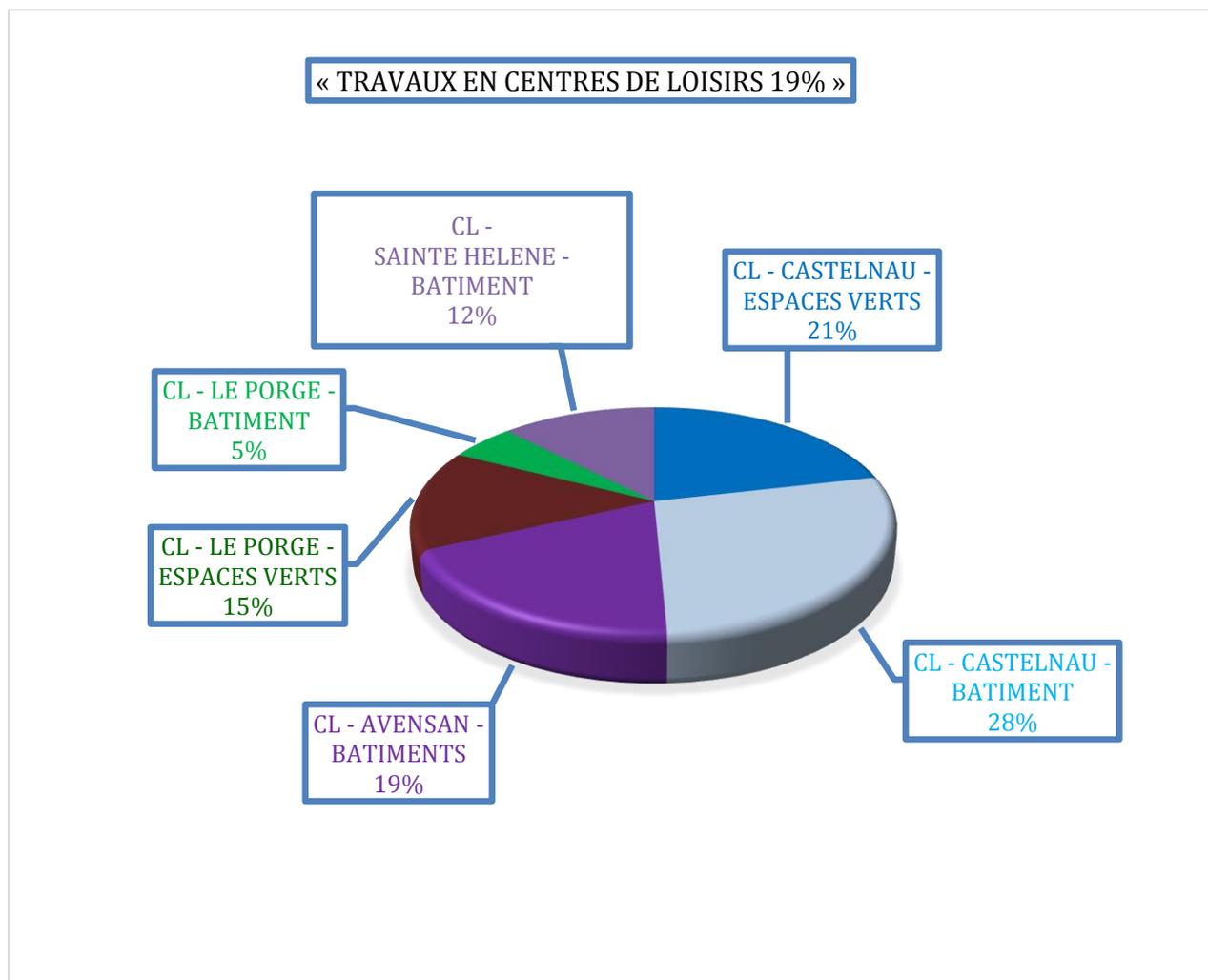
2



## CONCLUSION ET REPARTITION DES INTERVENTIONS DU GROUPE II « TRAVAUX EN CENTRES DE LOISIRS »

Voici le **graphique résumant TOUS LES POLES du groupe II** « Travaux en Centres de Loisirs » que réalisent, les 3 agents de l'Equipe Technique de la Communauté de Communes Médullienne.

Nous pouvons constater que le **CLSH de Castelnaud de Médoc comptabilise à lui seul la moitié des interventions en CLSH**, alors qu'il est neuf.



c) Groupe III : interventions « travaux en crèches » (14% d'activité)

DETAILS ET GRAPHIQUE DES TRAVAUX SUR LA CRECHE D'AVENSAN - LES GALIPETTES »

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE	DESCRIPTIONS
ESPACES VERTS	35,34 %	<p>L'équipe Technique effectue la tonte sur une superficie d'environ 162 m<sup>2</sup> et le désherbage (sans produits chimiques) sur le parking, situé devant le bâtiment.</p> <p>Elle a aménagé le jardin en façade suite aux préconisations de la PMI, pour une mise en sécurité du lieu : réduction de la pente et obturation visuelle : l'équipe a ainsi étalé 21 m<sup>3</sup> de terre végétale, avec en amont la création d'une fondation sur 3 rangs de parpaings afin d'épauler la terre.</p>
BATIMENT	22,94 %	<p>Les agents ont créé une cloison en bois sur la façade avant de la Crèche d'AVENSAN (photos 1 et 2) ;</p> <p>Ils ont aussi effectué divers travaux à l'intérieur du bâtiment (superficie : environ 628 m<sup>2</sup>), (photo 3) : mise en place des anti pince doigts, aménagement de la buanderie.... Via des demandes d'interventions sur le traqueur, (voir chapitre LOGICIEL TRAQUEUR).</p>

1



2



3



**DETAILS ET GRAPHIQUE DES TRAVAUX SUR LA CRECHE DE CASTELNAU DE MEDOC – « LES PETIOTS » :**

POLES TRAVAUX	POURCENTAGE PRECIS	DESCRIPTIONS
ESPACES VERTS	35,34 %	L'équipe Technique effectue la tonte de la Crèche sur une superficie d'environ 1 100m2, et ceci en façade mais aussi à l'arrière du bâtiment.
BATIMENT	22,94 %	L'équipe a effectué divers travaux dans le bâtiment (superficie : du pôle Enfance-Médullien, environ 602 m2), (photo 1) : Mise en place des anti-pince doigts, Réparations des dalles des plafonds, des petits travaux de plomberie, des petits travaux d'électricité et gestions des gros travaux réalisés par des sociétés extérieures...

1



### CONCLUSION ET REPARTITION DES INTERVENTIONS DU GROUPE III « TRAVAUX EN CRECHES »

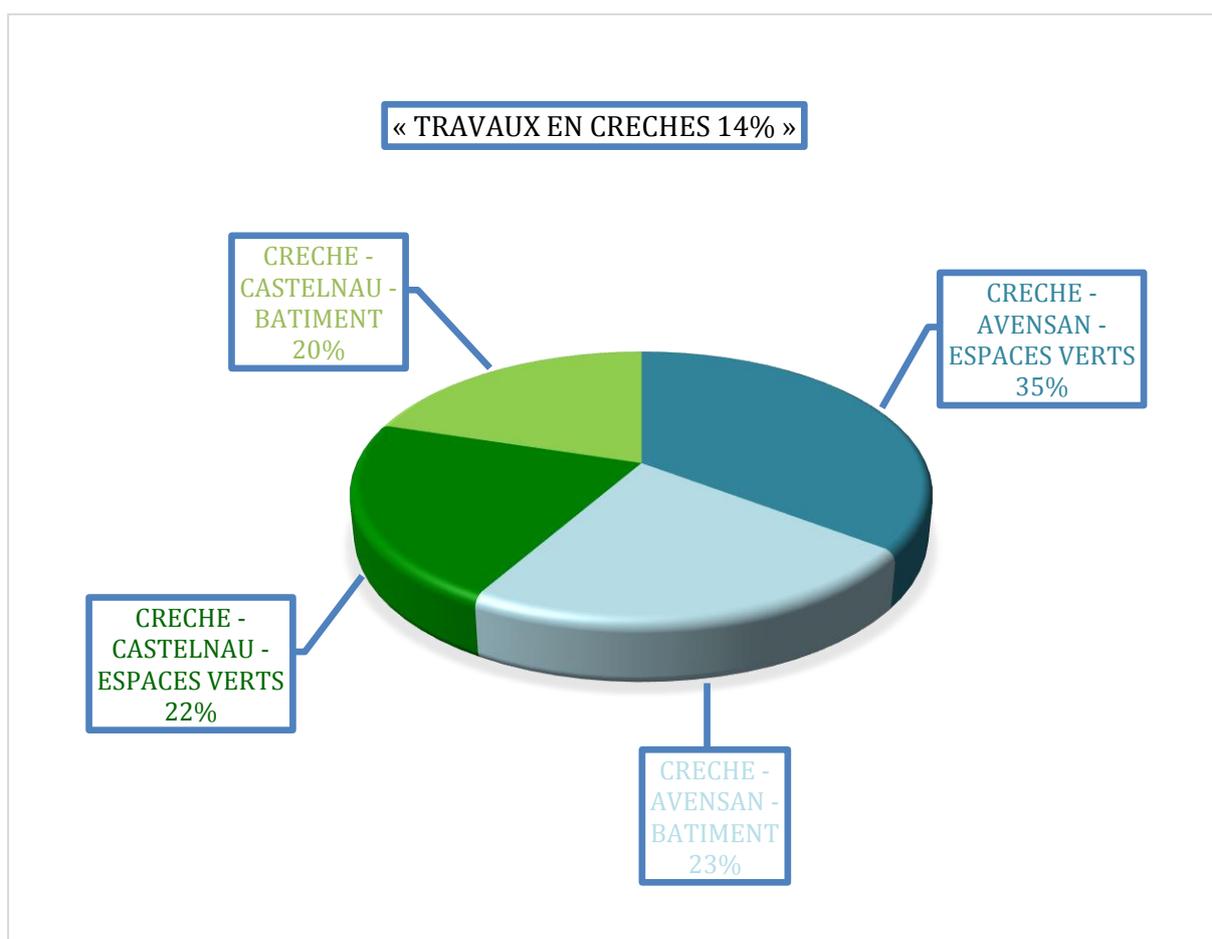
Toutes les interventions à effectuer sur les bâtiments de la Petite Enfance et les centres de loisirs arrivent à la connaissance du responsable d'équipe par le logiciel traqueur (voir chapitre ci-dessous).

Il s'agit de petites interventions multiples et variées : réparation d'une chasse d'eau, changement d'une ampoule, réparation d'une porte de placards etc...

Au total, 104 TICKETS ont été édités pour l'année 2016.

Nous pouvons observer que les ESPACES VERTS de la Crèche d'AVENSAN se détachent à hauteur de 35%, cela s'explique en grande partie, par la mise en place de la terre végétale et la création de la fondation nécessaire à ces travaux.

Les 3 autres pôles sont à équivalences en moyenne, à hauteur de 21% d'activité réalisée par l'Equipe Technique.



## d) Logiciel TRAQUEUR

### PRESENTATION

Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité du service et afin d'assurer une visibilité aux élus, un outil de rentrées des incidents a été mis en place avec les communes appartenant à la CdC Médullienne.

Depuis l'année 2015, le logiciel TRAQUEUR est disponible sur l'ensemble des postes informatiques concernés et permet l'enregistrement d'une demande (ou TICKET) d'intervention technique.

La demande est immédiatement envoyée pour action au responsable du personnel technique avec copie au technicien, DGS, Président et Vice-président aux bâtiments et patrimoine communautaire.

Plusieurs intervenants ont accès à ce logiciel :

- Les Mairies ;
- Les structures partenaires ;
- Les Centres de Loisirs ;
- Les Crèches.

Il existe 3 niveaux d'interventions : Basse, Moyenne et Haute.

Chaque intervention est traitée le plus rapidement possible en fonction de l'importance de la demande et dans la mesure du planning des agents techniques. Si cela nécessite une intervention d'un prestataire extérieur, il est alors demandé un devis qui passe obligatoirement par le service financier, validé ensuite par la Direction.

### INTERVENTIONS TECHNIQUES

Le service technique a comptabilisé 104 TICKETS (voir Tableau 2). Ce sont les Interventions techniques demandées en 2016 sur l'ensemble du territoire de la CdC :

	NOMS (Déléataire ou Structure)	NOMBRES DE TICKETS	
		2015	2016
<b>Centres de Loisirs (au nombre de 4)</b>	FRANCAS	<b>71</b>	<b>54</b>
<b>Halte-garderie Castelnau de Médoc</b>	LES DOUDOUS	<b>7</b>	<b>5</b>
<b>Crèche d'AVENSAN</b>	LES GALIPETTES	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Crèche de CASTELNAU de MEDOC</b>	LES PETIOTS	<b>23</b>	<b>30</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>115</b>	<b>104</b>

*Tableau 2 (données tirées du logiciel TRAQUEUR) : nombre de TICKETS d'interventions sur l'années 2016, (en comparaison avec l'année 2015)*

Il est à noter que le nombre de TICKETS ne reflètent pas le nombre d'interventions. En effet, il peut y avoir (et c'est le cas, la plupart du temps), plusieurs demandes sur un seul et même TICKET.

A noter également que le service a effectué de nombreuses interventions demandées en dehors du logiciel, (non comptabilisés).

Toutes ces interventions ont lieu sur TOUT LE TERRITOIRE MEDULLIEN.

### DEMANDES DE BACS

Le service technique a enregistré 369 TICKETS (voir tableau 3) de demandes de BACS, en 2016 sur l'ensemble du territoire de la CdC.

<b>COMMUNES</b>	<b>TOTAL DU NOMBRE DE TICKET EN 2015</b>	<b>TOTAL DU NOMBRE DE TICKET EN 2016</b>
<b>AVENSAN</b>	65	93
<b>BRACH</b>	7	10
<b>CASTELNAU-DE-MEDOC</b>	66	150
<b>LISTRAC-MEDOC</b>	4	16
<b>MOULIS-EN-MEDOC</b>	7	18
<b>LE PORGE</b>	10	11
<b>SAINTE-HELENE</b>	43	62
<b>SALAUNES</b>	3	7
<b>SAUMOS</b>	2	1
<b>LE TEMPLE</b>	0	1
<b>TOTAUX</b>	<b>207</b>	<b>369</b>

*Tableau 3 (données tirées du logiciel TRAQUEUR) : nombre de TICKETS de « demandes de BACS » sur l'année 2016, (en comparaison avec l'année 2015)*

Ce tableau 3 comptabilise toutes les adresses livrées en BACS sur le territoire Médullien, à savoir les Administrés, les Mairies, les évènements ponctuels, (voir groupe I – 2 – Détails du pôle BACS et OM).

Il est à noter que les 369 TICKETS, ne reflètent pas le nombre de BACS demandés ; En effet, il y a dans la plupart des cas entre 2 et 15 BACS livrés (ex : les manifestations ponctuelles : Foire du Terroir de SALAUNES, Plaine des Sports à AVENSAN), sur une seule et même adresse.

L'augmentation du nombre de livraisons peut s'expliquer, en partie, par le nombre d'achèvements de travaux des Permis de construire sur le territoire : 197 dossiers clôturés, (données issues du Service Urbanisme).

Exemple: l'ancien stade sur AVENSAN transformé en lotissement : 24 habitations supplémentaires depuis 2013 (date des premiers Permis de Construire déposés).

L'organisation de l'équipe Technique sera différente pour l'activité 2017 et le nombre de BACS livrés sera alors plus précis.

Ces livraisons ont lieu en totalité, sur TOUT LE TERRITOIRE MEDULLIEN.

## e) Conclusion de l'activité technique 2016

Cette partie du Rapport d'Activité a été rédigé en fonction des plannings hebdomadaires tenus par le Responsable du Service. Les graphiques et les pourcentages ont été calculés en fonction du total des heures comptabilisées quotidiennement, grâce à ces plannings.

Il est évident que ces chiffres, restent une évaluation, mais qui tendent à s'approcher du réel.

De plus, tous ces travaux nécessitent bien souvent, un déplacement **avant et après l'intervention**, qu'il ne faut pas occulter dans le temps de travail des 3 agents de l'Equipe Technique.

Aussi, il est à noter que la Communauté de Communes Médullienne est munie d'un véhicule attitré à l'Equipe Technique, à savoir : un Peugeot BOXER.

La CdC possède aussi 2 autres véhicules, qui sont :

- une Renault 108, utilisée généralement par les autres services :
  - Pour les réunions diverses et variées : Direction, Enfance-jeunesse, Administration : Préfecture, Réunions Pays Médoc à ST-LAURENT-MEDOC...
  - Pour les visites terrain du service ADS ;
  - Pour les visites terrain ou réunions des chargées de Mission Agenda 21, et Développement Economique.
  
- un Partner qui est pris :
  - Pour les réalisations des contrôles SPANC : en moyenne 1h30 par contrôle à raison de 72 contrôles ANC facturés durant l'année 2016 ;
  - Pour les caractérisations du service Déchets : en moyenne 4h de temps une fois par mois ;
  - Pour le service LECTURE PUBLIQUE : une navette réalisée le mardi matin de Avril à fin Octobre 2016, (hors CP) et tous les jours du mois de novembre 2016 pour la BIBLI DES BEBES ; depuis le 8 avril 2016, la navette du réseau Lecture Publique est dédiée à ce service, même si elle est disponible en cas de besoin,
  - Pour les réunions des autres services, lorsque la 108 n'est pas disponible.

De là découle la difficulté de diviser l'équipe sur 2 ou 3 lieux d'interventions différents. Même si l'occasion se présente, et ils ne manquent pas de la saisir, cette difficulté ci-dessus justifie la présence des 3 agents, le plus souvent sur une même tâche professionnelle.

En conclusion, l'Activité Technique 2016 présente une liste non exhaustive, de déplacements et d'interventions professionnels, certes, détaillée mais pas dans sa globalité car trop diverse et variée.



La Communauté de Communes Médullienne s'articulera en 2017, différemment grâce à l'achat d'autres véhicules durant l'année ; L'équipe Technique pourra alors, s'organiser de manière à optimiser au mieux leur temps de travail.

Aussi, l'organisation et le comptage des livraisons des BACS seront plus précis, ce qui permettra d'obtenir des totaux plus détaillés.

## 6) Communication

La Communauté de Communes Médullienne pâtissait d'un déficit de notoriété. Il s'agissait pour elle de retrouver de la visibilité auprès de sa population, et que les habitants sachent ce que fait notre collectivité, à quoi elle sert et ce qu'elle finance.

Pour cela, elle a développé et relouqué son site Internet, s'est positionné sur les réseaux sociaux, réalisé et distribué un journal intercommunal et fait floquer ses véhicules.

### a) Médullienne Infos

En 2016, la Communauté de Communes Médullienne a décidé de relancer ses bulletins d'informations. Ce nouveau bulletin a été baptisé « Médullienne Infos ». La CdC a distribué 2 bulletins durant l'année 2016. La conception graphique est réalisée externalisée auprès d'une agence de communication. Le bulletin est distribué à hauteur de 7 000 exemplaires à destination des habitants, des institutions et des partenaires.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Communauté de Communes.



## b) Site Internet ([www.cdcmedullienne.com](http://www.cdcmedullienne.com))

Le site web de la Communauté de Communes Médullienne a fait l'objet d'une refonte dont la nouvelle version a été mise en ligne en mars 2016.

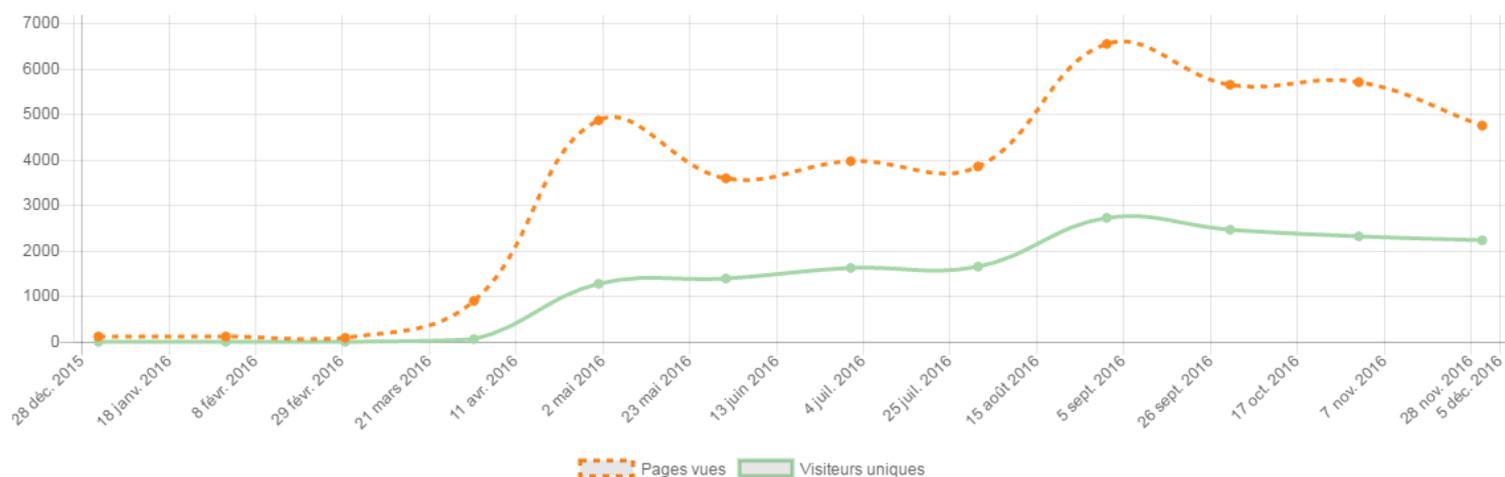
Une page est dédiée à l'actualité et événements, qui est régulièrement mise à jour.

De nouvelles fonctionnalités viennent agrémenter le site. Les internautes peuvent désormais :

- nous contacter par mail via le site,
- faire leur demande de bacs pour les ordures ménagères,
- Accéder au site du Réseau Médullien des bibliothèques.

### Statistiques :

Nombre de visiteurs depuis l'ouverture du site :



Mois	Visiteurs	Pages vues	Pages vues/visiteur	Evolution
Janvier	6	113	18.83	0% ↗
Février	4	106	26.5	-33% ↘
Mars	7	96	13.71	+75% ↗
Avril	43	883	20.53	+515% ↗
Mai	1259	4872	3.87	+2828% ↗
Juin	1381	3592	2.6	+10% ↗
Juillet	1621	3965	2.45	+18% ↗
Août	1661	3834	2.31	+3% ↗
Septembre	2723	6526	2.4	+64% ↗
Octobre	2466	5643	2.29	-9% ↘
Novembre	2318	5710	2.46	-6% ↘
Décembre	2212	4735	2.14	-4% ↘
<b>Total sur la période</b>	<b>15701</b>	<b>40075</b>	<b>8</b>	-

### c) La Médullienne est sur Facebook

Une page Facebook a vu le jour en juillet 2016. Cette page permet à la CdC Médullienne de diffuser des informations au plus grand nombre, par exemple sur les inscriptions en centres de loisirs, de répondre aux questions des habitants du territoire, voire même de réaliser une concertation à grande échelle, comme celle dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets...

### d) Outils de communication

#### Flocage du véhicule du Réseau Médullien des bibliothèques

La navette des bibliothèques s'est mise aux couleurs de la Médullienne.



#### Pictogrammes

Afin de reconnaître d'un premier coup d'œil les compétences de la Communauté de Communes, des pictogrammes ont été créés pour les compétences :

- Environnement,
- Lecture Publique,
- Gens du voyage,
- Aménagement de l'espace,
- Enfance-Jeunesse,
- Urbanisme.







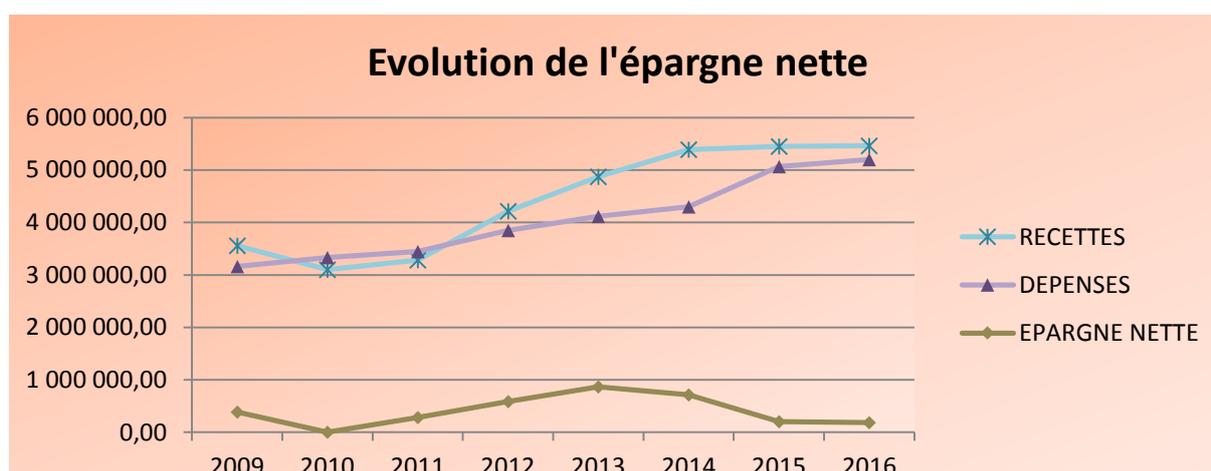
*Activités de la  
Communauté de Communes  
Médullienne en 2016*



## A - LES FINANCES

### 1) Le Budget Principal

Les « grandes masses » budgétaires et leur évolution sur les derniers exercices sont ainsi décomposées :



L'épargne nette mesure l'épargne qui reste disponible pour le financement de futurs investissements après paiement de la dette.

#### a) Les dépenses

##### ❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION

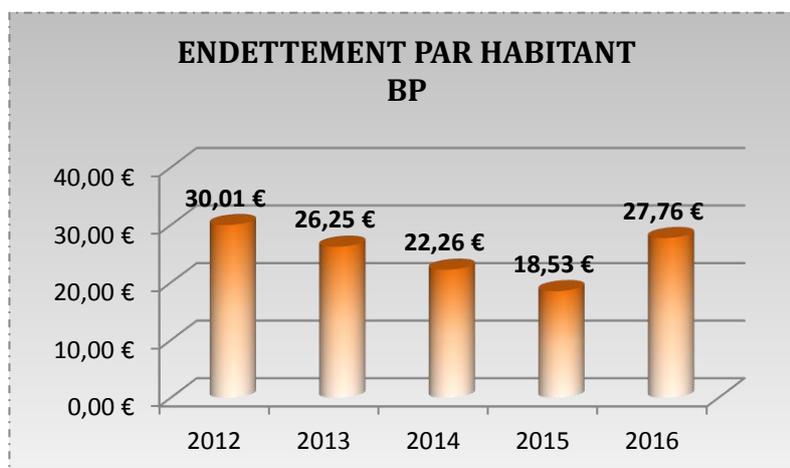
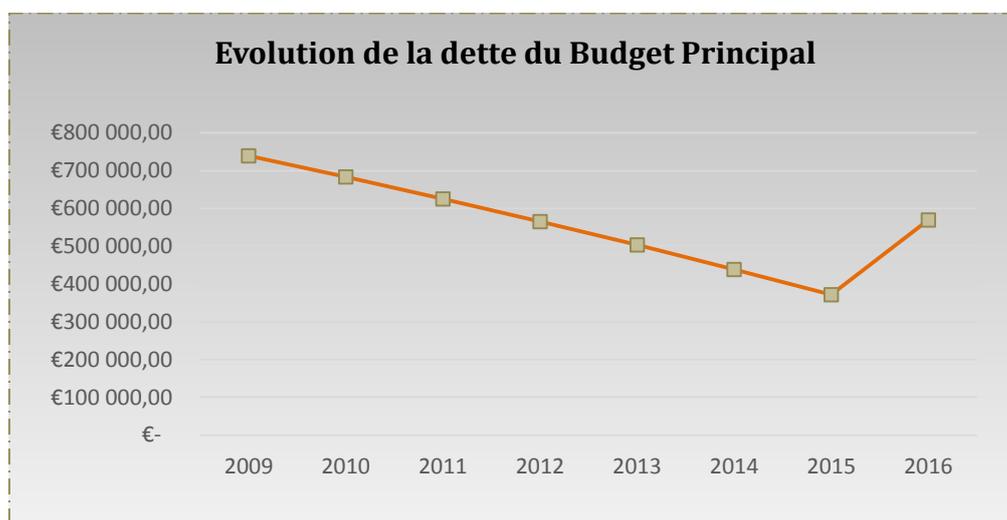
Son montant est figé à 994 992.41 € dont il faut déduire le montant dû par la commune du TEMPLE de -315.37 €, soit un montant net de 994 677.04 €.

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
AVENSAN	188 220.79 €
BRACH	1 951.24 €
CASTELNAU DE MEDOC	235 282.11 €
LISTRAC MEDOC	93 972.20 €
MOULIS EN MEDOC	22 170.29 €
LE PORGE	60 677.40 €
SAINTE HELENE	158 728.58 €
SALAUNES	228 969.63 €
SAUMOS	5 020.17 €
LE TEMPLE	-315.37 €
<b>Total</b>	<b>994 677.04 €</b>

❖ **MOUVEMENT DE LA PROVISION CONSTITUEE**

Exercice	Désignation	Montant	Solde
2010	Mise en place provision	240 000 €	240 000 €
2010	Reprise sur provision (Pace et ERP)	50 000 €	190 000 €
2012	Complément de provision	410 000 €	600 000 €
2012	Reprise sur provision (Architecte)	89 900 €	510 100 €
2013	Complément de provision (Réforme des rythmes scolaires)	90 962 €	601 062 €
2014	Reprise sur provision (Réforme des rythmes scolaires)	400 000 €	201 062 €
2015	Reprise sur provision (Réforme des rythmes scolaires)	201 062 €	0 €

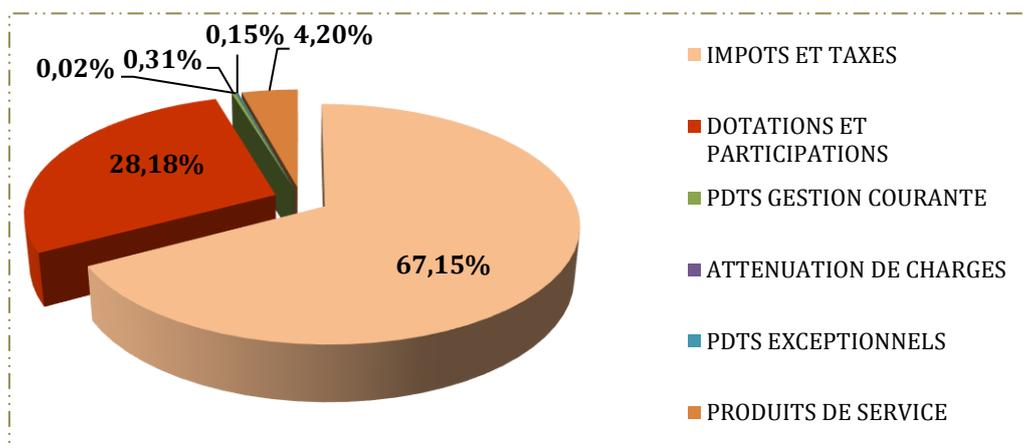
❖ **EVOLUTION DE LA DETTE**



En France, cet indicateur de dette par habitant s'élève en moyenne à **176 € par habitant** pour l'ensemble des EPCI et à **172 € pour les communautés de communes de 15 000 e à 20 000 €**. La CDC Médullienne quant à elle est bien loin de ces chiffres, avec 27.76 € par habitant, même si en 2016 le ratio a augmenté du fait du prêt souscrit pour l'achat et les travaux d'aménagement du siège.

## b) Les recettes

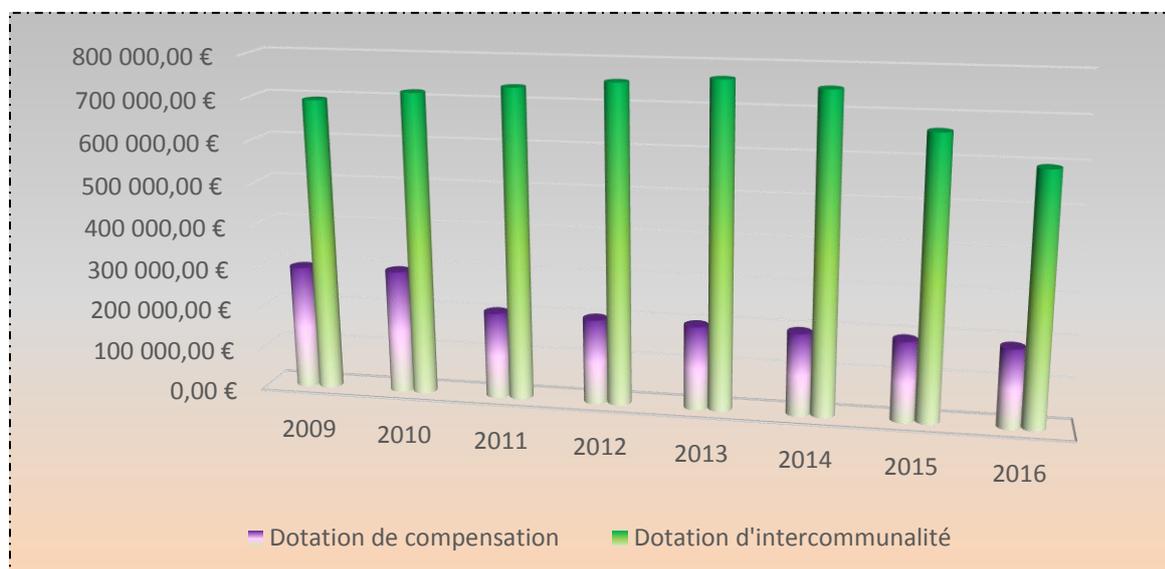
Les ressources de la Communauté de Communes sont constituées principalement par les recettes fiscales perçues des ménages et des entreprises, les dotations (intercommunalité et dotation de compensation), les participations (CAF, MSA, Etat...) et se répartissent comme suit :



En terme de ratio, les recettes de la CDC Médullienne s'élève à 276 € par habitant. Si l'on compare cette donnée avec les données nationales, on s'aperçoit que les EPCI ont en moyenne 332 € par habitant de recettes et 310 € par habitants pour les EPCI de notre strate (15 000 à 20 000 habitants). Là encore la CDC Médullienne est largement en-dessous de la moyenne nationale.

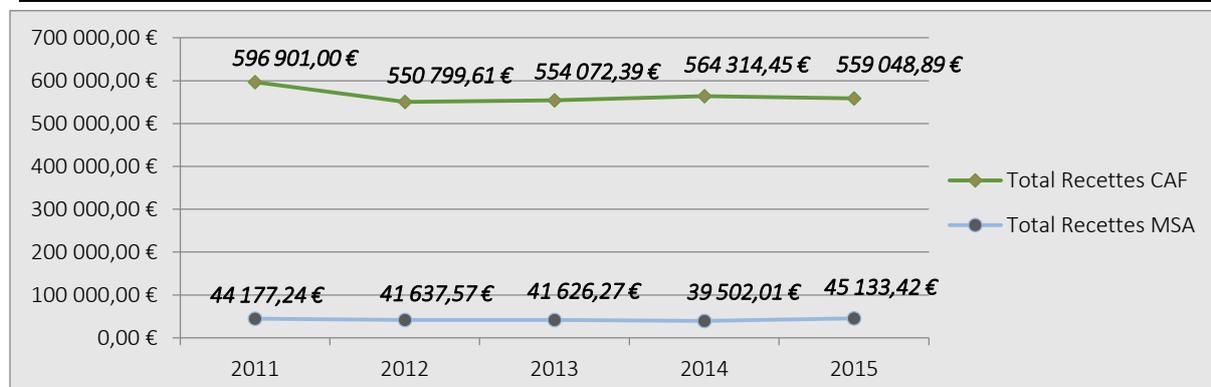
## ❖ LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

### EVOLUTION DE LA DOTATION DE COMPENSATION ET DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ENTRE 2009 ET 2016



La Contribution au Redressement des Finances Publiques pour l'année 2016 représente pour la collectivité une baisse des dotations de 9.59 % soit - 75 361.00 €.

### EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA CAF ET DE LA MSA ENTRE 2011 ET 2015



Les participations de la CAF et de la MSA sont versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Les recettes émanant de la MSA sont en légère augmentation en raison d'une subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre des rythmes scolaires. Les recettes émanant de la CAF sont stables.

## LE FONDS D'AMORCAGE

Le fonds d'amorçage a été créé par l'article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 pour accompagner les Communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Les Communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire une dotation de **50 € par élève** soit 8 Communes sur notre territoire (AVENSAN, CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE, SALAUNES et LE TEMPLE).

Les Communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dite « cible » perçoivent **40 € supplémentaires par élève** dans le cadre d'une « majoration forfaitaire » soit au total **90 € par élève**. Sur les 8 groupes scolaires implantés sur le territoire, seulement 4 groupes scolaires sont éligibles à la DSR « cible » (CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE).

Le montant du fonds d'amorçage perçu par les Communes et reversé à la Communauté de Communes s'élève pour l'année 2016 à **190 348 €**.

### ❖ LES RECETTES FISCALES

#### IMPOTS ET TAXES DES MENAGES ET DES ENTREPRISES

COMPOSITION PANIER FISCAL (*)			
	2016	2016	
<b>TAXES FONCIERES ET D'HABITATION</b>	2 539 405.00 €	2 539 405.00 € (ménages)	
<b>CFE - CVAE</b>	378 097.00 €		
<b>TASCOM</b>	172 775.00 €	939 122.00 € (entreprises)	
<b>IFER</b>	89 548.00 €		
<b>Rôles sup</b>	298 702.00 €		
<b>Compensations</b>	72 884.00€	72884.00 €	
<b>TOTAL</b>	3 551 411.00 €	3 551 411.00 €	<b>- 690 209 € (prélèvement FNGIR)</b> 2 861 202.00 €

## LES TAUX D'IMPOSITION DE LA CDC MEDULLIENNE

Les taux 2016 sont **sans augmentation pour la sixième année consécutive**. L'augmentation moyenne en France des taux a été de 0.6% entre 2015 et 2016.

Ces taux additionnels **restent, sur notre territoire, largement inférieurs à ceux observés en moyenne dans les communautés de communes de France**.

	CDC Médullienne	EPCI (moyenne nationale)
Taxe d'habitation	8.15 %	8.78 %
Taxe foncière	0.156 %	2.88 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.31 %	7.49 %

Le taux C.F.E. 2016 est maintenu à 25.69 % (sans augmentation pour la quatrième année consécutive).

Pour l'exercice 2016, le Conseil communautaire a décidé :

- de fixer la Base minimum de CFE à 1 387 € pour les contribuables ayant un chiffre d'affaire inférieur à 100 000 € Hors Taxes.
- de fixer la Base minimum de CFE à 2 774 € pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 000 € Hors Taxes.
- de fixer la Base minimum de CFE à 3 503 € pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 000 € Hors Taxes.
- d'accorder une remise de 5 % est accordée sur la base minimale 1 387 € aux contribuables ayant un chiffre d'affaires HT inférieur à 10 000 € HT.

La part de contribution des ménages a augmenté de 2.34% entre 2015 et 2016. Elle s'explique par l'évolution des bases de 1% d'une part **et par l'augmentation de la population de 1.34% d'autre part**.

La part de contribution des entreprises a augmenté de 20.62% et s'explique par le rattrapage de l'IFER pour les parcs photovoltaïques implantés sur la Commune de Sainte Hélène.

## **LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)**

Institué par la loi de finances 2012, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses Communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le FPIC constitue une somme attribuée au territoire des 10 communes, à répartir entre les 10 collectivités et la Communauté de Communes Médullienne. La somme est en augmentation entre 2015 et 2016 passant de 435 121 € à 543 129 € part communale et intercommunale (+ 19.89 %) et se répartit comme suit :

<b>EPCI</b>		<b>190 348.00 €</b>
<b>AVENSAN</b>	42 968.00 €	<b>352 781.00 €</b>
<b>BRACH</b>	17 530.00 €	
<b>CASTELNAU-DE-MEDOC</b>	65 320.00 €	
<b>LISTRAC-MEDOC</b>	45 144.00 €	
<b>MOULIS-EN-MEDOC</b>	33 183.00 €	
<b>LE PORGE</b>	65 512.00 €	
<b>SAINTE-HELENE</b>	48 748.00 €	
<b>SALAUNES</b>	10 059.00 €	
<b>SAUMOS</b>	13 321.00 €	
<b>LE TEMPLE</b>	10 996.00 €	
		<b>543 129.00 €</b>

### c) BUDGET PRINCIPAL Exécution budgétaires 2016 (\*)

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	5 290 473.16 €	6 979 757.58 €
Section Investissement	791 762.25 €	777 114.43 €
TOTAL	<b>6 082 235.41 €</b>	<b>7 756 872.01 €</b>

(\*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordre) rapportées à la population du territoire **sont moindres à la CDC médullienne qu'en France** : elles représentent 250€ / habitant dans notre CDC, contre 260 € /hab dans les CDC de même strate et 272 € pour l'ensemble des EPCI.

De manière plus spécifique, **les dépenses de personnel rapportées aux dépenses REELLES s'établissent en France** dans les EPCI à **37.2%**, à **36.6 %** dans les EPCI **de notre strate de population**, et à **11.75%** à la CDC Médullienne.

### 2) Le Budget « Ordures Ménagères »

Le Budget « Ordures ménagères », qui englobe la collecte, le transfert, le tri, le traitement des ordures ménagères et assimilés et la gestion des déchetteries, doit s'équilibrer en recettes et en dépenses sans apport du budget principal.

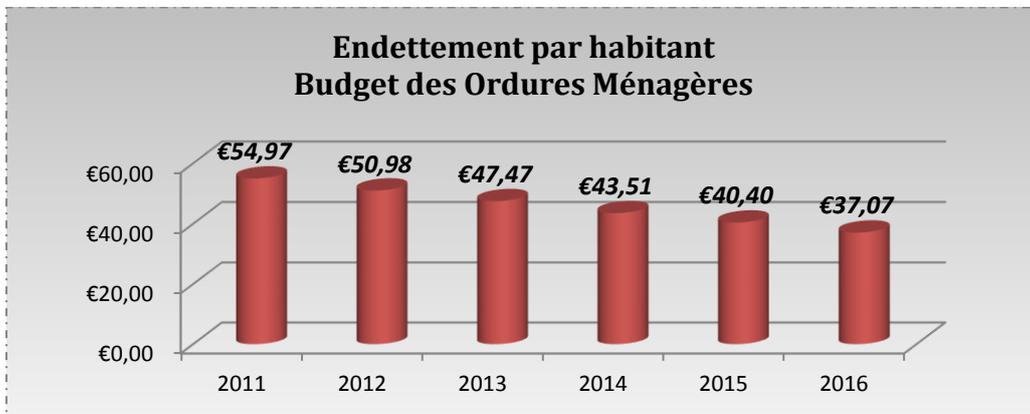
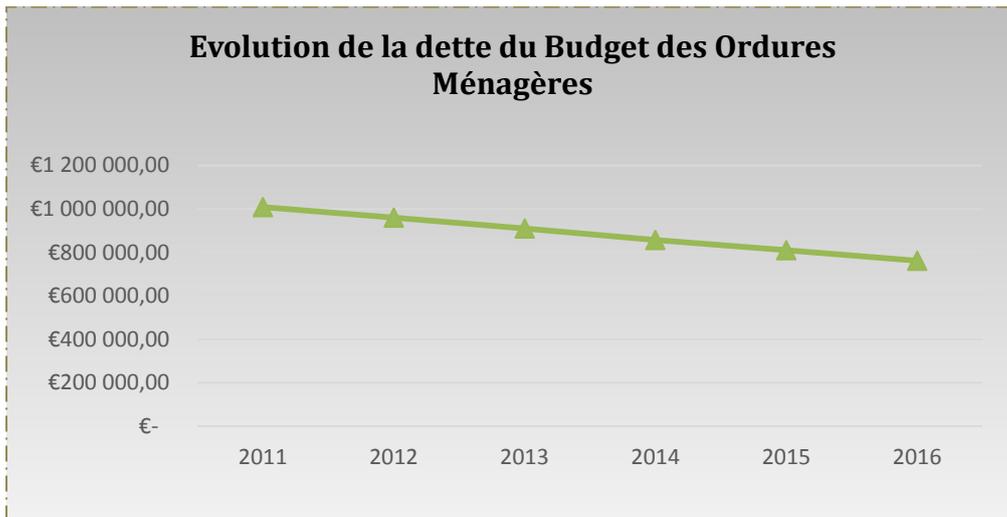
#### a) Les dépenses

##### EVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2011 ET 2016

Collecte, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchèteries

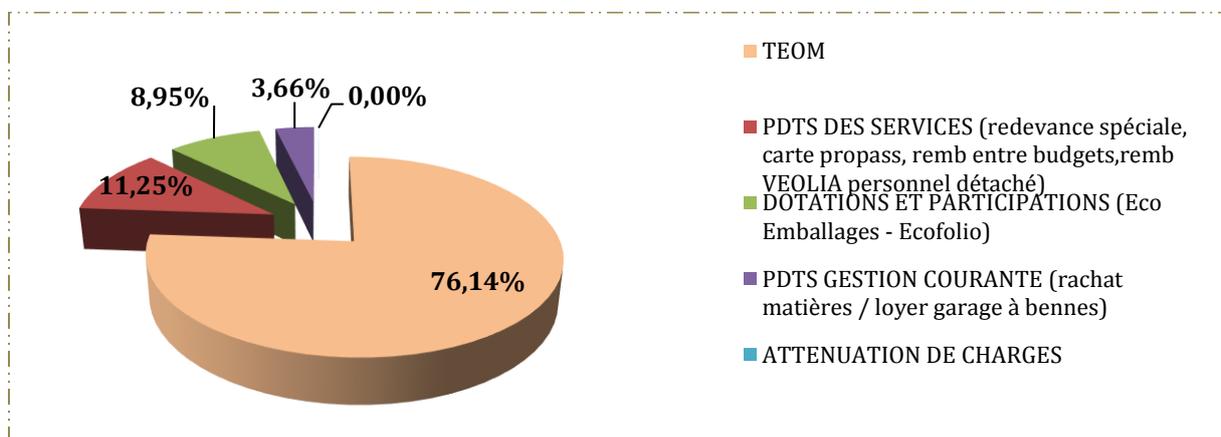
EXERCICE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
2011	2 040 630.09 €	5.50%	2 152 864.74 €
2012	2 099 820.00 €	7%	2 246 807.40 €
2013	2 159 627.91 €	7%	2 310 801.86 €
2014	2 199 854.47 €	10 %	2 419 839.92 €
2015	2 178 982.94 €	10 %	2 396.881.23 €
2016	2 172 819.36 €	10%	2 390 101.30 €

## EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2011 ET 2016



### **b) Les recettes**

Les ressources du budget des Ordures Ménagères sont constituées principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les administrés, la redevance spéciale versée par les professionnels et les participations des différents organismes (Eco Emballages, Ecofolio). Les recettes se répartissent comme suit :



### EVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2011 ET 2015

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TEOM	1 919 422	2 030 671	2 161 068	2 226 750	2 303 743 €	2 299 858,00 €
Redevance spéciale	234 978	264 504	269 468	285 106.43	266 994,02 €	214 042,06 €
Subvention ECO- EMBALLAGES	226 853	-	291 163 (avec ECO FOLIO)	225 394.37	224 794.33 €	226 500 €
Vente de matières recyclables	125 681	111 000	120 878	98 399.92	96 284.62 €	110 348.40 €
Subvention ECOFOLIO	19 190	-		39 890.34	18 529.45 €	Versement en 2017
Cartes déchèteries	7 425	12 225	11 026	9 675	9375 €	12 825 €

A noter que le solde de la participation versée par ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO est liquidé en fin de l'année N+1.

#### **c) Mouvement de la provision constituée**

Exercice	Désignation	Montant	Solde
2015	Constitution provision (projet colonnes à verre enterrées)	207 000.00 €	207 000.00 €
2016	Maintien de la provision	-	207 000.00 €

#### **d) Exécution budgétaire 2016 (\*)**

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	2 949 256.66 €	4 148 537.56 €
Section Investissement	180 425.37 €	133 197.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 129 682.03 €</b>	<b>4 281 734.75 €</b>

(\*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

### 3) Le Budget « SPANC »

Le Budget « SPANC », comprend les redevances et les frais afférents aux contrôles dans le cadre de mutations des assainissements non collectifs existants et aux contrôles des assainissements non collectifs neufs.

En effet, depuis le 17 décembre 2015 :

- le contrôle des installations ANC est obligatoire lors des mutations de l'immeuble. Le prix de cette prestation est de 125 €. Les acquéreurs d'un immeuble disposant d'un assainissement non conforme ou inexistant ont un an à compter de la signature de l'acte de vente pour se mettre aux normes.
- Le contrôle des installations ANC pour le neuf et la réhabilitation est obligatoire. Le prix de la prestation est de 85€.

Après deux années d'augmentation consécutives, le nombre de contrôles est stable entre 2015 et 2016 :



#### a) Les dépenses

Pas d'endettement sur le budget SPANC.

#### b) Les recettes

Les principales recettes du budget de fonctionnement du SPANC sont les redevances liées aux contrôles et à la participation financière annuelle de l'Agence Adour Garonne :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles	6 240 €	5 320 €	5 120 €	7 360 €	7 480 €	8 310 €
Subvention AGENCE ADOUR GARONNE	2 325 €	2 325 €	-	3 067 €	4 462 €	3 337 €
TOTAL	8 565 €	7 645 €	5 120 €	10 427 €	11 942 €	11 647 €

La subvention est en baisse du fait de la moindre participation de l'Agence par contrôle.

**c) Mouvement de la provision constituée**

<b>Exercice</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Solde</b>
2013	Constitution provision (campagne de contrôles des ANC existantes)	30 000.00 €	30 000.00 €
2016	Reprise de la provision	30 000.00 €	0 €

**d) Exécution budgétaire 2016 (\*)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section Fonctionnement	33 930.38 €	55 348.68 €
Section Investissement	30 639.60 €	52 489.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 569.98 €</b>	<b>107 838.53 €</b>

(\*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

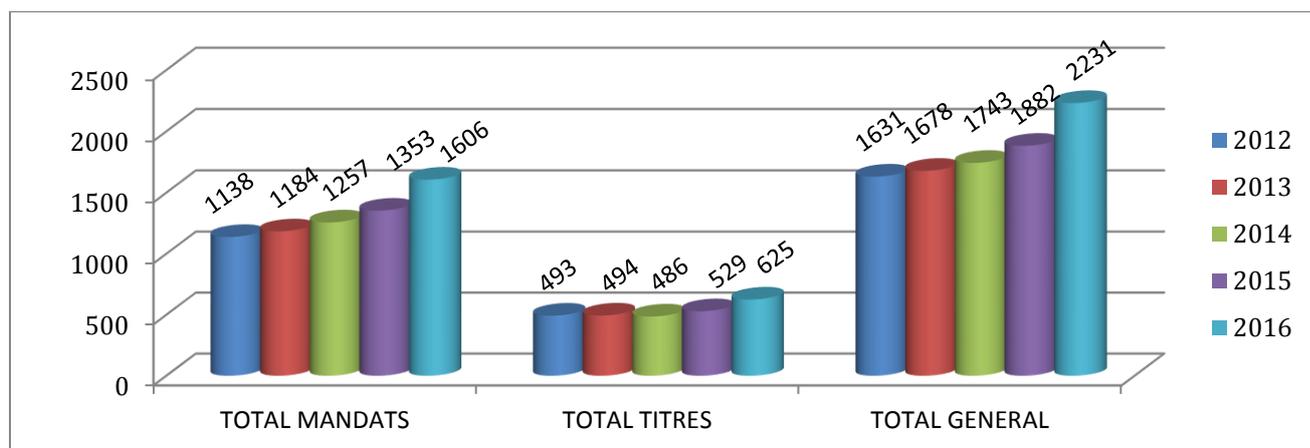
**4) Le Budget « ZA PAS DU SOC »**

**a) Exécution budgétaire 2016 (\*)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section Fonctionnement	381 416.64 €	391 285.52 €
Section Investissement	411 223.34 €	413 502.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>792 639.98 €</b>	<b>804 787.86 €</b>

(\*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser

## 5) Evolution des mandats et titres



## B - Les Marchés Publics

Les principales missions du service (1 personne) :

- Préparer, rédiger et assurer le suivi administratif et financier des différentes procédures (marchés publics, Délégations de Service Public et autres contrats de droit public) ;
- Garantir la sécurité juridique des procédures d'achat ;
- Construire et développer une politique économique et durable de l'achat ;
- Gérer et suivre les contentieux et litiges ;
- Assurer une veille juridique et réglementaire ;
- Rédiger les délibérations afférentes au domaine ;
- Mettre en place des tableaux de suivi.
- Conseiller les communes membres de la CdC sur demande.

En 2016, le service Finances et Marchés Publics s'est vu confier les procédures suivantes (marchés supérieurs à 25 000 € HT) :

- Collecte, transport, tri, traitement et gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Médullienne (12,7 millions d'€ HT)
- Délégation de Service Public Petite Enfance pour la gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant et d'un Relais Assistantes Maternelles- Parents : avis d'appel public à candidatures. (4 millions d'euros de budget global sur 4 ans)
- Délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil périscolaire, des accueils de loisirs sans hébergement et des temps d'activités périscolaires, passée en application des articles L.1411-1 et suivants du CGCT. (6.1 millions d'€ de budget global sur 2 ans)
- Extension et réaménagement intérieur du Centre de Loisirs de CASTELNAU-DE-MEDOC (62 000 € HT)
- Réaménagement d'un bâtiment communautaire à CASTELNAU-DE-MEDOC : marché de maîtrise d'œuvre puis de travaux (99 000 € HT)
- Études environnementales préalables à l'aménagement de la zone d'activités économiques du PAS DU SOC II. (25 000 € HT)

## C – LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La loi fait obligation à la Communauté de Communes Médullienne qui en a compétence de présenter, chaque année, un rapport sur le prix et la gestion des déchets ménagers réalisé dans le cadre du marché. Ce rapport figure en annexe.

#### LES COMPETENCES

L'exercice de la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » s'articule autour du marché général de collecte, tri sélectif, transports, traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries communautaires ». Ce marché décomposé en 7 lots, ayant pour date de démarrage le 1<sup>er</sup> septembre 20106 arrivera à terme le 30 août 2022. Les Lots 1, 2, 3, 5, 6 ont été attribués à la société VEOLIA. Le groupement SUEZ/PENA est attributaire du lot 4 et la société PENA est attributaire du lot 7.

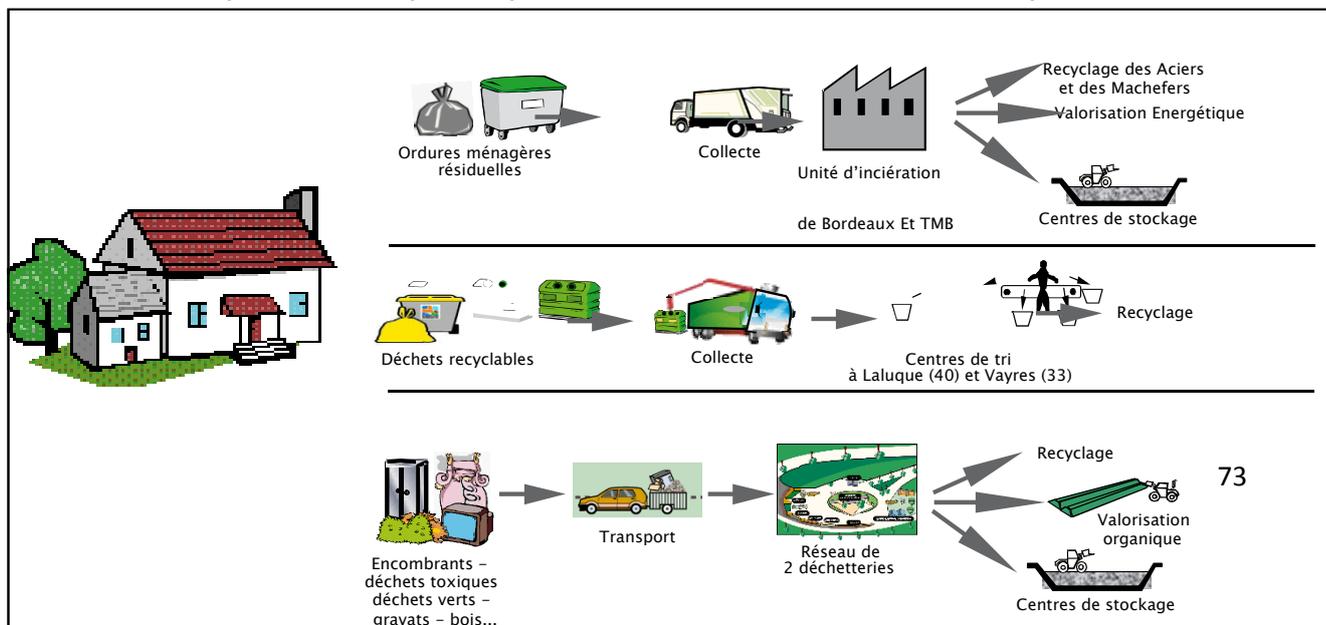
<b>Filières</b> <b>Compétences</b>	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>Emballages ménagers recyclables</b> <b>(collecte sélective)</b>	<b>Autres déchets collectés en déchetteries</b> <b>(encombrants, bois, ferraille, Déchets Ménagers Spéciaux...)</b>
Collecte des déchets	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA/PENA
Transport vers unité de prétraitement/valorisation	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA/PENA
Traitement/Valorisation	SUEZ/PENA	Prestataires	Prestataires

Tableau 1 - Répartition des compétences

#### ORGANISATION GENERALE

La Communauté de Communes Médullienne est organisée autour d'un service pour la collecte des déchets qui pilote l'ensemble des activités déléguées aux prestataires : les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets réceptionnés en déchetterie. Chacune de ces filières est gérée de façon à prendre en charge et traiter les déchets selon leur typologie.

Figure 1 - Schéma d'organisation générale de valorisation et d'élimination des déchets ménagers



Les lots composants ce marché sont :

**- Lot 1 :**

- Collecte des déchets ménagers et assimilés

La collecte est assurée en benne bicompartimentée, une partie pour les Ordures Ménagères et l'autre pour les recyclables, avec un rythme d'un ramassage par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire. Les OM sont collectées dans des bacs mis à disposition des foyers, par la Communauté de Communes Médullienne, en fonction de leur composition. Au cours de l'année 2016, nous avons collecté 5 055 tonnes d'Ordures Ménagères soit une hausse de 1.07% par rapport à l'année 2015.

Les bennes de collecte vont décharger les déchets collectés en porte-à-porte, dans la fosse prévue à cet effet, sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC, avant d'être transférés vers les centres de traitement

- Collecte des propres et secs

Au cours de la première année du marché en vigueur, les recyclables (bouteilles en plastique, boîtes de conserve en aluminium ou en acier, cartons, journaux) étaient collectés dans le même bac de 140 L à couvercle jaune. Au cours de l'année 2016, nous avons collecté 460 tonnes de recyclables hors journaux soit une hausse de 6.56% par rapport à l'année 2015.

Après une expérimentation, le Conseil communautaire a décidé, la séparation des journaux des autres recyclables. Les journaux – Magazines – Papiers blancs sont collectés dans le bac à couvercle jaune, les autres recyclables sont collectés dans des poches jaunes translucides. Au cours de l'année 2016, nous avons collecté 331 tonnes de journaux soit une baisse de -1.05% par rapport à l'année 2015.

Les recyclables et les journaux collectés en porte-à-porte sont déchargés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup> au quai de transfert communautaire.

- Vidage des colonnes sélectives pour le verre

82 bornes (1/3 d'entre elles ont été changées en 2016) d'apport volontaire sont réparties sur le territoire communautaire. Celles-ci sont vidées au minimum tous les 15 jours ou 24 h après une demande spécifique de la Communauté de Communes. Le verre collecté est directement transporté vers le repreneur. Au cours de l'année 2016, nous avons collecté 765 tonnes de verre soit une hausse de 3.66% par rapport à l'année 2015. A noter qu'il est très important de bien trier le verre. En effet, dans les Ordures Ménagères « sacs noirs » le verre est le pire des matériaux à traiter.

**- Lot 2 :**

- Transfert des déchets ménagers et assimilés

Les OM, après avoir été déchargées dans la fosse qui se trouve au quai de transfert communautaire, sont reprises par un camion muni d'un grappin et transférées vers le centre d'incinération de la société SUEZ, se trouvant à Bègles (60 %) et le Tri Mécano Biologique de la société PENA se trouvant à Saint Jean d'Illac (40 %).

- Transfert des propres et secs

Les recyclables sont transférés vers le centre de tri de la société VEOLIA, à Bègles. A noter que la Communauté de Communes a mis en place le tri séparé des journaux, revues, magazines.

- **Lot 3 :**

- Tri conditionnement des propres et secs

Les recyclables sont triés en fonction de leur qualité (carton, aluminium, acier et plastiques). Ces matières sont ensuite mises en balles et stockées en attente de reprise par la société SUEZ qui les rachète à la Communauté de Communes Médullienne au travers d'un marché spécifique.

- Tri conditionnement des papiers-journaux-magazines

Les journaux collectés en porte-à-porte sont rachetés à la Communauté de Communes Médullienne avec tri. Celui-ci étant l'affaire de la société VEOLIA.

- **Lot 4 : traitement des déchets ménagers et assimilés**

La société SUEZ incinère les OM, collectés en porte-à porte, dont la combustion produit de l'électricité et la Société PENA recycle et valorise à hauteur de 80% les OM par de la Valorisation Organique et de la valorisation énergétique (20% des déchets non traités sont enfouis).

- **Lots 5 et 6 : Gestion des déchèteries communautaires implantées sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC et de LE PORGE**

La Communauté de Communes Médullienne dispose de 2 déchèteries, l'une se trouvant sur la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC et l'autre sur la commune de LE PORGE, accessibles à l'ensemble des administrés résidants sur le territoire communautaire. Les entreprises implantées sur les communes membres y ont aussi accès à la condition d'être dotées d'une carte d'accès spécifique et d'une carte PROPASS. Y sont collectés les déchets selon les tonnages répertoriés dans le tableau ci-dessous :

	TVD*1	Bois	Ferraille	Déchets verts	Carton	Gravats	DMS*2	Huiles minérales	DEEE*3	Huiles végétales	papier	TOTAL
Unité	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne	tonne
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>1 686</b>	<b>880</b>	<b>259</b>	<b>2 102</b>	<b>190</b>	<b>1 085</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>6 330</b>
<b>TOTAL VALORISE</b>	<b>0</b>	<b>880</b>	<b>259</b>	<b>2 102</b>	<b>190</b>	<b>1 085</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>52</b>	<b>1,40</b>	<b>36,43</b>	<b>4 644</b>
Ratio kg/hab/an	84,08	43,87	12,92	104,81	9,46	54,09	1,48	0,46	2,58	0,07	1,82	<b>315,63</b>
Evolution 2015/ 2016	2,42%	-0,64%	19,91%	-7,22%	15,83%	14,49%	19,58%	12,72%	100,00%	84,21%	66,80%	2.35%

\*1 Tout Venant Déchetterie

\*2 Déchets Ménagers Spéciaux

\*3 Déchets d'équipements électrique et électronique mise en place de la filière REP le 1 juillet 2016

- **Lot 7 : Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux des déchetteries**

La société PENA collecte, recycle et traite les déchets ménagers spéciaux (DMS). Les DMS sont des déchets qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces déchets nécessitent un traitement adapté et ne peuvent, en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

Les déchets ménagers spéciaux sont essentiellement des :



piles et accumulateurs usagés



déchets et résidus de peintures, décapants, solvants, colles, mastics, vernis, ...  
produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais, ...)



huiles de vidange et filtres, huiles végétales

## 2) Synthèse numérique et financière

### a) La redevance spéciale

Le budget annexe Ordures ménagères doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. Les recettes sont composées de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- la Redevance Spéciale (en porte-à-porte et en déchèterie).

Toutes les structures, hors ménages, produisant des déchets doivent assumer le coût de leur élimination. C'est le principe du « pollueur – payeur ». Au cours de l'année 2004, la Communauté de Communes Médullienne a instauré, dans un premier temps, la redevance spéciale. 161 redevables à cette redevance ont adhéré au service proposé par la Communauté de Communes au travers d'une « convention pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères » et l'a rétribue pour ce service au tarif fixé annuellement par le Conseil communautaire. Le coût au litre pour l'année 2016 a été arrêté à 0,0496 €/L.

### Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La Redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte, de transport et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité.

Elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Les professionnels ont le choix entre :

-  Recourir au service public et passer une convention avec la Communauté de Communes Médullienne,
-  Réaliser la collecte et le traitement de leurs déchets par leurs propres moyens ou par une entreprise et justifier de l'élimination de leurs déchets.

## Qui est concerné ?

L'ensemble des producteurs de déchets, publics ou privés, autres que les ménages implantés sur le territoire intercommunal.

## Pourquoi mettre en place la redevance spéciale ?

La Redevance Spéciale :

-  est obligatoire (article L.2333-78 du code général des collectivités territoriales),
-  évite de faire payer les déchets non ménagers par les ménages (équité entre les contribuables),
-  incite les producteurs professionnels (entreprises, administrations, communes, écoles collèges...) au tri de leurs déchets et les sensibilise à la gestion des déchets.

## Quels déchets ?

Les déchets acceptés sont les déchets assimilables à ceux des ménages lorsqu'ils peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

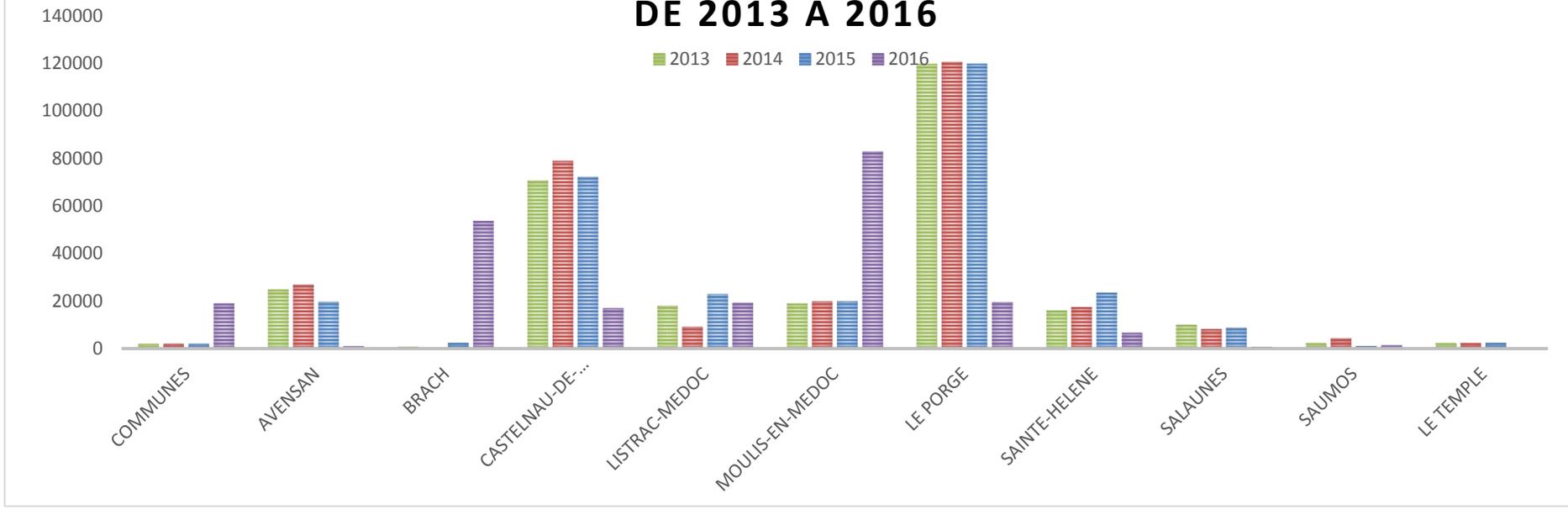
## Comment la redevance est-elle calculée ?

-  Le montant de la redevance est le produit de plusieurs facteurs :
  -  Le volume et le nombre des bacs utilisés qui dépendent de l'activité et de la citoyenneté de l'utilisateur
  -  La fréquence hebdomadaire des collectes qui dépend de l'organisation mise en place par la collectivité
  -  Le nombre de semaines d'activité qui dépend de l'utilisateur
- 
-  Le prix au litre facturé par type de déchet (voté par le Conseil Communautaire) qui résulte du calcul par la collectivité du coût de collecte et de traitement du déchet

## Statistiques : la Redevance Spéciale payée par les communes depuis 2013 :

COMMUNES	2016	2015	2014	2013	VARIATION EN % De 2013 à 2016
AVENSAN	19 136,15 €	19 752,70 €	27 093,26 €	24 913,26 €	-23%
BRACH	1 166,48 €	2 515,71 €	0	882,40 €	+32%
CASTELNAU-DE-MEDOC	53 728,78 €	72 333,75 €	78 993,59 €	70 662,96 €	-24%
LISTRAC-MEDOC	17 061,32 €	22 966,16 €	9 359,13 €	18 135,91 €	-6%
MOULIS-EN-MEDOC	19 434,34 €	20 031,36 €	20 024,41 €	19 066,37 €	+2%
LE PORGE	82 863,02 €	119 811,42 €	120 581,91 €	119 622,78 €	-31%
SAINTE-HELENE	19 690,94 €	23 630,99 €	17 497,07 €	16 104,34 €	+22%
SALAUNES	6 662,32 €	8 925,17 €	8 267,66 €	10 232,76 €	-35%
SAUMOS	735,07 €	1 289,59 €	4 487,81 €	2 428,40 €	-70%
LE TEMPLE	1 560,22 €	2 475,29 €	2 374,81 €	2 418,42 €	-35%
TOTAL	222 038,64 €	293 732,14 €	288 679,65 €	284 467,60 €	-22%

## EVOLUTION DES REDEVANCES SPÉCIALES PAYEES PAR LES COMMUNES DE 2013 À 2016



## b) La Carte PROPASS

Dans un second temps, la Communauté de Communes a instauré le paiement des déchets professionnels dans ses déchèteries communautaires au moyen de la carte PROPASS qui permet 5 apports pour un montant de 75 €.

- les subventions :
  - Eco-Emballages ;
  - Ecofolio ;
  - OCADEEE.
- le rachat des recyclables.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés constituent une part importante de l'activité de la Communauté de Communes Médullienne, et figurent dans un budget annexe spécifique : ORDURES MENAGERES

### Conclusion :

L'année 2016 se caractérise par une nette augmentation des déchets collectés et apportés pouvant être recyclés (+6.81%). Toutefois la Communauté de Communes Médullienne a réussi à maîtriser ses coûts de fonctionnement pour l'année 2016 en renouvelant ses appels d'offres et en déployant la filière de Reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (REP DEEE).

L'année 2017 se caractérisera par : le Plan Local de Prévention des Déchets ; la réduction des déchets va vraiment devenir le fil conducteur de l'action de la Communauté de Communes Médullienne. Mais malgré tout pour les déchets produits, la Communauté de Communes va déployer la filière de récupération du mobilier (REP Eco-Mob) ainsi que le lancement d'appels à projets pour l'optimisation des collectes des déchets ménagers tant que technique et financière, l'amélioration et le développement des structures existantes.

### Bilan 2016 numérique et financier

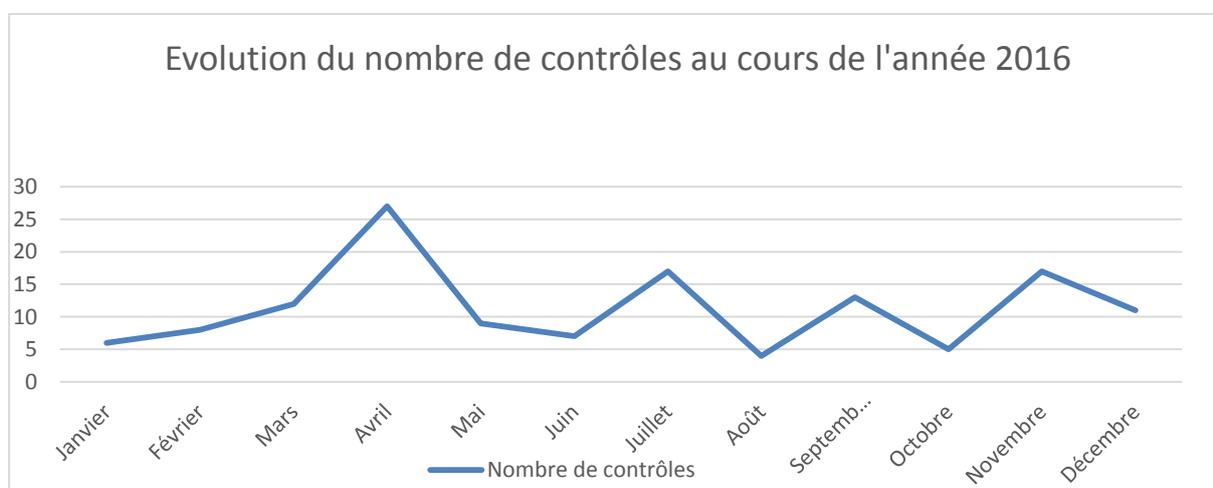
Prestation	Tonnages	Ration en Kg/hab	Montant €/Ht	Coût en €/hab	Evolution des tonnages 2015/2016	Evolution des coûts 2015/2016
Collecte - Lot 1	6611	330	764 545,42 €	38,12 €	<b>6,81%</b>	<b>-0,21%</b>
Transfert - lot 2			102 166,01 €	5,09 €		
Tri - lot 3	791	39	132 679,14 €	6,62 €		
traitement OMR - lot 4	5055	252	482 243,25 €	24,04 €		
Déchetterie - lot 5, lot 6, lot 7	6330	316	650 310,72 €	32,42 €		
Total	12941	645	2 131 944,54 €	106,30 €		
<b>Recette CDC (hors TEOM) en €</b>			<b>666 285,00 €</b>	<b>33,22 €</b>		
<b>Total fonctionnement en €/Ht</b>			<b>1 465 659,54 €</b>	<b>73,08 €</b>		

### 3) Le service public d'assainissement non collectif

#### a) Evolution du nombre de contrôles



On constate une forte hausse du nombre de contrôles réalisés sur l'année 2016 (+84% entre 2015 et 2016)

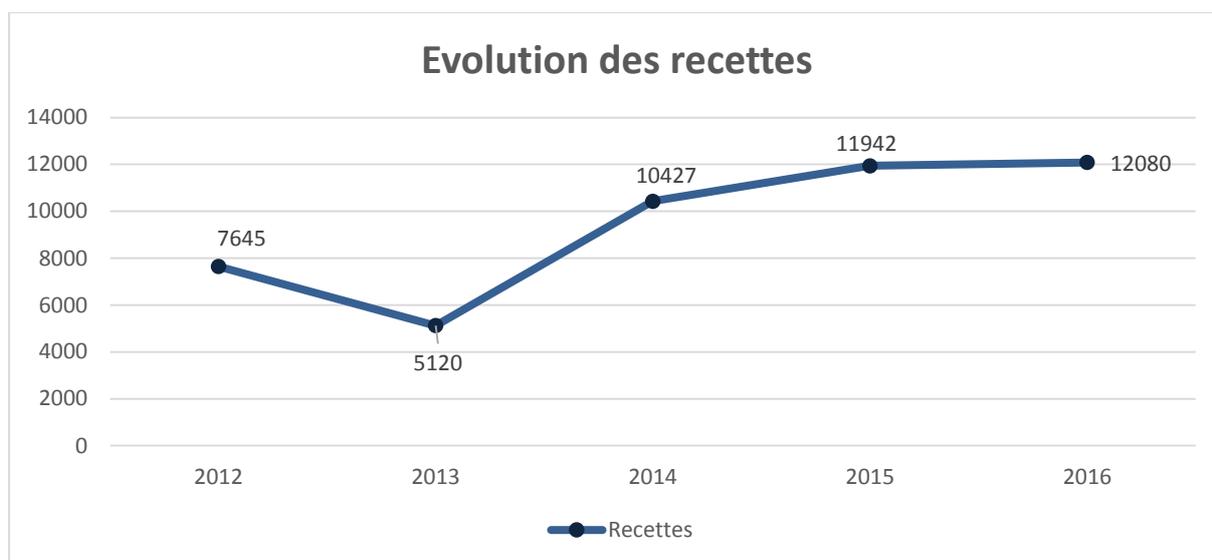


Les mois de Janvier, Février et Mars sont des périodes plutôt calmes dans le domaine des travaux d'assainissement. En effet, le niveau des nappes d'eaux est à son maximum à cette période et les terrassiers ne peuvent donc pas réaliser de chantier dans ces conditions.

Sur les mois de Mai et Juin on peut constater une baisse de contrôles due à l'appel d'offre « Déchets », le service SPANC étant géré en parallèle de l'activité Déchets sur l'année 2016.

## b) Evolution des recettes

	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles	5320 €	5120 €	7 360 €	7 480 €	8 530 €
Subvention AGENCE ADOUR GARONNE	2 325 €	-	3 067 €	4 462 €	3 550 €
TOTAL	7 645 €	5 120 €	10 427 €	11 942 €	<b>12 080 €</b>

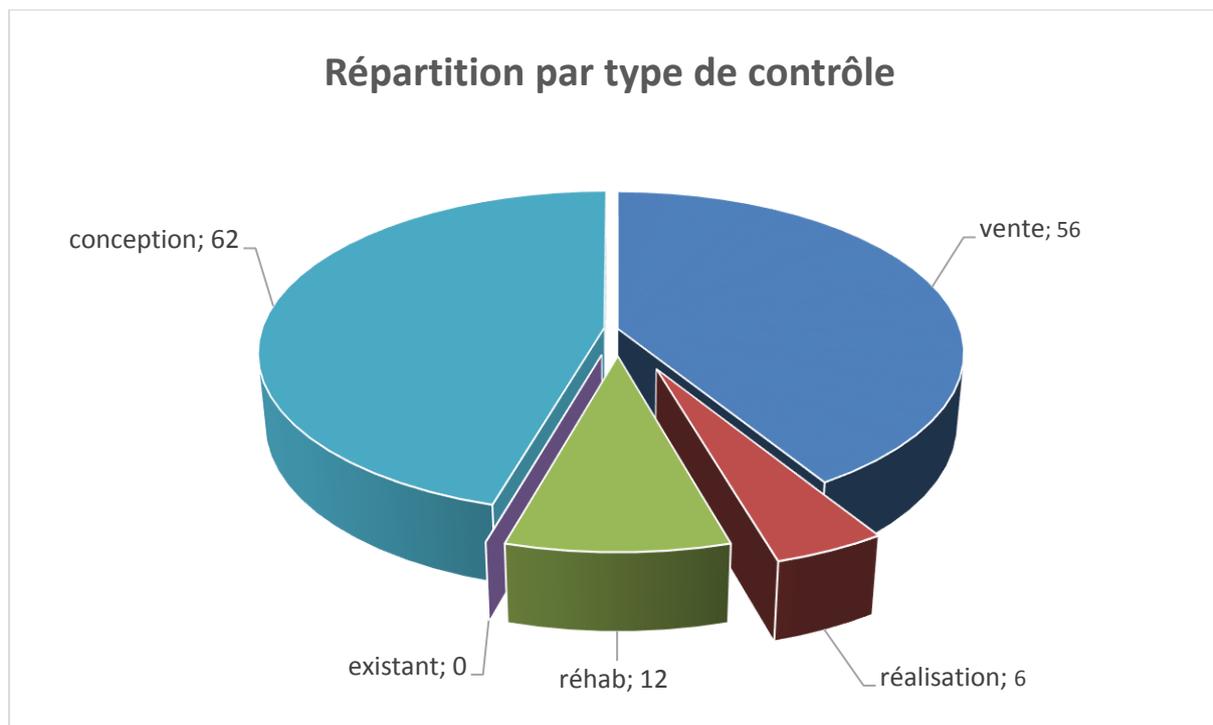


Malgré une augmentation de 84 % du nombre de contrôles entre 2015 et 2016 la hausse des recettes n'est que de 14 %. L'explication réside dans le fait que 45.5% de ces contrôles sont ceux de « conception » lors du dépôt de PC, ce qui explique cette augmentation des recettes qui ne sont pas en adéquation avec l'augmentation du nombre de contrôles.

## c) Répartition par type de contrôles

Il y a 5 types de contrôles répartis différemment : en premier nous avons les conceptions qui se font lors du dépôt de permis de construire, il y a ensuite la réalisation des travaux lorsque le chantier est en cours. Lors d'une vente il y a également un contrôle à réaliser si l'ancien rapport date de plus de 3 ans. Si la conclusion de ce rapport est non conforme les acheteurs seront obligés de faire des travaux, il y aura alors à ce moment-là un contrôle de réhabilitation d'un assainissement (modification d'une filière à partir de l'existant).

Nous avons également les contrôles de l'existant qui doivent se faire tous les 4 à 8 ans sur chaque commune.



On constate que les contrôles de conception et de vente représentent une forte majorité des contrôles effectués en 2016. A contrario, on observe un faible nombre de contrôles de neufs (réhabilitation + réalisation).

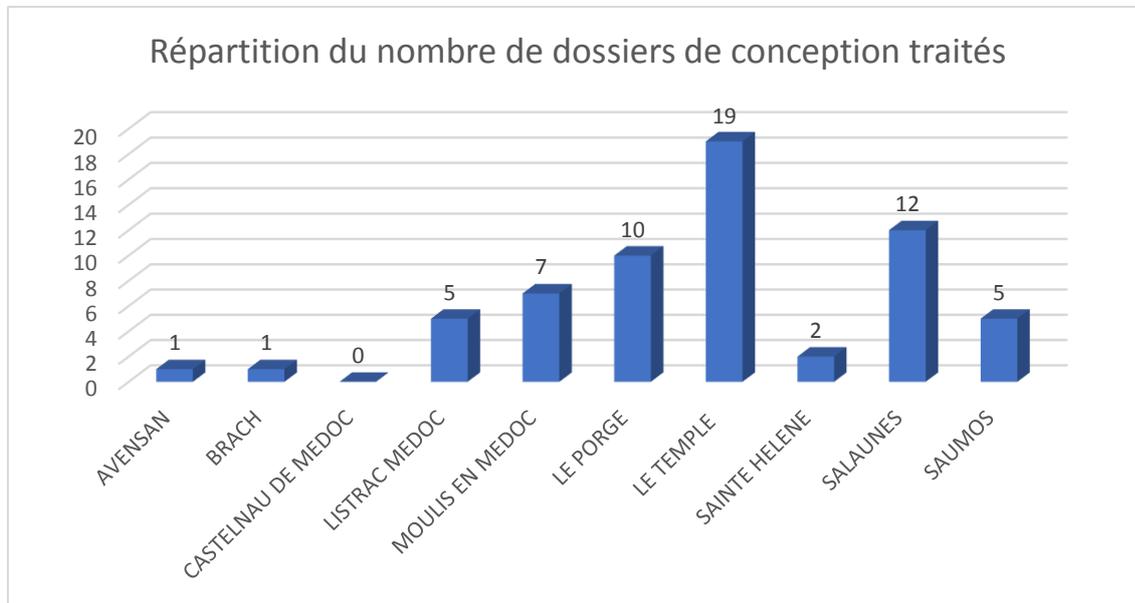
Beaucoup de dossiers de conception sont déposés et n'aboutissent pas à cause de permis de construire refusés, prêts non acceptés auprès des banques ... ce qui explique l'écart entre le nombre de dossiers de conception traités et le nombre de chantiers réalisés, et donc le manque à gagner en terme de recettes.

Le nouveau règlement du SPANC doit limiter cette perte de recettes puisqu'une partie de la somme est tout de même dûe.

#### d) Les contrôles de conception

En 2016, 62 dossiers de conceptions ont été traités. La majorité des dossiers concernaient la commune de LE TEMPLE qui est entièrement en assainissement non collectif.

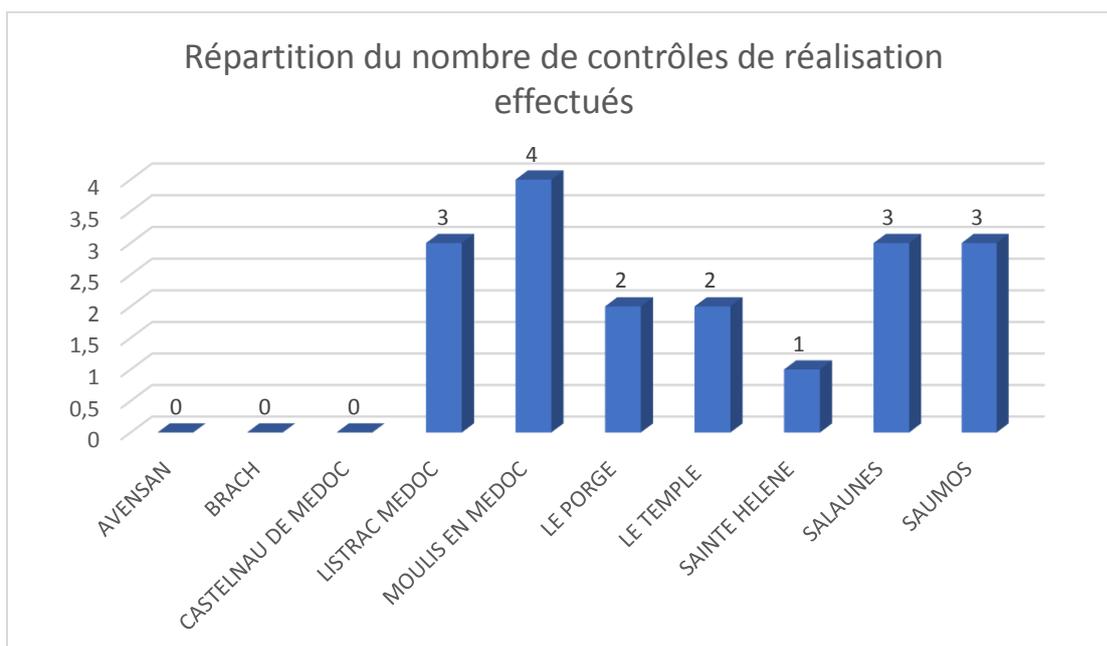
Aucun dossier n'a été déposé pour la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC, en effet cette commune est principalement desservie par le réseau d'assainissement collectif.



#### e) Les contrôles de réalisation des travaux

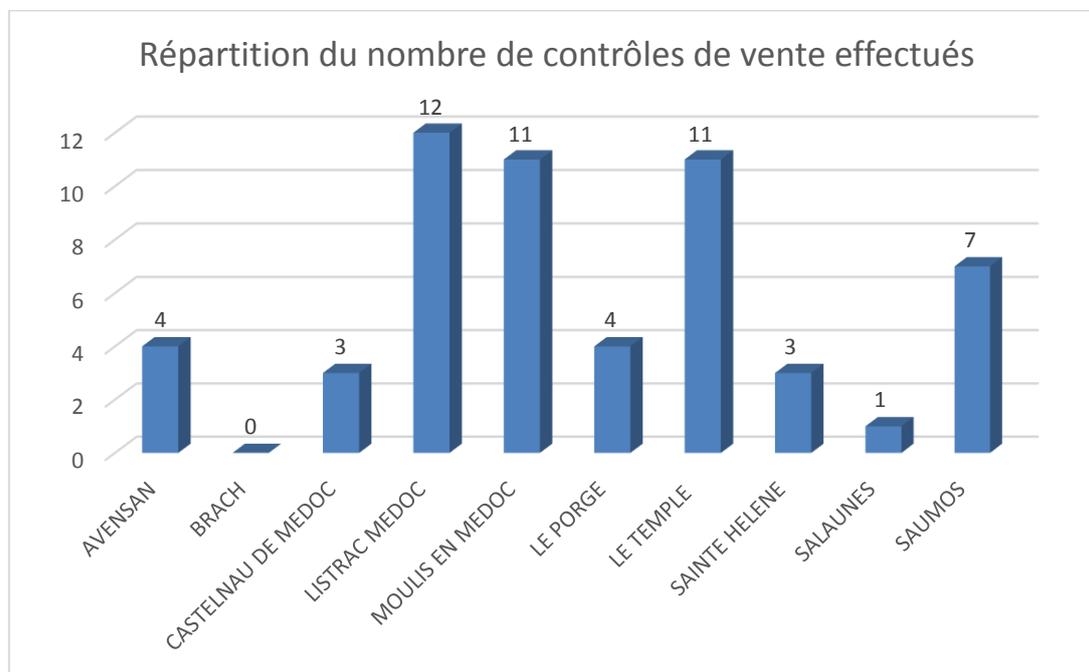
En 2016, 18 contrôles de réalisation ont été effectués sur le secteur de la CdC. Il faut savoir que 6 de ces chantiers ont été réalisés suite à un dépôt de permis de construire et les 12 autres sont des réhabilitations.

Il n'y a eu aucun chantier sur les communes d'AVENSAN, BRACH et CASTELNAU-DE-MEDOC.

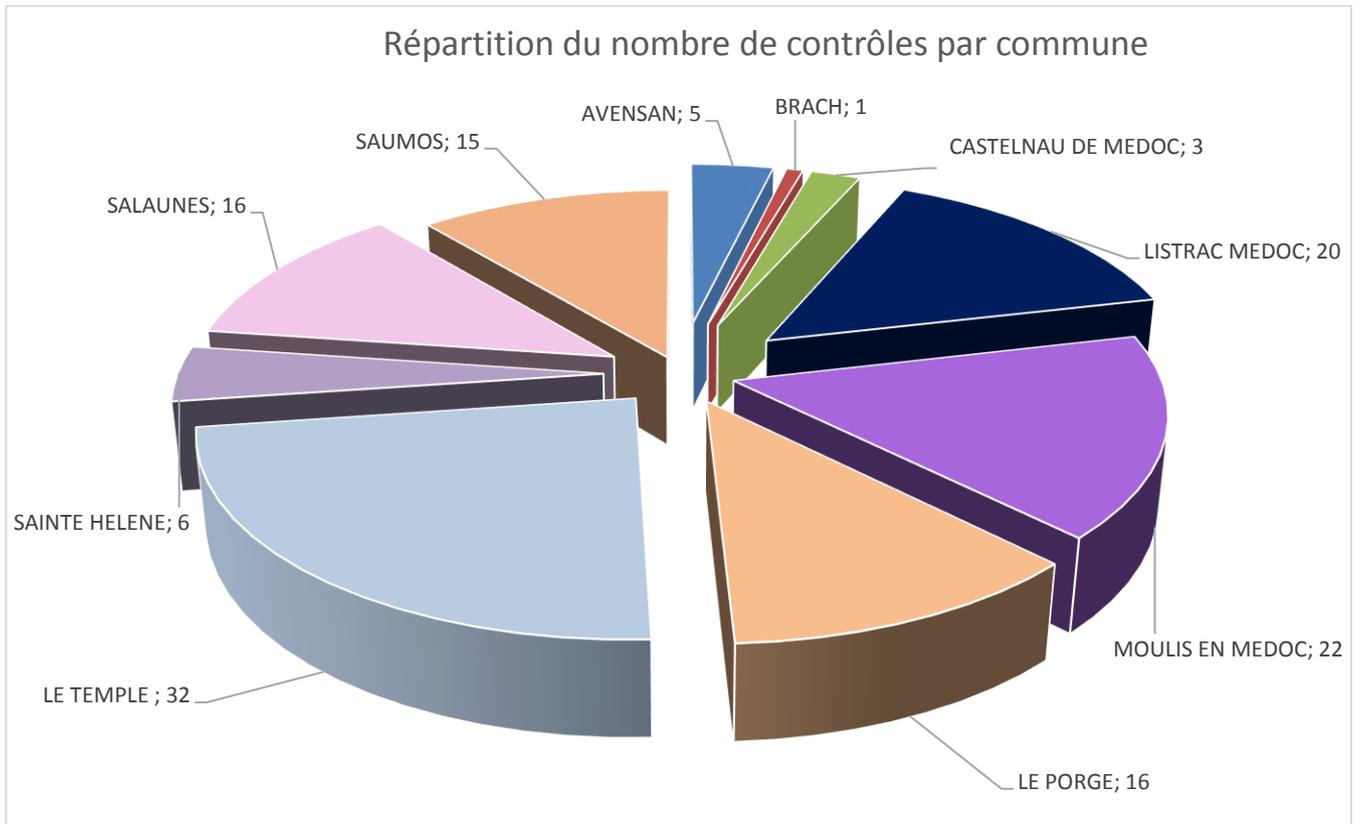
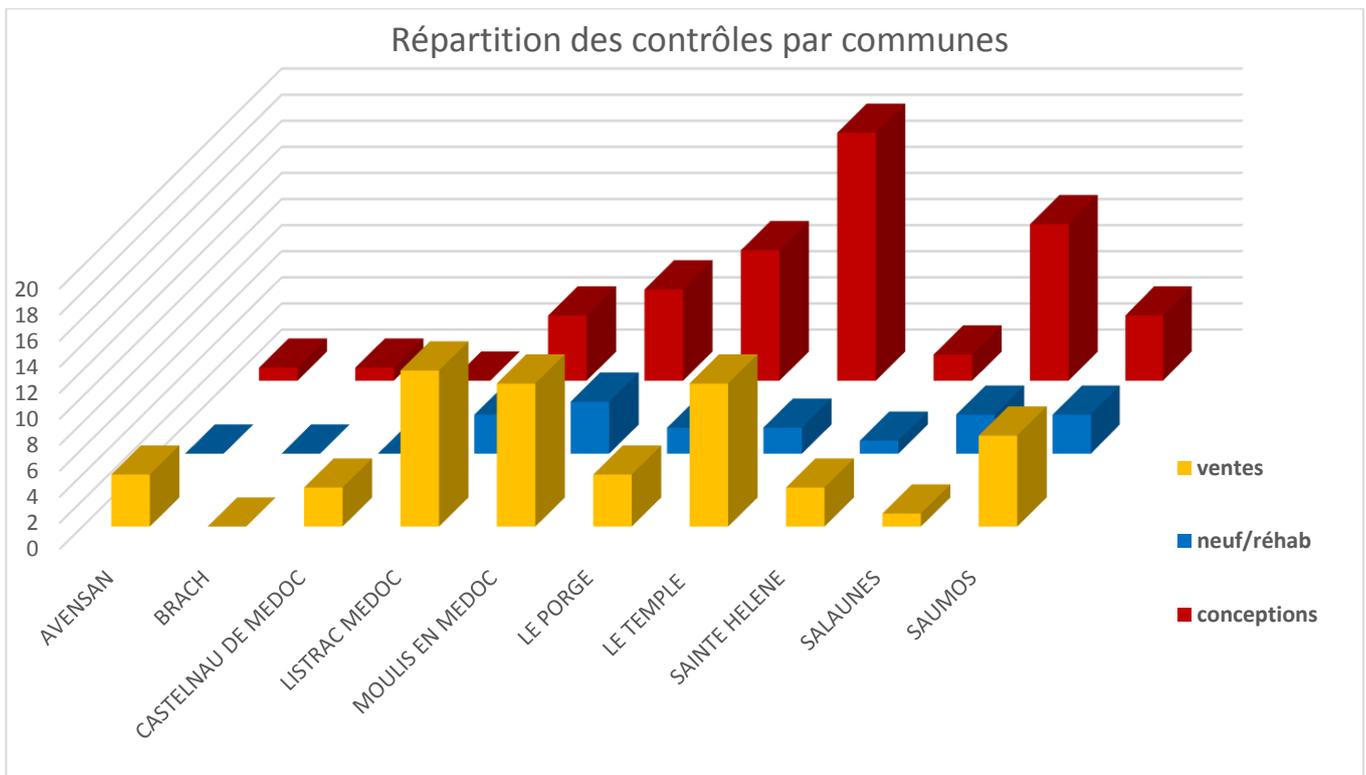


## f) Les contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière

En 2016, 56 contrôles dans le cadre d'une vente ont été réalisés. La majorité de ces contrôles ont été effectuées sur les communes de LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC et LE TEMPLE.



### g) Répartition des contrôles par commune



Les communes totalisant le plus de contrôles sur l'année 2016 sont LE TEMPLE (32 contrôles), MOULIS- EN- MEDOC (22 contrôles) et LISTRAC-MEDOC (20 contrôles). En effet, ces trois communes représentent à elles seules 51 % du nombre d'installations d'ANC de l'ensemble du secteur CdC Médullienne.



Au cours du mois d'Avril le nouveau règlement de service a été délibéré par le Conseil Communautaire.

Ce nouveau règlement va permettre de démarrer la campagne de contrôles des assainissements non collectifs existants soit environ 2000 contrôles de bon fonctionnement à hauteur de 400 par an sur 5 ans.

La campagne de contrôles de l'existant risque également d'impacter à la hausse le nombre de chantiers réalisés, en effet, le manque d'informations des usagers quant aux procédures et aux aides financières existantes combiné au fait que les installations ne soient pas régulièrement contrôlées font que les administrés ne s'engagent pas beaucoup dans des chantiers d'assainissement non collectif. Le nombre de contrôles de conception va donc augmenter de fait.

## D - L'URBANISME

### 1) Les missions du service commun : instruction des Autorisation du Droit des Sols

Les missions du service commun instruction des Autorisation du Droit des Sols comportent en vérité 3 aspects :

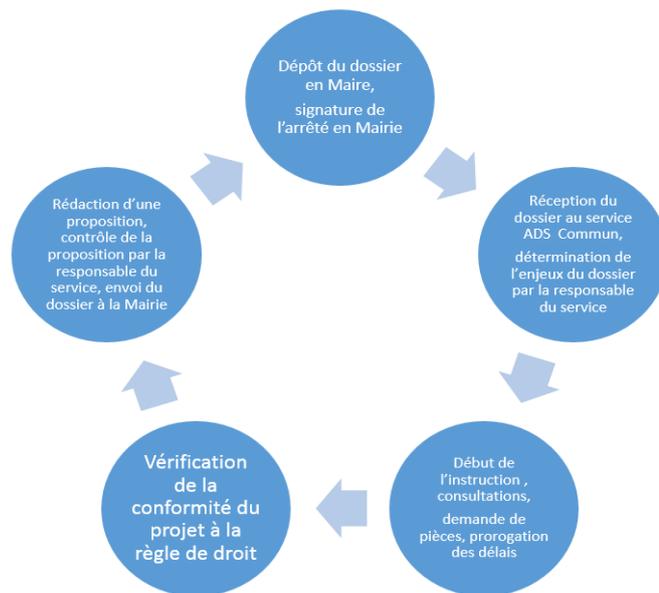
- le 1<sup>er</sup>, qui est aussi le plus important en temps de travail : l'instruction des DP, PC... pour le compte des 10 communes,
- Le 2<sup>ème</sup> est le suivi du SCOT en liaison avec les autres services de la CdC et sous la direction de la Directrice Générale,
- Le 3<sup>ème</sup> consiste à suivre chaque démarche d'élaboration ou de modification des PLU communaux.

#### a) l'instruction des ADS

- vérification du caractère complet du dossier,
- notification des pièces manquantes,
- majoration ou prolongation délai,
- examen technique réglementaire
- consultation des personnes publiques.
- rédaction d'un projet de décision.

Par ailleurs, le service assure l'accueil et les renseignements des pétitionnaires, à tous moment du dossier.

Le circuit d'un dossier :



Chaque dossier fait l'objet d'une attention particulière notamment grâce à un contact régulier avec les mairies (élus, agents des services communaux). Le service a été amené à rédiger des notes juridiques pour expliquer la proposition de décision dans les cas complexes. Le service assure un accueil téléphonique et physique sur rendez-vous et se rend disponible pour des réunions de concertation ou de conciliation en Mairies auprès des élus et à leur demande.

Afin de proposer des projets de décision de qualité, les agents suivent des formations et se tiennent à jour des dernières actualités juridiques (jurisprudence, Loi, Décret). Les agents échangent également régulièrement sur leurs dossiers respectifs afin de confronter leurs analyses.

## **b) les missions complémentaires**

### ➤ Suivi animation du SCOT

Le service assure en partenariat avec les autres services de la CdC et sous l'autorité de la direction générale des services le suivi du SCOT Médoc 2033 en participant au comité technique du SMERSCOT. Les élus ont ainsi été conviés à des réunions pour faire remonter leurs remarques sur le document en cours d'élaboration.

### ➤ Accompagnement à la planification

Le service suit également l'élaboration des PLU en cours sur le territoire Médullienne. Il a été amené à faire des observations notamment sur les futurs règlements des Plan Local d'Urbanisme, sur les projets de délibérations des communes. Il conseille les élus sur la procédure et prépare les avis de la communauté de communes dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

## 2) Les moyens du service

### a) Les moyens humains

Le service commun est composé de :

- Une responsable de service recrutée le 9 mars 2015,
- Une instructrice des Autorisations du Droit des Sols recrutée le 11 mai 2015,
- Une assistante administrative / instructrice à mi-temps pour la gestion des dossiers depuis décembre 2015 qui est passé à temps complet au 2 mai 2016.

➤ Des agents avec une solide compétence technique :

Les agents du service ADS se tiennent informés des dernières actualités juridiques et vont en formation au tant que de besoin :

- Formation Loi littoral organisée par la DDTM Formation division parcellaire et paysage organisée par le CAUE
- Formation instruction organisée par le CNFPT
- Formation instruction dans l'intercommunalité organisée par le CNFPT
- Journée d'échange sur la densité dans le document d'urbanisme organisée par la fédération des SCOT de Gironde
- Journée d'échange sur les lotissements organisée par le CAUE
- Journée d'information sur la sécurité incendie

Ainsi, elles sont au fait des dernières évolutions réglementaires.

Au sein même du service, elles échangent de manière régulière afin de trouver la solution juridique la plus sûre et la bonne interprétation de la règle.

Le service ADS a ainsi identifié des points sur lesquels il est particulièrement vigilant :

- Construction en zone naturelle et agricole (suite loi ALUR et MACRON),
- Les lotissements,
- La loi littoral.

Par ailleurs, les agents ont une vision globale des documents d'urbanisme. En effet, ils ne s'arrêtent pas au règlement et n'hésitent pas à consulter les autres pièces d'un PLU ou d'un POS tel que le rapport de présentation.

➤ Un Accompagnement quotidien des communes dans la gestion des autorisations :

- Des agents disponibles, à l'écoute,
- Un lien qualitatif avec les agents en communes,
- Un accompagnement quotidien dans l'utilisation du logiciel,
- Des conseils juridiques personnalisés (note loi littoral, lotissement, construction en zone naturelle, certificat d'urbanisme, sursis à statuer),
- Un point élu mensuel,
- Des bulletins destinés aux agents des communes.

➤ Un service à l'écoute des administrés

L'urbanisme est complexe et la réglementation mouvante. Aussi, et en étroite collaboration, avec les communes, le service renseigne les administrés sur leur projet : étude de faisabilité, montage du dossier, explication de la décision, explication de la règle.

### b) Les moyens techniques

Un **logiciel d'instruction cart@ds** mis à disposition des 10 communes. Il permet une centralisation, professionnalisation et sécurisation de la mission ADS. Chaque commune a accès au suivi des dossiers en temps réels.

**En 2016, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un module « saisie rapide » afin de faciliter l'enregistrement des dossiers en Mairie.**

Le service s'appuie sur le logiciel SIG E-matrix, en plus du cadastre, il permet d'accéder au document d'urbanisme de chaque commune. Il est en lien avec le logiciel d'instruction.

Un livret d'aide à la constitution des dossiers

a été créé et est disponible dans toutes les mairies afin d'accompagner le pétitionnaire dans son projet de construction.



Communauté de Communes  
Médullienne

**Dossier d'autorisation  
du droit des sols**

- » Permis de Construire
- » Permis de Démolir
- » Déclaration Préalable

### 3) Le service en chiffres clefs

➤ **Nombre de dossiers traités :**

Le service a traité **905** actes du 1/01/2016 au 31/12/2016 qui se répartissent comme suit :

Commune	PC	DP*	CUB	PA	PD	TOTAL
AVENSAN	54	87	11	0	0	152
BRACH	49	16	1	1	0	67
CASTELNAU-MEDOC	90	81	9	3	1	184
LE PORGE	123	92	20	5	0	240
LE TEMPLE	22	6	4	0	0	32
LISTRAC MEDOC	41	5	12	0	0	58
MOULIS-EN-MEDOC	29	7	6	0	3	45
SAINTE-HELENE	36	13	2	1	1	53
SALAUNES	52	4	1	5	0	62
SAUMOS	7	2	3	0	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>503</b>	<b>313</b>	<b>69</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>905</b>

\*Les communes de MOULIS-EN-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, SAINTE-HELENE et SALAUNES instruisent les déclarations préalables simples (abri de jardin, clôtures).

**Nous constatons en 2016 une augmentation de 25% du nombre de permis de construire déposés est de 17 % du nombre de déclarations préalables déposées par rapport à l'année 2015.**

➤ **Comparaison répartition du type de dossiers déposés en Gironde et à la CdC Médullienne**

Gironde			Médullienne	
PC	9225	37%	503	53,1%
PA	160	1%	15	1,6%
DP	14872	60%	424	44,8%
PD	395	2%	5	0,5%
TOTAL	24652	100%	947	100%

On voit que sur le territoire de la CdC les actes déposés sont majoritairement des PC alors qu'en Gironde en moyenne il s'agit de DP. La concentration de l'espace en milieu rural est encore majoritaire.

➤ **Délai moyen d’instruction (hors modification de délai et dossiers incomplets) :**

<b>Délai moyen d’instruction</b>	<b>CU</b>	<b>DP</b>	<b>PC</b>	<b>PA</b>
Délai réglementaire en jours	60	30	60/90	90
<b>Délai moyen en jours</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>46</b>

➤ **Dossiers incomplets :**

	<b>PC</b>	<b>DP</b>
Pourcentage dossier incomplet	45%	32 %

➤ **Décisions rendues :**

	<b>PC</b>	<b>DP</b>	<b>PA</b>	<b>Cub</b>	<b>PD</b>
<b>Favorable</b>	307	230	10	50	4
<b>Favorable avec réserves</b>	52	19	1		
<b>Défavorable</b>	95	41	1	15	
<b>Sursis à statuer</b>	0	0			
<b>Annulation</b>	32	14	2	4	1
<b>Rejet tacite</b>	17	9	1		
<b>TOTAL</b>	<b>503</b>	<b>313</b>	<b>15</b>	<b>69</b>	<b>5</b>

➤ **Répartition des logements créés par taille :**

T1	T2	T3	T4	T5	T6+
2	4	16	83	37	2

La lecture de cet indicateur montre bien que les logements créés le sont principalement pour des familles avec enfants, nécessitant par la même des équipements publics adaptés à cette population.

➤ **Répartition des surfaces de plancher créées par destination :**

<b>Répartition des surfaces par destination</b>		
<b>Destination surface</b>	<b>Surface plancher</b>	<b>en %</b>
Artisanat	2497	6%
Bureaux	865	2%
Commerce	379	1%
Entrepôt	2837	7%
Exploitation agricole ou forestière	1267	3%
Habitation	31936	80%
Service public ou d'intérêt collectif	377	1%
<b>Total</b>	<b>40158</b>	<b>100%</b>

➤ **Coût du service :**

<b><u>Fonctionnement (hors masse salariale)</u></b>	<b>3733 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>	<b>9352 €</b>

➤ **Coût masse salariale :**

98 900€

***4) Les moments forts du service***

➤ **Des rencontres avec les agents des communes**

Le service a organisé des journées d'informations et d'échanges autour de l'utilisation du logiciel et des grandes notions de l'urbanisme.

**Réunion du 9 juin 2016 :**

Journée thématique sur  
l'utilisation du logiciel.



➤ **La mise à disposition d'un classeur de fiches thématiques réalisé par le service**

Un classeur avec les grandes thématiques des ADS, pour les questions du quotidien auxquelles les agents sont confrontés a été distribué à chaque commune.

De nouvelles fiches seront créées en fonctions des évolutions règlementaires et des problématiques fréquentes que nous ferons remonter les agents en commune



**ZOOM 2017**

- **Déménagement du service dans les locaux de l'annexe**
- **Augmentation de la plage horaire d'accueil physique**
- **Réunions d'informations auprès des communes**
- **Caducité du Pos et application du Règlement national d'Urbanisme pour les communes de MOULIS-EN-MEDOC, SAINTE-HELENE, SAUMOS**

Le service a élaboré une fiche synthétique à destination du public et des agents en Mairie. Ce document est disponible sur le site de la communauté de communes.

## E - LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage vise à mettre en place un dispositif d'hébergement temporaire ou permanent dans chaque département. Ce dispositif est défini dans un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, adopté en Gironde le 27 juillet 2003, révisé le 24 octobre 2011.

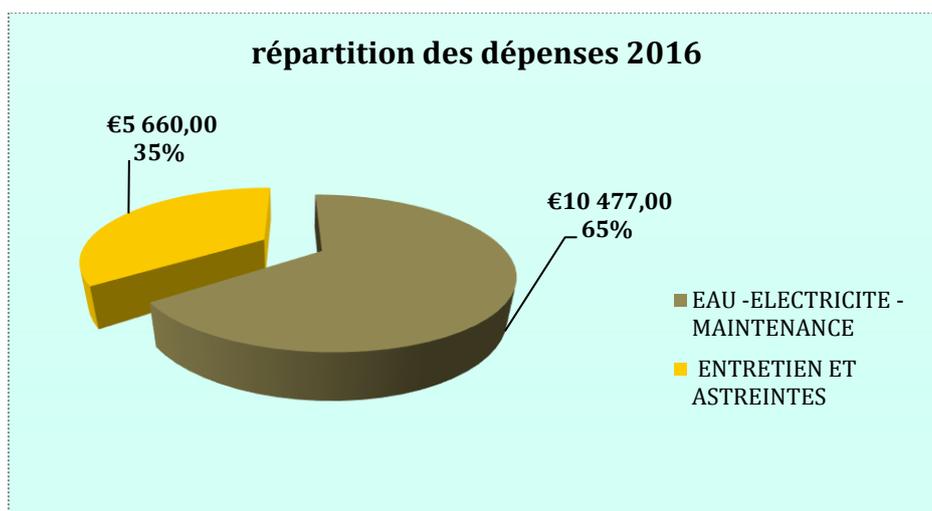
En application de ce Schéma d'accueil, la Communauté de Communes Médullienne a implanté trois aires d'accueil sur son territoire :

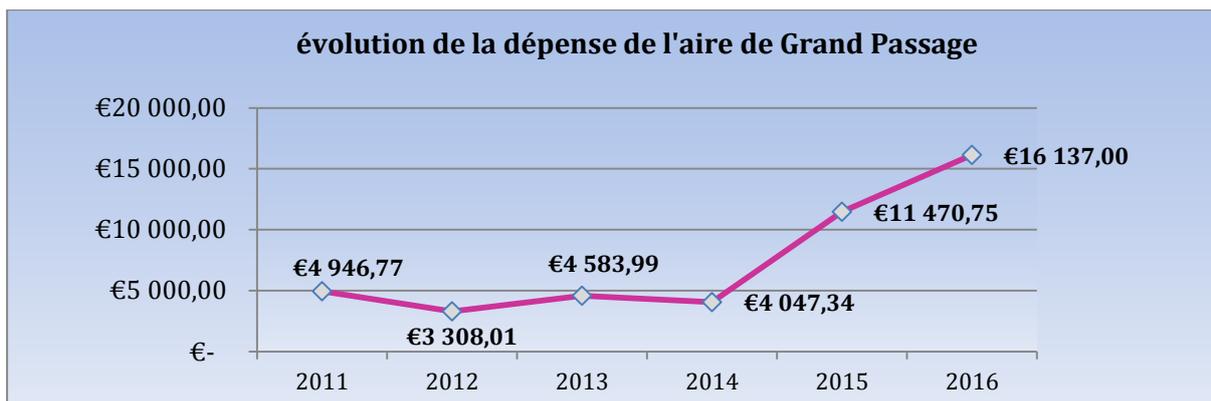
- ✓ Une aire d'accueil permanente de 15 emplacements (30 places) à SAINTE-HELENE ,
- ✓ Une aire d'accueil permanente de 8 emplacements (16 places) à CASTELNAU-DE-MEDOC,
- ✓ Une aire de grand passage de 150 places maximum au PORGE.

Les aires d'accueil permanentes ont été ouvertes à la mi- avril 2009.

La Délégation de Service Public a été renouvelée pour la période 2016 – 2018. La société VAGO a été reconduite en qualité de délégataire.

### 1) Les Dépenses

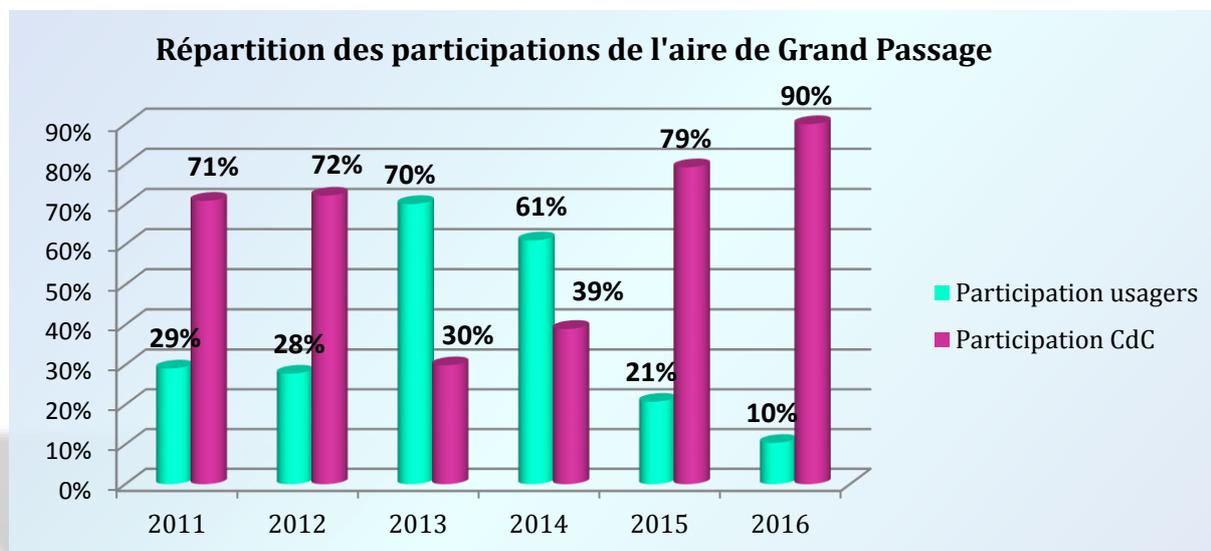




L'augmentation des dépenses entre 2015 et 2016 est liée à :

- La mise en place de la maintenance des bornes escamotables installées en 2015,
- L'augmentation de la consommation électrique,
- L'augmentation du coût de la vacation dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public.

## 2) Les recettes



## F - MUTUALISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DE TELETRANSMISSION

Viser une homogénéité territoriale en matière de moyens informatiques. En ce sens, il s'agit d'offrir aux communes, membres de la Communauté de Communes, la possibilité de profiter de l'équipement communautaire à meilleur coût. La « mutualisation des moyens informatiques » est compétence communautaire ; l'arrêté préfectoral portant extension de compétence est intervenu le 31 octobre 2007.

La Communauté de Communes s'est équipée d'un serveur spécifique pour recevoir les logiciels mis en commun, qu'elle acquiert. Les communes prennent en charge, chacune pour ce qui la concerne, les outils qui leur sont spécifiques (lignes ADSL ou SDSL, avec IP fixe, le ou les pare-feu(x), les lignes analogiques, la maintenance etc.).

En 2015, la Communauté de Communes a lancé plusieurs nouveaux services à la population :

- la mise en réseau des bibliothèques et la création d'un réseau unique de lecture publique sur le territoire,
- Les possibilités de paiement en ligne pour les familles en matière de services périscolaires de la Communauté de Communes,
- Dans le cadre de la mise en place du service ADS, acquisition d'un logiciel de traitement des instructions des ADS pour le compte de toutes les communes.

## G - Lecture Publique

L'année 2016 a vu le lancement du Réseau Médullien des bibliothèques, la construction de son identité et son animation. Ce rapport présentera tous les changements opérés pendant l'année, leurs impacts sur l'activité des bibliothèques et les perspectives et projets envisagés pour 2017.

### 1) Actions menées en 2016

#### a) Mise en réseau des bibliothèques

Initiée en 2015, **l'informatisation des bibliothèques sous un logiciel commun a démarré en février 2016**. En amont, les bibliothécaires et l'éditeur du logiciel avaient préparé la migration des bases de données des quatre bibliothèques fonctionnant sur d'autres logiciels. Une formation de cinq jours a été dispensée à une partie des équipes afin de pouvoir assurer l'ouverture des bibliothèques le plus rapidement possible.

Les bibliothèques de BRACH, LE PORGE et SAUMOS ont ensuite été informatisées : chaque document devait être scanné et intégré à la base de données. Cela a représenté **plus de 200 heures de travail** effectuées en grande partie par des bénévoles et la coordinatrice du réseau.

Il a fallu également **créer ou modifier les comptes des 1 720 lecteurs** afin de fournir à chacun d'eux une carte qui leur permettrait d'emprunter dans toutes les bibliothèques.

Lorsque le Réseau Médullien des bibliothèques a été inauguré, le 8 avril 2016, l'informatisation était pratiquement terminée et toutes les bibliothèques ont organisé des portes ouvertes afin d'expliquer au public les nombreux changements occasionnés par la mise en réseau : gratuité, nouveaux services, catalogue en ligne etc.

#### b) Création d'une nouvelle identité

En parallèle de l'informatisation, le Réseau Médullien des bibliothèques a développé son image. Le cabinet Artejul a créé un visuel rappelant à la fois la diversité des collections proposées et la volonté de collaborer non seulement entre bibliothèques, mais aussi avec les structures, associations, services des collectivités, commerces, etc. du territoire. Ce logo a ensuite été décliné sur les différents supports de communication, accompagné du slogan du réseau : *Mets du Lien !*

Le kit du lecteur, offert à chaque inscription, comprend désormais :

- une carte de lecteur personnelle,
- un Guide du lecteur présentant le fonctionnement du réseau et les renseignements pratiques (coordonnées et horaires des bibliothèques, services et animations, etc.),
- un sac à livres à l'effigie du Réseau.

Le visuel figure également sur les affiches annonçant les animations, sur le véhicule de service et sur le portail web du Réseau. Ce dernier permet non seulement de consulter l'ensemble du catalogue et de réserver les documents, mais aussi de prolonger ses prêts, de consulter le calendrier des animations, d'accéder à une liste de coups de cœur et d'être informé des horaires, adresse et services de chaque bibliothèque. Il est visible à l'adresse [www.bibliotheques-medullienne.fr](http://www.bibliotheques-medullienne.fr).

Le Réseau Médullien des bibliothèques communique également via Facebook, à travers la page de la Communauté de Communes. On peut y retrouver les animations et un coup de cœur hebdomadaire.



### c) Lancement du réseau et de ses nouveaux services

Le Réseau Médullien des bibliothèques a été inauguré le 8 avril 2016 à Brach. Dès lors, ses nouveaux services étaient effectifs :

- **Conditions d'inscription et de prêt :** l'inscription est gratuite pour tous (habitant ou non de la Communauté de Communes Médullienne) et il est désormais possible d'emprunter jusqu'à 10 imprimés, 2 CD et 1 DVD dans toutes les bibliothèques du réseau. On peut également rendre les documents sur la commune de son choix, car des dépôts ont été créés dans les mairies d'AVENSAN, MOULIS EN MEDOC et LE TEMPLE, qui ne possèdent pas de bibliothèque.
- **Catalogue commun et réservation en ligne :** les lecteurs ont désormais le choix parmi un catalogue de 34 000 documents ! D'un clic, ils peuvent réserver un document et choisir le site le plus proche pour le récupérer. Chaque semaine, une biblio-navette fait le tour des dix sites pour acheminer les réservations et les retours.

#### **d) Action culturelle : La Bibli des bébés**

À l'automne, pour fêter sa naissance, le Réseau Médullien des bibliothèques a offert un abonnement à tous les enfants nés en 2016. Et pour souhaiter la bienvenue à ces futurs lecteurs, les bibliothécaires ont organisé une grande manifestation sur le thème de la Petite Enfance : *La Bibli des bébés*. Grâce à de nombreux partenaires (crèches, micro-crèches, MaM, RAMP, écoles de musique, associations), pas moins de 38 animations se sont déroulés en un mois ! Ateliers d'éveil, d'illustration, spectacles, lectures animées, ateliers créatifs, jeux, conférences et rencontres... Autant d'actions qui ont su rencontrer leur public, puisque 857 personnes y ont participé, dont 471 enfants !

La manifestation a coûté 11 143,53 € mais grâce à une subvention accordée par la CAF et la MSA le coût final pour la Communauté de Communes est de 5 143,53 €. Ce budget a servi à payer les intervenants, assurer une large communication et acquérir 150 livres et du mobilier adapté aux tout-petits.

**Quelques photos de La Bibli des Bébés :**



**Jeu Avant/Après**



**Mobilier acquis pour la manifestation**



**Fresques (Camille Piantanida)**



**Ateliers sensoriels (Sandy Amiel)**



**Éveil musical (Rock School Médoc)**



**Création tapis lecture (Sabrina Gobert)**



**Jeu des parents (Hélène Bottaro)**



**Table Ronde (Emmel, Philippe Lesgourgues, Ariane Tapinos)**



**Doudou or not Doudou (Passagers du vent)**

## 2) L'activité des bibliothèques et l'impact de la mise en réseau

Pendant l'année 2016, l'activité des bibliothèques a considérablement augmenté. En effet, les nouveaux services et la communication autour de la mise en réseau ont contribué à renforcer l'attractivité des structures, ce qui a provoqué une très grande augmentation des prêts et des inscriptions. D'autre part, la réhabilitation de la bibliothèque de CASTELNAU-DE-MEDOC s'est achevée fin 2015 et la Médiathèque de SAINTE-HELENE a ouvert ses portes en mai 2016.

### a) Près de mille nouveaux lecteurs

Fin 2015, nous comptons environ 1 720 lecteurs au sein du réseau. En décembre 2016, le nombre d'inscrits est de 2 696, **soit une augmentation de 57 %**. Toutes les bibliothèques ont bénéficié, à plus ou moins grande échelle de cette augmentation :

Site	Nombre d'inscrits actifs en décembre 2015	Nombre d'inscrits actifs en décembre 2016	Evolution depuis 2015
BRACH	100	116	+ 16 %
CASTELNAU	612	846	+ 38 %
LISTRAC	318	431	+ 36 %
LE PORGE	105	234	+ 123 %
SAINTE-HELENE	468	861	+ 84 %
SALAUNES	85	155	+ 82 %
SAUMOS	32	53	+ 66 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 720</b>	<b>2 696</b>	<b>+57 %</b>

On observe notamment une augmentation des inscriptions de septembre à novembre, avec une moyenne de 152 inscriptions par mois.

#### **Quelques statistiques sur nos inscrits :**

**Par sexe :** sur l'ensemble des inscrits, **62 % sont des femmes** et 38 % des hommes.

**Par âge :** **43 % ont entre 0 et 12 ans**, 9 % ont entre 13 et 24 ans, 31 % ont entre 25 et 59 ans et 17 % ont plus de 60 ans. **Ainsi + de 50 % des lecteurs sont des jeunes voire très jeunes lecteurs.**

**Par résidence :** 4 % des inscrits habitent en-dehors de la Communauté de Communes Médullienne, essentiellement en Gironde mais aussi sur 5 autres départements (Landes, Finistère, Charente, Alpes-Maritimes et Haute-Savoie). Au sein de la Communauté de Communes, les inscrits sont répartis comme suit: AVENSAN 5 %, BRACH 4 %, CASTELNAU-DE-MEDOC 23 %, LISTRAC-MEDOC 14 %, LE PORGE 7 %, MOULIS-EN-MEDOC 5 %, LE TEMPLE 0,5 %, **SAINTE-HELENE 32%**, SALAUNES 8 % et SAUMOS 1,5 %.

On constate donc que si le Réseau profite essentiellement aux habitants de la Communauté de Communes, certains bassins de vie sont nettement plus fréquentés que d'autres.

## **b) Augmentation massive du nombre de prêts**

Le nombre de prêts a également augmenté considérablement sur l'ensemble des bibliothèques :

	2015	2016	Evolution
BRACH	1 181	1 571	+ 33 %
CASTELNAU	6 262	16 203	+ 159 %
LISTRAC	2 700	4 345	+ 61 %
LE PORGE	2 637	3 282	+ 24 %
SAINTE HELENE	4 894	13 999	+ 186 %
SALAUNES	1 602	2 442	+ 52 %
SAUMOS	N.C.	N.C.	
<b>TOTAL</b>	<b>19 276</b>	<b>41 842</b>	<b>+ 117 %</b>

Cette augmentation n'est pas seulement due à l'arrivée de nouveaux lecteurs dans le réseau. Tout d'abord, il est désormais possible d'emprunter davantage de documents. D'autre part, le catalogue unique et informatisé permet à la fois une plus grande diversité et une plus grande visibilité des collections.

Les prêts concernent pour une grande part les albums, documentaires et bandes dessinées pour la jeunesse et les romans pour les adultes, tous genres confondus.

Le livre le plus emprunté en 2016 est *En attendant Bojangles*, d'Olivier Bourdeaut (2016) avec 28 prêts.

## **c) Réservations et navette : franc succès pour ce nouveau service plébiscité par le public**

En 2016, 878 documents distincts ont été réservés par 369 abonnés. Certains documents ayant été réservés plusieurs fois, on compte au total **1 147 réservations**. On constate de nouveau une forte augmentation à l'automne, mais aussi dès la création du Réseau.

**54 % des réservations concernent des documents ayant été publiés ces cinq dernières années.** Il s'agit très largement de fiction, puis d'albums, de bandes dessinées et de documentaires. Les réservations sont faites en majorité par les 25-59 ans (42 %), puis par les 0-12 ans (28 %), les + de 60 ans (17 %) et enfin les 13-24 ans (13%).

Parmi toutes ces réservations, **725 ont transité par la biblio-navette, soit 63 % !** Les communes ayant le plus profité de ce service sont CASTELNAU-DE-MEDOC (254 transferts), SAINTE-HELENE (131 transferts), et LE PORGE (154 transferts).

La navette sert également à ramener à leurs sites propriétaires les livres rendus dans d'autres communes. Ainsi, on compte **1 096 retours par biblio-navette**. SAINTE-HELENE, CASTELNAU-DE-MEDOC et BRACH sont les bibliothèques dont les lecteurs ont le plus utilisé ce service.

**En moyenne, 202 documents ont transité chaque mois dans la biblio-navette. Ce service rencontre un franc succès auprès du public et donne tout son sens à la mise en réseau.**

#### **d) Portail web et Facebook**

Mis en ligne dès l'inauguration, le portail web reçoit en moyenne **618 visites par mois**, par **327 utilisateurs**. Les pages les plus consultées sont le catalogue et le compte lecteur, puis les Actualités, les informations pratiques et les coups de cœur.

Les publications sur Facebook sont en moyenne vues par **166 utilisateurs**. Elles suscitent encore peu de réactions (j'aime, partage, commentaire) : environ 4 par publication. Toutefois, Facebook permet une diffusion large de l'information, notamment pour les animations organisées dans les bibliothèques et les changements d'horaires.

#### **e) Acquisitions**

Les acquisitions et budgets ont évolué entre 2015 et 2016 :

	Documents achetés en 2016
Brach	113 livres
Castelnau	442 livres, 20 CD, 7 abonnements
Listrac	81 livres, 9 jeux
Le Porge	124 livres
Sainte-Hélène	2187 imprimés, 425 DVD, 85 CD
Salaunes	165 livres
Saumos	45 livres
CdC Médullienne	155 livres
<b>TOTAL</b>	<b>3 312 imprimés, 105 CD, 425 DVD, 9 jeux</b>

Le catalogue en fin 2016 contient **33 830 documents**. On constate toutefois que certains fonds sont encore très vieillissants : **56 % des documents ont plus de dix ans**, et 15 % des documents ont plus de vingt ans. Il conviendrait donc de faire un diagnostic des collections, du désherbage et du réassort.

### f) Une amplitude horaire plus étendue

	Nombre de jours en 2015	Nombre d'heures par semaine en 2015	Nombre de jours en 2016	Nombre d'heures par semaine en 2016	Evolution hebdomadaire
BRACH	3	6h	3	6h15	+15 min
CASTELNAU	4	12h	4	12h30	+ 30 min
LISTRAC	3	7h45	4	7h45	
LE PORGE	4	10h30	3	8h30	-2h
SAINTE HELENE	3	6h	5	20h	+14h
SALAUNES	3	7h30	3	8h30	+1h
SAUMOS	2	4h	2 *	4h*	-4h par mois
<b>TOTAL</b>		<b>53h45</b>		<b>67h30</b>	<b>+13h45</b>

Pour Saumos, la bibliothèque ouvre seulement 2 samedis par mois.

Globalement, l'amplitude horaire des bibliothèques a augmenté. Deux boîtes de retour, à LISTRAC-MEDOC et SALAUNES, sont mises à la disposition des inscrits pour qu'ils puissent rendre leurs documents à toute heure. Cette possibilité constitue une forte demande des usagers des autres communes du territoire.

**Toutefois, il faut noter que les fermetures saisonnières n'ont pas changé :** cet été, quatre bibliothèques ont fermé leurs portes et les trois autres ont réduit leurs horaires. A Noël, cinq bibliothèques ont fermé pour une à deux semaines. Pendant les petites vacances, les horaires sont également revus à la baisse. Cette réduction du service au public s'explique par le fait que les bibliothèques sont tenues par des personnes bénévoles et non par des salariés, garant de la continuité du service public.

### g) Des animations ponctuelles plus nombreuses et diversifiées

**En plus de la Bibli des Bébés,** les bibliothécaires ont organisé plusieurs animations ponctuelles ou régulières et ont lancé de nouveaux services :

- **Portage à domicile** pour les personnes à mobilité réduite à CASTELNAU-DE-MEDOC en partenariat avec le CCAS et les associations d'aide à domicile locales,
- **Aide à la recherche d'emploi** à la bibliothèque de LISTRAC-MEDOC,
- **Aide à l'utilisation de l'informatique** à SAINTE-HELENE,
- **Salons du livre :** un à SAINTE-HELENE et un à CASTELNAU-DE-MEDOC (première édition du Salon du Livre jeunesse et du Jeu),
- **Rencontres d'auteurs :** 1 à CASTELNAU-DE-MEDOC, 6 à SAINTE-HELENE,
- **Café littéraire :** 4 à BRACH,
- **Lectures pour les tout-petits :** 30 à LISTRAC-MEDOC, 1 au PORGE, 1 à SAUMOS, 1 à SAINTE-HELENE et 13 à BRACH,
- **Lectures et activités pour les enfants :** 8 à SAINTE-HELENE, 1 à SAUMOS,
- **Matinée jeux :** 8 à la bibliothèque de LISTRAC-MEDOC, une **soirée jeux** au PORGE,
- **Atelier pliages de livres** au PORGE,
- **Expositions :** 1 à CASTELNAU-DE-MEDOC et 2 à LISTRAC-MEDOC,
- **Cocon poétique** à SAUMOS (3 séances),

- **Accueils de classes et de groupes** à LISTRAC-MEDOC, SAINTE-HELENE (113 élèves) et SALAUNES,
- **Prix littéraires (Lire élire et Les Incorruptibles)** à BRACH, CASTELNAU, LISTRAC-MEDOC, SAINTE-HELENE,
- **Spectacles pour les tout-petits** : 1 à SAINTE-HELENE,
- **Déplacements au RAM** : 2 à SAINTE-HELENE,
- **Ateliers créatifs** : 1 à SAINTE-HELENE,
- **Projection de film** : 1 à SAINTE-HELENE,
- **Bibliothécaire d'un jour pour les enfants** : 1 à SAINTE-HELENE,
- **Portes ouvertes** : 2 à SAUMOS, 1 dans les autres bibliothèques,
- **Animation en maison de retraite** : 5 à l'EHPAD par la bibliothèque de LISTRAC-MEDOC et 4 à la bibliothèque de LISTRAC-MEDOC.

Ces animations ont également contribué à l'attractivité des bibliothèques car elles rythment leur activité. Toutefois, elles nécessitent de la préparation et une énorme énergie de la part des bénévoles. On constate également que certains publics ne sont pas pris en compte dans cette programmation culturelle, notamment les adolescents. Enfin, certains services mériteraient d'être généralisés, comme par exemple les accueils de classes et le portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

### **h) Une équipe toujours composée d'une grande majorité de bénévoles et un investissement décroissant**

En 2016, de nombreux départs de bénévoles ont été constatés dans les équipes. De nouveaux bénévoles ont également rejoint le réseau, mais en nombre insuffisant pour contrebalancer la baisse des effectifs.

	Salariés en fin 2015	Bénévoles en fin 2015	Salariés en fin 2016	Bénévoles en fin 2016	Evolution
BRACH	0	6		8	+2 bénévoles
CASTELNAU	1	8	1	8	inchangé
LISTRAC	1	10	1	6	-4 bénévoles
LE PORGE	0	10		9	-1 bénévole
SAINTE HELENE	1	8	1	6	-2 bénévoles
SALAUNES	0	8		5	-3 bénévoles
SAUMOS	0	6		4	-2 bénévoles
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>-10 bénévoles</b>

Au total, les bénévoles assurent 687h30 par mois de présence, **ce qui équivaut à 4,91 Equivalents Temps plein sur les 7 sites.**

Les salariées assurent 236h par mois, **soit 1,69 ETP sur 3 sites.**

On constate aujourd'hui un **net essoufflement des équipes**. En effet, l'activité des bibliothèques a considérablement augmenté, de nouveaux services ont été mis en place et l'action culturelle concertée a nécessité beaucoup d'efforts. L'outil informatique peut poser problème à certaines personnes, ce qui oblige d'autres bénévoles à s'investir davantage pour assurer les tâches indispensables au bon fonctionnement du Réseau.

En 2017, trois bénévoles ont exprimé leur intention de quitter l'équipe et deux autres de réduire leurs permanences.

Le Réseau Médullien des bibliothèques peine aujourd'hui à combler les attentes qu'il a suscitées avec la mise en réseau et *La Bibli des bébés*. Le fonctionnement de base (accueil du public, gestion des collections) fait l'objet de grandes difficultés. Certains sites risquent même de devoir fermer leurs portes d'ici un à cinq ans.

### **3) Evaluation du Réseau Médullien des bibliothèques aujourd'hui**

#### **a) Evolution de la situation du réseau Médullien au regard des recommandations nationales**

	Recommandé pour une CdC de 20 000 habitants	2015	2016
Heures d'ouverture	10h par site : <b>70h</b>	53h45	67h
Surface des locaux	0,07 m <sup>2</sup> /hab. : <b>1400 m<sup>2</sup></b>	446 m <sup>2</sup>	760m <sup>2</sup>
Budget	2 €/hab. (livres) : <b>40 000 €</b>	17 241 €	57 418 €
Nombre de documents	2/hab. : <b>40 000</b>	32 282	33 830
Personnel salarié	1 ETP/2000 hab. : <b>10 ETP</b>	1,69 ETP	1,69 ETP

Malgré une augmentation globale des chiffres, le Réseau n'est toujours pas en mesure de desservir l'ensemble de la population car il ne possède ni les locaux suffisants, ni le nombre de documents, ni l'amplitude horaire garantissant l'accessibilité à tous les publics.

#### **b) Recommandations politiques : la Charte de lecture publique**

**Adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire, la Charte de Lecture Publique définit l'orientation politique du service de Lecture Publique. Elle a été élaborée avant la mise en réseau, en concertation avec les élus et bibliothécaires de chaque commune.**

**Certains principes ont été appliqués dès la mise en réseau :**

- Gratuité pour tous et carte individuelle permettant d'emprunter dans chaque site,
- Constitution d'un catalogue collectif,
- Règles de prêt pour les lecteurs individuels et les collectivités (classes, groupes),
- Service de biblio-navette,

- Portail web et réservation en ligne,
- Recrutement d'un coordinateur,
- Animation du réseau.

#### **D'autres principes sont en cours d'application :**

- Egalité de service sur le territoire : pour le moment, chaque bibliothèque propose des services différents, de l'accès à Internet à l'accueil de classe,
- Egalité d'accès : l'amplitude horaire est encore insuffisante sur 7 structures et les fermetures estivales ne permettent pas un égal accès sur l'ensemble du territoire. La Charte prévoyait également des horaires d'ouverture adaptés aux moyens humains mais aussi aux habitudes locales,
- Pérennité : les départs de bénévoles mettent en péril l'ouverture même de certaines structures,
- Diversité et universalité de l'offre : les collections ne font pas encore l'objet d'une véritable politique d'acquisition concertée (achat en double, triple voir plus d'exemplaires) et on constate des manques malgré un catalogue riche en nombre d'exemplaires,
- Une attention particulière portée aux publics des jeunes et des handicapés
- Fonds thématiques dans les bibliothèques,
- Aide à la formation, centre de ressources : les collections de documentaires manquent de renouvellement et de diversité pour assurer une réelle mission d'information et de formation auprès des usagers,
- Coordination des bibliothécaires sur la communication des animations et des événements : une newsletter globale mensuelle est actuellement à l'étude afin de n'envoyer qu'un mail par mois, mais elle nécessite que toutes les informations soient communiquées en amont,
- Envoi de lettres de rappel par mail ou par courrier : l'envoi ne se fait actuellement pas dans tous les sites par manque de temps.

#### **CONCLUSION**

Si le bilan de l'année 2016 présente des chiffres extrêmement positifs, il reste important de souligner que cela est dû à un très fort investissement de l'équipe et notamment des bénévoles qui assurent l'ouverture de cinq des sept bibliothèques. Or, cet investissement ne pourra pas se maintenir les années suivantes.

**La mise en réseau des bibliothèques n'est donc qu'une première étape dans la création d'un service moderne et accessible, en phase avec les attentes du public et les évolutions de notre société.**



En ce qui concerne l'action culturelle, l'animation ne portera que sur une seule manifestation à l'automne et non pas sur deux (printemps et automne comme initialement prévu) du fait de la lourdeur du projet pour les bénévoles. La manifestation d'automne se fera en partenariat avec Biblio.gironde (anciennement la Bibliothèque départementale de Prêt de Gironde) sur le thème Portrait(s), la commune de Castelnau pour un budget de total de 8 800 €.

## H. La Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

### **Préambule :**

La communauté de communes exerce les compétences suivantes en lieu et place des communes membres :

Accueil Petite Enfance (de 3 mois à 4 ans)

- . Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments et de leurs abords.
- . Gestion des activités mises en œuvre dans le cadre des structures multi-accueil, halte-garderie et RAM

Accueil Enfance Jeunesse (de 3 ans à 17 ans)

- . Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments CLSH et de leurs abords
- . Gestion des activités périscolaires (y compris suite à la Réforme des Rythmes Scolaires)
- . Gestion des activités extra scolaires : ALSH et Espaces Jeunesse

La Communauté de Communes a fait le choix en novembre 2013 de déléguer la gestion des compétences « Petite Enfance » et « Enfance Jeunesse ».

Deux contrats de Délégation de Service Public ont été mis en place, chacun couvrant la période 2014-2017 :

- DSP Petite Enfance avec l'association les P'tites Pommes
- DSP Enfance Jeunesse avec l'association des Francas de Gironde (Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs sans Hébergement, Espace Jeunesse)

Par délibération du 06 novembre 2013, la Communauté de communes Médullienne a étendu ses activités en assumant le pilotage du dispositif d'application de la réforme des rythmes scolaires, en lien avec les communes.

Un avenant à la DSP Enfance Jeunesse initiale a été signé avec les Francas de Gironde pour leur déléguer la gestion des activités liées à la Réforme des Rythmes Scolaires : les ateliers d'éTAPe. (Conseil Communautaire du 02 septembre 2014).

Pour assurer le contrôle des activités déléguées, la CdC s'est dotée d'une Chargée de Mission Action Sociale, Elodie MAHIEUX, arrivée en juin 2015.

L'année 2016 a été particulièrement chargée:

- Lancement d'une procédure pour la Délégation de Service Public Enfance,
- Création d'une Société Publique Locale,
- Lancement d'une étude sur la tarification des services Enfance Jeunesse,
- Lancement d'une procédure pour la Délégation de Service Public Petite Enfance,
- La mise en place des réservations et du paiement en ligne via Carte +.

## **1) Les missions dévolues au service**

### **a) Les missions principales**

- Elaborer et suivre le schéma de développement des contrats, en liaison avec nos partenaires de la CAF et de la MSA, tant sur le plan administratif, financier et pédagogique,
- Etre le référent technique, méthodologique et pédagogique, des acteurs, en particulier des délégataires des services publics, et être le référent des élus en charge du domaine (notamment pour l'application de la réforme des rythmes scolaires),
- A la demande des élus, impulser et développer des actions nouvelles menées par la CDC, et/ou par des acteurs locaux, en lien avec les partenaires financiers,
- Apporter soutien dans le cadre de la négociation pour la délégation de service public, pour la gestion des activités périscolaires, centre de loisirs et points jeunes,
- Etre force de proposition auprès des élus en lien avec le territoire,
- Rechercher des financements extérieurs, monter et suivre les dossiers administratifs,
- Rédiger les délibérations propres au domaine si nécessaire,
- Contribuer à la définition et au suivi du budget en liaison avec les agents concernés et la direction générale.

### **b) Les missions complémentaires**

- Suivre et animer la CTG pour la CdC Médullienne en lien avec la plate-forme sociale du Pays médoc,
- Constituer et animer le réseau d'acteurs locaux (Etat, région, Conseil Général, communes, partenaires locaux dont le Pays Médoc, associations,...),
- Favoriser la mise en lien des actions déjà développées sur le territoire par une mise en réseau des acteurs, et assurer le porté à connaissance auprès des élus,
- Assurer une veille juridique et documentaire sur les politiques sociales et culturelles.

## 2) Les moyens du service

### a) Les moyens humains

Le pôle Action Sociale est composé de :

- Une Chargée de mission recrutée le 1<sup>er</sup> juin 2015 après une vacance d'emploi de six mois,
- Une assistante réintégrée au sein de la CdC à temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 puis à temps plein depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### b) Les moyens techniques

La communauté de communes a fait l'acquisition du logiciel Carte + mutualisé avec certaines communes membres pour la gestion de leur restauration scolaire.

## 3) Le service en chiffres clefs

	Jun à déc. 2015	2016
Commission Action Sociale	6	8
Réunion délégataire Enfance - Jeunesse	14	21
Réunion Délégataire Petite Enfance	7	12
Réunion de régulation Réforme des Rythmes Scolaires	18	8
Réunions Partenaires	10	14
Réunion CTG	5	6
Réunion liée aux Travaux		15
Réunion SPQR (DSP Enfance + Tarification)		6
Notes rédigées	25	34
Demande de subvention déposée	2	10
Appels reçus	539	1 351

Ces réunions font l'objet pour la plupart d'autant de temps et de notes préparatoires que ce soit avec la Direction Générale, la Vice-Présidente, les services de la CdC puis de comptes rendus.

Dépenses - Du 1er janvier au 31 décembre 2016	
DSP Petite Enfance	463 236 €
DSP Enfance	1 800 000 €
Maintenance	17 577 €
Investissement	82 424 €

Recettes - Du 1er janvier au 31 décembre 2016	
Contrat Enfance Jeunesse Activités (CAF, MSA)	604 182 €
Contrat Enfance Jeunesse Personnel (RAMP et CdC)	
CAF (Fonds RRS reversé par les communes)	190 348 €
Conseil Départemental (Personnel PEDT)	4 640 €
Investissement (Fonds Publics et Territoire)	17 812 €

#### **4) Les moments forts du service**

##### **Lancement et suivi d'une procédure de la Délégation de Service Public Enfance**

Le **28 janvier 2016** le cabinet d'études a été présenté aux élus communautaires **une synthèse de l'audit classant les 4 modes de gestion possibles des activités Enfance et Jeunesse du plus pertinent au moins pertinent** pour la CDC Médullienne :

- n° 1 : la Société Publique Locale,
- n°2 : le mandatement SSIEG (Service Social d'Intérêt Economique Général),
- n°3 : la Régie directe,
- n°4 : la Délégation de Service Public.

Le **15 mars 2016**, le conseil communautaire a décidé :

- **la reprise en régie des activités Jeunesse,**
- **la reconduction du mode DSP** (Délégation de Service Public) pour les activités Enfance.

Accompagnée par un cabinet d'étude, la Commission Action Sociale a validé la rédaction du cahier des charges de la DSP : attendus en termes de services rendus aux Familles et de contrôle.

**La consultation** pour la gestion via une Délégation de Service Public (DSP) pour les structures d'accueil périscolaire, des accueils de loisirs sans hébergement et des temps d'activités périscolaires **a été publiée le 11 juillet 2016.**

La date limite de réception des candidatures était arrêtée au 8 septembre 2016.

Le dossier de consultation a été retiré par trois associations : les Francas de Gironde, l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs, Familles Rurales.

Le pôle Enfance a reçu 21 questions des candidats potentiels et y a répondu.

**Le 08 septembre 2016, un seul pli a été reçu, celui des Francas de Gironde.**

**La commission DSP réunie le 27 septembre 2016** a analysé l'offre reçue **et a décidé de proposer au Président de :**

- **déclarer la procédure DSP sans suite pour motif d'intérêt général,**
- **proposer la mise en place d'une Société Publique Locale (SPL).**

**Le bureau communautaire du 29 septembre** informé de l'avis de la Commission DSP a validé cette proposition et a acté la convocation d'un conseil communautaire sur le sujet.

**Le 27 octobre 2016**, le conseil communautaire, suite à l'unicité de l'offre déposée par les Francas de Gironde et le montant de compensation sollicité a décidé :

- **de mettre fin à la procédure de DSP en cours pour motif d'intérêt général,**
- **de créer une Société Publique Locale pour gérer les activités Enfance.**

### **Création d'une Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne**

Le 27 octobre 2016, le conseil communautaire, a décidé de créer une Société Publique Locale pour gérer les activités Enfance.

**Le 18 novembre 2016, l'Assemblée Générale constitutive s'est réunie** et a statué sur les statuts de la société; la souscription du capital social ; la composition du conseil d'administration.

**Le 29 novembre 2016, la Société a dûment été immatriculée** au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux et l'ensemble des formalités administratives réalisées.

**Le 20 décembre 2016, le Conseil d'administration a adopté le Contrat de Prestations intégrées** dans le cadre des actions « Enfance ».

En ce qui concerne les personnels, une partie des administrateurs **ont rencontré l'ensemble du personnel et des intervenants extérieurs le 15 novembre 2016** afin de rassurer et de présenter le projet Médullien à l'ensemble des acteurs.

Le premier trimestre 2017 a été très chargé pour le pôle Enfance Jeunesse qui a dû gérer l'ensemble des tâches effectuées auparavant la gestion opérationnelle de cette nouvelle entité (via une mise à disposition) mais également la grande majorité des tâches administratives et budgétaires liées à la naissance de cette structure juridique.



## **FIN DES RELATIONS CONTRACTUELLES FRANCAS / CDC**

**A la date du 26 juin 2017, l'ensemble des éléments issus de la fin de la DSP arrivée à son terme en décembre 2016 ne sont toujours pas finalisés.**

Des discussions – les deux parties en présence étant chacune assistée par un cabinet d'avocats - sont toujours en cours afin de parvenir à un accord pour une sortie juridiquement et financièrement conforme au contrat entre les deux parties.

Sont en suspens :

- les contributions anticipées des familles,
- les provisions retraite ;
- les frais de ménage à supporter par la CdC suite à la négligence de l'ancien délégataire....

## **GESTION DE LA SPL**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, les relations Francas /SPL notamment sur la reprise du personnel sont arrêtées et réglées.

### **- 3<sup>ème</sup> année de mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires :**

Aux vues de l'utilisation des services proposés sur l'année scolaire 2015-2016, des difficultés engendrées dans la gestion quotidienne par le dédoublement des divers temps proposés... les élus de la Communauté de Communes ont décidé **de modifier les modalités d'organisation des temps périscolaires, à compter de septembre 2016.**

Ainsi pour l'année scolaire 2016-2017, les temps périscolaires ont vu :

#### **1) La fin de la concomitance des temps APS et Ateliers d'ÉTAPe :**

- Les Ateliers d'ÉTAPe avaient donc lieu le lundi, le mardi et le jeudi à la fin du temps scolaire. L'Accueil Périscolaire prenait ensuite le relais jusque 19h,
- Le vendredi, les enfants étaient accueillis en Accueil Périscolaire dès la fin du temps scolaire.

2) **la fin au choix des ateliers** par les enfants (élémentaires). Il a été proposé des ateliers structurés autour d'un parcours éducatif, afin de répondre à l'objectif de découverte plurielle des activités culturelles, sportives et de loisirs...

Les modalités inchangées :

- La **gratuité** des 3 heures d'Ateliers d'ÉTAPe,
- **L'obligation de participer à l'heure entière** d'Ateliers,
- **L'inscription obligatoire par cycle** entre 2 périodes de vacances scolaires,
- La **fréquentation** des Ateliers d'ÉTAPe qui peut s'effectuer à la convenance des parents **sur 1, 2 ou 3 jours**.

Ces décisions ont été prises afin de parvenir à combiner les contraintes de l'ensemble des acteurs impactés par cette réforme, dans l'optique du maintien d'un accueil qualitatif et sécurisant des enfants, de la gratuité des ateliers d'ÉTAPe.

- Développement des capacités du Portail Familles

La Commission Action Sociale souhaitait poursuivre le développement des outils « numériques » dans la relation aux familles et répondre ainsi aux attentes des usagers.

Les services du pôle Enfance Jeunesse ont rencontré en mai 2016, le prestataire Carte + afin de lui exposer **les attentes pour la rentrée 2017 à savoir :**

- gérer électroniquement des documents,
- gérer « en ligne » les dossiers familles (Document Unique de Réservations, Document Unique de Santé),
- améliorer la lisibilité et visibilité des familles sur leur consommation,
- diminuer le temps nécessaire pour la connexion des structures ,
- ....

Le prestataire Carte + nous a alors indiqué ne pas être en mesure de donner une suite favorable à l'ensemble de nos demandes. Des réflexions sur certains développements demandés étaient en cours mais ne seraient pas opérationnels avant la rentrée 2018.

Sur le dernier trimestre 2016, le pôle Enfance a alors pris contact avec plusieurs autres sociétés proposant des portails familles (CIRIL NET ENFANCE, Berger Levraut E-ENFANCE, JVS-Mairistem...).

Au regard des différentes propositions et suite à la confrontation des logiciels proposés aux principaux utilisateurs, **l'offre de la société Berger Levraut a été retenue et a fait l'objet d'un vote en Conseil Communautaire le 24 janvier 2017.**

## Lancement d'une étude sur la tarification des services Enfance Jeunesse

Considérant que le contexte économique et social ainsi que la réalité des coûts pesant sur les services publics produits par la Collectivité ayant fortement évolué depuis 2 ans et devant encore évoluer dans les années à venir, la décision a donc été prise de **lancer une réflexion sur les tarifs**.

Les objectifs de la nouvelle politique tarifaire étaient :

- **Simplifier le système actuel** basé sur 7 tranches différentes de QF,
- **S'assurer de l'adéquation des tranches** de QF avec la réalité socio-économique de la population,
- Veiller à **ne pas pénaliser les usagers les plus modestes**,
- **Ne pas diminuer les recettes** de la Collectivité.

En juillet 2016, le cabinet SPQR a présenté aux élus de la Commission Action Sociale la méthodologie qu'il allait appliquer concernant la prestation d'assistance et de de Conseil relative à la définition et à la mise en œuvre de la politique tarifaire de la CdC.

En octobre 2016, un premier rendu de l'étude permettait d'établir les constats et préconisations suivantes :

### Les Constats

- Un taux d'effort dégressif,
- Des effets de seuil irréguliers et importants pour les tranches basses,
- Des tarifs max supérieurs au coût unitaire.

### Les Préconisations

1. Trois options :
  - Créer une tranche 8 à partir des tranches actuelles,
  - Mettre un % de dégressivité par tranche (= taux d'effort par tranche),
  - Passer au taux d'effort.
2. Mettre en place un tarif extérieur,
3. Mettre en place un % tarifaire en cas de non réservation.

La Commission Action Sociale a alors décidé de travailler sur la notion de **taux d'effort**. Ce taux d'effort est calculé en divisant le prix payé par l'utilisateur par son quotient familial. Ce ratio permet d'apprécier le poids que représente le coût du service payé par rapport aux ressources de l'utilisateur. L'étude réalisée a ainsi mis en avant l'incohérence de certaines grilles tarifaires. En effet, pour certains services publics considérés, le taux d'effort des ménages les plus aisés se retrouvait être plus faible que celui de ménages plus modestes.

Il a ainsi été décidé de mettre en place un mécanisme de tarification basé sur un **taux d'effort progressif** et de nature à répondre à un **objectif d'équité envers les usagers**. En fonction du QF de chaque usager sera donc calculé un prix individualisé. Plus le QF de l'utilisateur sera élevé, plus le taux d'effort sera élevé. Les conséquences de cette modification sont les suivantes :

- Suppression du mécanisme de tarification par tranche et ce faisant diminution des effets de seuil ;
- Mise en place d'un tarif individualisé en fonction de la situation de chaque usager ;
- Participation des usagers progressive en fonction de leur revenu : le taux d'effort des ménages les plus modestes sera plus faible que le taux d'effort des ménages les plus aisés.

Le 07 novembre 2016, la Commission Action Sociale a examiné un nouveau rapport du prestataire

Certains points ont nécessité d'être retravaillés (le tarif PAI alimentaire, un tarif pour les temps pré et post ALSH des vacances...).

Un dernier rapport a été remis en décembre 2016, proposant une nouvelle grille tarifaire qui sera adoptée en Conseil Communautaire le 13 avril 2017 et applicable dès les vacances d'été 2017.

### - La reprise en Régie Directe de l'Espace Jeunesse

Le 15 mars 2016, le conseil communautaire a décidé de reprendre les activités Jeunesse en Régie directe.

Dès septembre 2016, les services ont travaillé avec l'équipe en place, et malgré les difficultés érigées par les Francas de Gironde, à la redéfinition des plannings, la remise à plat du projet éducatif et pédagogique, au dépôt de projets dans le cadre du schéma départemental de la Jeunesse.



Dès janvier 2017, les équipes ont déposé plusieurs dossiers de demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental de la Jeunesse.

Des interventions ont été mises en place sur les collèges de Lacanau et de Lège Cap Ferret (en plus de celles déjà existantes sur Castelnau). Ces interventions portent leur fruit sur les périodes de vacances et sur les séjours. Malheureusement la fréquentation du mercredi après-midi ne décolle toujours pas.

## - Lancement et suivi d'une procédure de la Délégation de Service Public Petite Enfance

Par **délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016**, la Communauté de Communes a adopté le **principe de la Délégation de Service Public**, selon les dispositions de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour 4 ans.

La Commission Action Sociale a dès lors travaillé avec la chargée de mission, sur la constitution du cahier des charges, et la définition des attentes et de la grille d'analyse correspondante.

**La procédure de mise en concurrence a été engagée** par l'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la candidature **le 03 mai 2016** au BOAMP et à la revue « ASH – Actualités Sociales Hebdomadaires » le 06 mai 2016.

Six candidats ont présenté leur candidature :

Candidat n° 1 : Société CRECHE DE France,

Candidat n° 2 : Association ENFANCE POUR TOUS,

Candidat n° 3 : Société HISTOIRE D'ENFANTS,

Candidat n° 4 : Société LA MAISON BLEUE,

Candidat n° 5 : Société CRECHE ATTITUDE,

Candidat n° 6 : Association LES P'TITES POMMES.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 13 juin 2016 et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre.

Elle a considéré que les candidatures des sociétés CRECHE DE FRANCE, HISTOIRE D'ENFANTS, LA MAISON BLEUE, CRECHE ATTITUDE et des associations ENFANCE POUR TOUS, LES P'TITES POMMES étaient recevables.

Un cahier des charges a donc été envoyé aux candidats le 21 juin 2016, la date limite de remise des offres étant fixée au 05 septembre 2016.

Lors de la séance du 27 septembre 2016, la Commission de Délégation de Service Public a constaté que trois plis étaient arrivés dans les délais, ceux de la société HISTOIRE D'ENFANTS et des associations ENFANCE POUR TOUS, LES P'TITES POMMES, et a procédé à l'analyse des offres soumises.

Après analyse, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations avec les trois candidats potentiels.

M. Lagarde a reçu en présence de Mme TEYNIE, Vice-Présidente à l'Action Sociale et Culturelle et de M. CAMESDESCASSE, Vice-Président aux Finances et à la Mutualisation, les trois candidats, le 4 octobre 2016.

Lors des négociations, deux candidats ont notamment évoqué des ajustements dans leurs comptes d'exploitation prévisionnels et ceux-ci ont fait l'objet d'une nouvelle communication auprès de la Collectivité.

Néanmoins ces auditions et les éléments complémentaires communiqués par les candidats n'ont pas modifié les premiers éléments d'analyse.

M. LAGARDE a donc proposé au Conseil Communautaire, le 8 novembre 2016, de retenir comme délégataire de service public l'association « ENFANCE POUR TOUS »

L'acceptation de ce changement a été compliquée pour le Territoire. M. LAGARDE, Mmes TEYNIÉ et NOGUERE ont rencontré à plusieurs reprises le Président de l'Association des P'tites Pommes, le personnel, afin d'expliquer la règle de la procédure d'appel à candidature dans la cadre des Délégations de Service Public ainsi que les contraintes juridiques. Ils ont aussi rassuré le personnel quant à l'attention portée par les élus communautaires à la qualité du service rendu, au bien-être des équipes mais également à la bonne gestion des deniers publics.

### 5) Les activités « Enfance-Jeunesse »

#### Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou les Centre de Loisirs Educatifs (CLE)

Les accueils de loisirs sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées.

Pendant les vacances scolaires (4 centres), ils accueillent les enfants de 7h à 18h30.

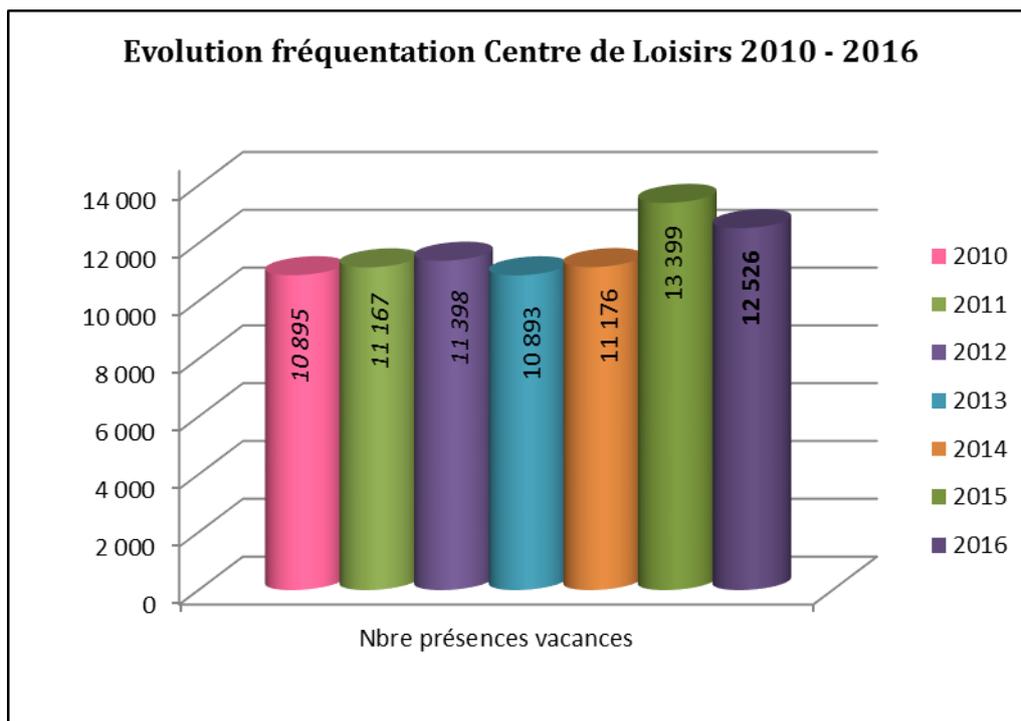
Pour le mercredi, les 5 centres accueillent les enfants de la fin du temps scolaire à 18h30.

Le transport est assuré par la Cdc vers certains centres.

L'évolution à la hausse de la population du territoire depuis plusieurs années a déjà entraîné l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs (STE HELENE) et l'accroissement des capacités d'accueil de certaines structures.

**Attention néanmoins, nos structures sont à l'heure actuelle, sur des périodes très demandées (avant le 15 juillet et après le 15 août) rencontrent déjà des difficultés pour accueillir l'ensemble des familles** c'est pourquoi il a été acté d'ouvrir le Centre La Pinède à SAINTE-HELENE également en août (sauf la dernière semaine).

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants scolarisés	2 568	2 513	2 431	2 321	2 223	2 124	2 122
Enfants en ALSH	839	850	885	832	838	824	835
Pourcentage du nombre d'enfants en ALSH par rapport au nombre d'enfants scolarisés	32,70	33,80	36,40	35,85	37,70	38,80	39,35



### L'Accueil PériScolaire (APS)

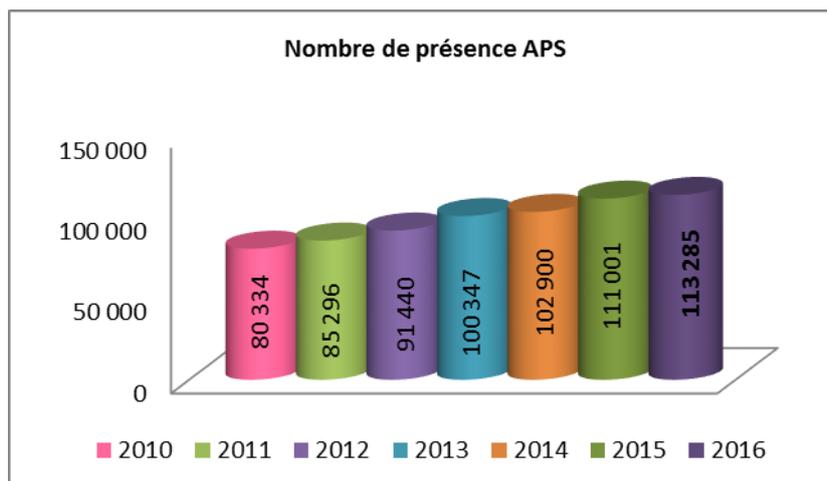
Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés (même si cette définition n'est plus tout à fait exacte depuis la Réforme des Rythmes Scolaires ou désormais l'APS suit les ateliers d'ÉTAPe).

Il s'agit :

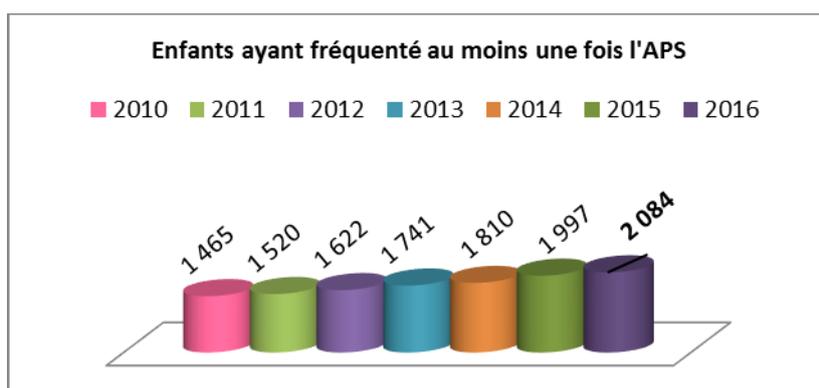
- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

La CdC a compétence sur la période du matin et du soir ; le temps méridien étant de la compétence de la commune.

Les APS sont ouverts tous les jours d'école de 7h à 9h et de la fin du temps scolaire à 19h. La CdC compte 9 APS, un pour chaque école ou RPI et un sur la commune de Brach.



Le nombre d'enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire a augmenté de façon conséquente entre 2014 et 2015 (+10%). Néanmoins cela s'explique facilement par la modification de l'organisation des temps périscolaires globaux c-a-d Ateliers d'ÉTAPes et APS. En effet, la fin des Ateliers d'ÉTAPes sur 4 jours et la concomitance des temps APS et Ateliers d'ÉTAPes expliquent une fréquentation plus importante en nombre d'enfants.

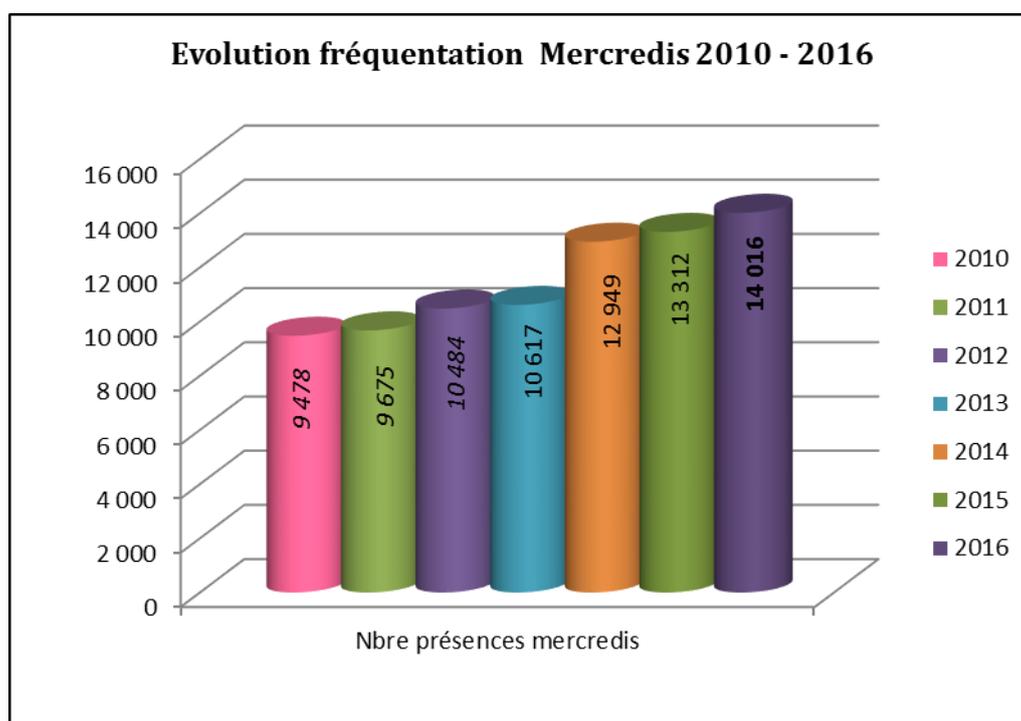


	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants scolarisés	2 568	2 513	2 431	2 321	2 223	2 124	2 122
Enfants en APS	2 084	1 997	1 810	1 740	1 623	1 518	1 466
Pourcentage du nombre d'enfants en APS par rapport au nombre d'enfants scolarisés	81,1%	79,5%	74,5%	75,0%	73,0%	71,5%	69,1%

## L'Accueil PériScolaire (APS) du Mercredi après-midi

Cette évolution a été confirmée dès 2015 et a nécessité l'ouverture à l'époque d'un Centre de Loisirs à LISTRAC-MEDOC pour les mercredis après-midi, le centre de CASTELNAU-DE-MEDOC étant arrivé à saturation.

Pour les mercredis, les habitudes des familles ont été certes modifiées par les nouveaux rythmes mais au-delà de cette modification de l'organisation du temps scolaire cette hausse est liée à l'augmentation de la population. En effet, le pourcentage des enfants fréquentant les structures par rapport au nombre d'enfants scolarisés est plutôt stable.



	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants scolarisés	2 568	2 513	2 431	2 321	2 223	2 124	2 122
Enfants présents le mercredi AM	978	950	917	766	720	701	679
Pourcentage du nombre d'enfants par rapport au nombre d'enfants scolarisés	38,10	37,80	37,75	33,00	32,40	33,00	31,20

L'augmentation du nombre d'enfants de l'ALSH le mercredi après-midi se confirme en 2016. En effet, au-delà de l'ouverture des Sarmentines (LISTRAC-MEDOC) le mercredi dès novembre 2015, nous avons été confrontés en 2016 à des difficultés d'accueil sur les Galips (AVENSAN) et Les Médulles (CASTELNAU-DE-MEDOC).

Sur les Galips, nous avons pu pour le moment trouver des solutions en réaménageant les espaces. Et en orientant les enfants de Moulis vers le Centre « Les Sarmentines » (LISTRAC-MEDOC).

Pour Les Médulles, nous avons été mis en demeure par la PMI d'augmenter les espaces mis à disposition. En juillet 2016, la Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC a pu nous mettre des locaux scolaires à disposition. Dès septembre 2016, les bureaux administratifs ont été libérés afin de pouvoir accueillir des enfants. Des modulaires ont été installés sur le parking de l'ALSH. Les travaux sont en cours de réalisation.



## ZOOM 2017: APS Mercredi

- A compter de janvier 2017, la structure « Chez les Cop's à SALAUNES a ouvert le mercredi après-midi.
- Au vu de l'augmentation des effectifs, il faudra rapidement s'interroger sur l'ouverture d'un centre le mercredi pour le SIRP (actuellement accueilli sur LE PORGE) et pour MOULIS-EN-MEDOC actuellement accueilli sur LISTRAC-MEDOC).

### L'Espace Jeunesse

L'Espace Jeunesse (EJ) est un lieu d'échange, de dialogue et de rencontre qui permet aux jeunes de choisir et découvrir des activités culturelles, sportives, environnementales ainsi que des sorties et de construire des séjours. L'EJ permet une approche de la vie en collectivité et remplit une mission éducative pédagogique et de prévention. Il dispose de deux salles d'accueil, l'une à LE PORGE et l'autre à CASTELNAU-DE-MEDOC.

Il accueille les jeunes les mercredis après-midi jusqu'à 17 h 30 et durant les vacances scolaires jusqu'à 18 h 30.

L'espace jeunesse est située à CASTELNAU-DE-MEDOC et au PORGE. Il est déclaré sous forme d'accueil multi sites auprès de la DDCS.

- Capacité d'accueil DDCS = 60 jeunes en tout pour les deux sites de CASTELNAU-DE-MEDOC et LE PORGE,
- Capacité conventionnée CAF = 48 jeunes

**L'espace jeunesse est TRES largement sous-utilisé par les jeunes de la CdC, notamment durant l'année.** Même si les séjours ont une fréquentation supérieure, le nombre total de jeunes participants aux séjours reste très faible par rapport au nombre total de jeunes présents sur le territoire.

Les pistes évoquées en 2014 pour favoriser la fréquentation de la structure à savoir, notamment, la mise en place d'animations directement au(x) collègue(s) pendant la pause méridienne, ont été mises en place sur l'établissement de CASTELNAU-DE-MEDOC.

Malheureusement, ces nouvelles interventions n'ont pas à ce jour rempli leur objectif d'augmentation de la fréquentation, même si les périodes de vacances ont connu une légère augmentation de fréquentation mais les jeunes restent difficiles à mobiliser sur le mercredi.



## ZOOM 2017 : DEPUIS LES SEJOURS PLEBISCITES

- Dès les vacances de printemps, le pôle Jeunesse a travaillé à la mise en place d'un « séjour » sur le Territoire. Celui-ci a rencontré un vif succès.
- Nous avons donc renouvelé pour la période estivale avec un séjour en juillet et un en août et là encore, le succès semble être au rendez-vous

### Délégation de Service public « Petite Enfance »

La Communauté de communes Médullienne a compétence en matière de structures multi-accueils, halte-garderie et relais d'assistantes maternelles.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Médullienne a construit :

- Une structure multi accueil sur la commune d'AVENSAN en 2003, 18 places
- Une structure multi accueil sur la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC en 2005, 16 places,
- Une halte-garderie sur la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC mise en service en 2006, 10 places,
- Un relais d'assistantes maternelles itinérant.

### La Délégation de Service Public aux P'tites Pommes en 2016

Par délibération du 06 novembre 2013, la CdC a délégué la gestion des activités aux P'tites Pommes. Le montant de la participation communautaire versé en 2014 était de 353 683 €.

Le montant de la participation communautaire a été fixé 377 303 € pour 2015.

Le montant de la participation communautaire a été fixé **463 236 € pour 2016**.

En effet, en novembre 2015, la Protection Maternelle Infantile a rencontré la CdC et son délégué « Les P'tites Pommes » afin de lui faire part de la nécessité de diminuer le temps d'encadrement direct des directrices de structure et donc d'embaucher du personnel supplémentaire pour assurer cet encadrement.

Cette demande a été présentée au Budget Prévisionnel 2016 de la CdC et a été validée. Cela va entraîner de nouveau une augmentation de la masse salariale et donc de la contribution Médullienne.

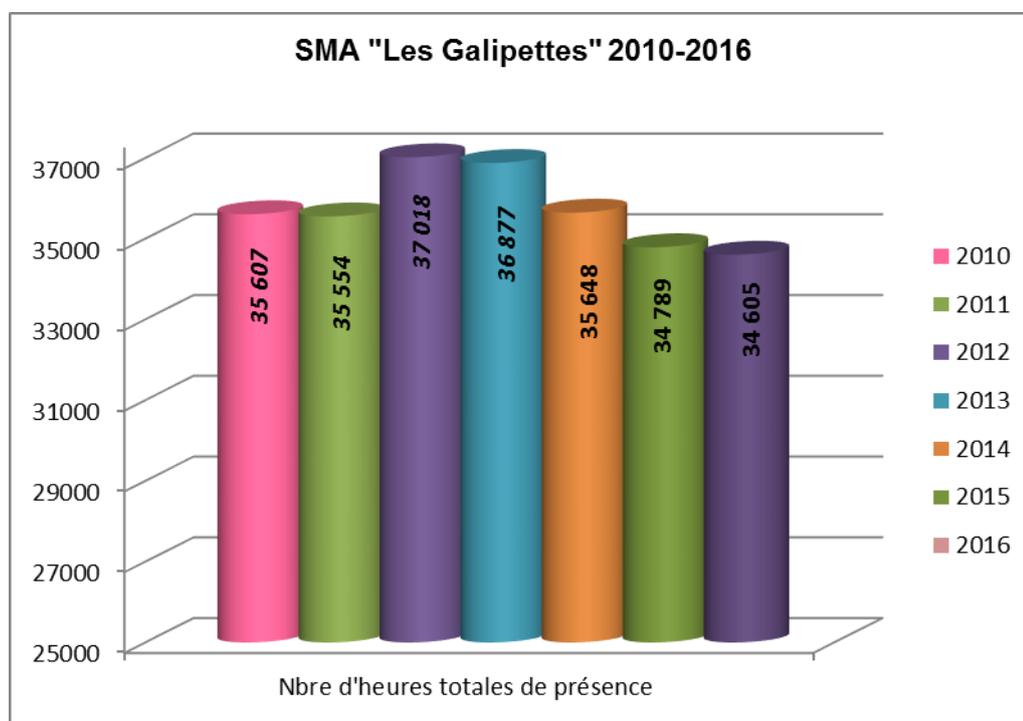


## ZOOM 2017 : UN NOUVEAU DELEGATAIRE

- Le 15 mars 2016, le conseil communautaire a décidé :
  - la reconduction du mode DSP (Délégation de Service Public) pour les activités Petite Enfance
- Le 8 novembre 2016, le conseil communautaire, sur proposition du Président a délégué à l'Association « Enfance pour Tous » la gestion et l'exploitation des structures Multi-Accueil, Halte-Garderie et Relais Assistantes Maternelles Parents.

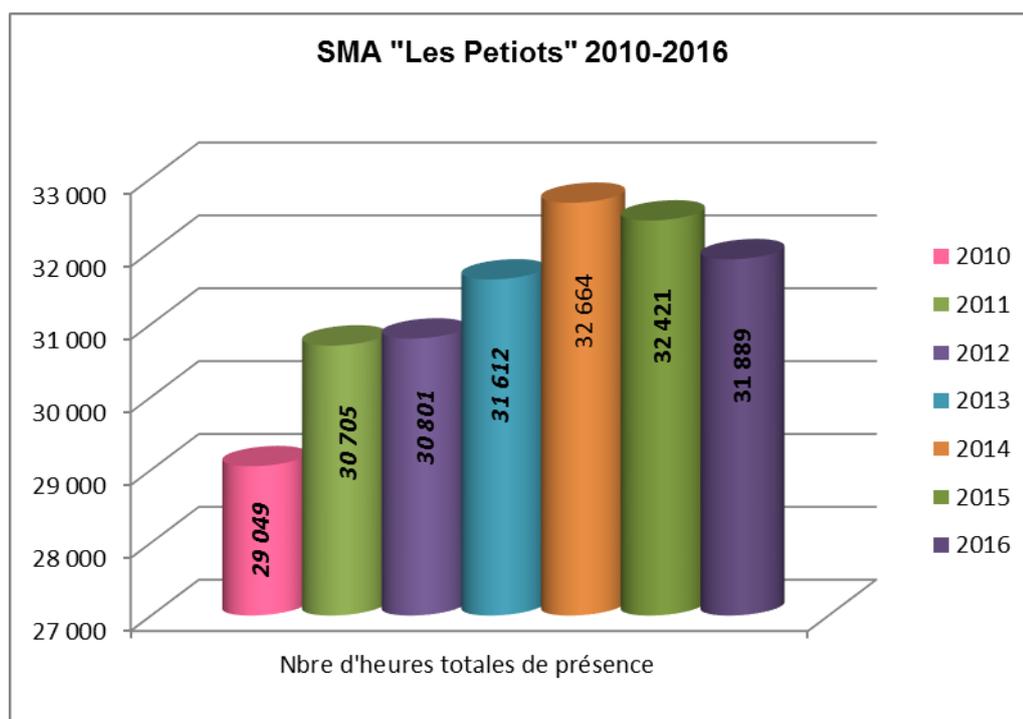
### La structure multi-accueil d'AVENSAN : Les Galipettes

La structure a un agrément de 18 places journalières pour des enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, en accueil régulier ou occasionnel.



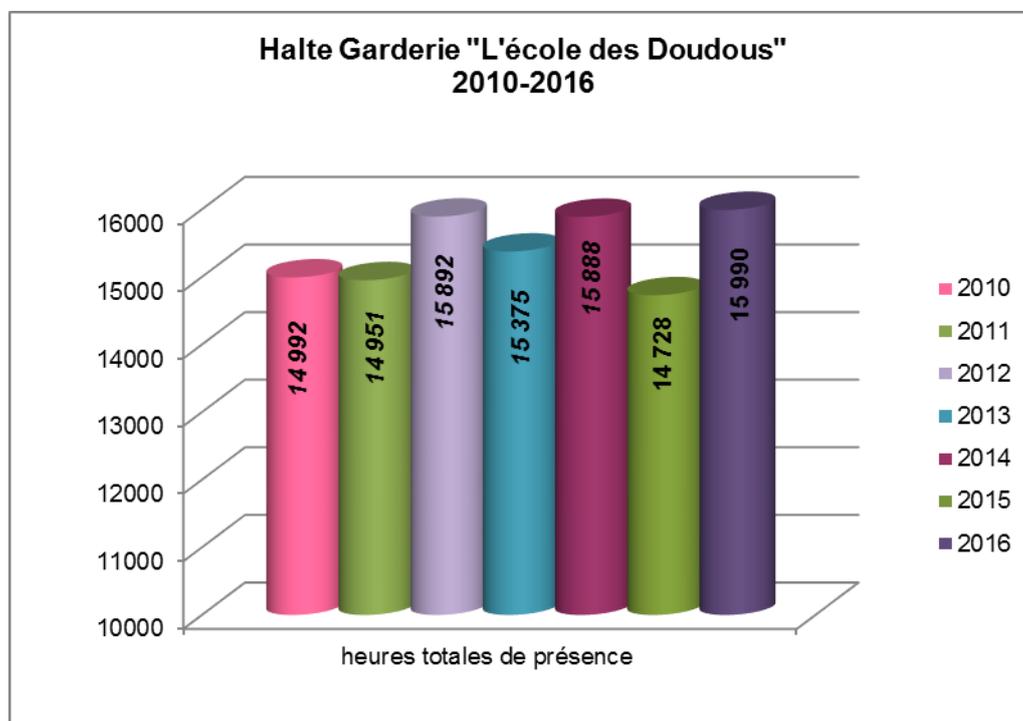
### La structure multi-accueil de CASTELNAU-DE-MEDOC : Les Petiots

La structure offre 16 places d'accueil, du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h45 pour des enfants à partir de 3 mois et jusqu'à leur entrée à l'école, en accueil régulier ou en occasionnel.



## La Halte-Garderie : L'école des Doudous

La structure offre 10 places d'accueil, du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h15 en accueil en occasionnel (15 heures maximum par semaine) pour les enfants de 16 mois à 4 ans.



## Le Relais Assistantes Maternelles Parents

Le Relais Assistante Maternelle Parents ne couvre qu'en janvier 2014 que 4 communes de la CdC (AVENSAN, CASTELNAU-DE-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE) auxquelles est venue s'ajouter BRACH depuis fin mai 2014.

Les missions de l'animatrice du RAMP sont :

- Informer les parents et les professionnels de la petite enfance,
- Etre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
- Informer les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,
- Informer les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
- Observer les conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Le premier semestre 2016 a été consacré aux démarches administratives auprès des partenaires, à la réécriture du projet de fonctionnement et au recrutement d'une seconde responsable animatrice.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, le RAMP est officiellement animé par 2 personnels. La mise en place sur le terrain est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Malheureusement un long arrêt maladie d'une des animatrices n'a pas permis un fonctionnement « normal » de cette structure ni sur 2016 ni sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## I - Développement économique – Habitat

En 2016, les élus communautaires ont recruté une chargée de mission pour suivre les dossiers liés aux actions de développement économique et à la mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH).

Cet agent a intégré la Communauté de communes en juin 2016.

### 1) Les missions

#### **En matière de développement économique :**

- ✓ La commande et le suivi des études et des procédures relatives au projet de création de la zone d'activité économique Pas du Soc II ;
- ✓ Le suivi et la mise en œuvre des procédures relatives aux transferts de compétences réalisés dans le cadre de la loi NOTRe ;
- ✓ Le suivi et la transcription au niveau du territoire de la politique régionale en matière de développement économique ;
- ✓ Le partenariat économique avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels locaux, départementaux et régionaux.

#### **En matière d'habitat :**

- ✓ La mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de la Communauté de communes.
- ✓

### 2) Le développement économique

#### a) Le projet de création de la ZAE Pas du Soc : le lancement des études d'opportunité et de faisabilité pour la création de la zone d'activité économique « Pas du soc II »

Depuis plusieurs années, les élus communautaires souhaitent créer une zone d'activités économiques sur la thématique « développement durable » afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire. La création de cet espace économique permettra notamment de favoriser le maintien et le développement des filières économiques locales, telle que la filière Bois et de permettre l'implantation de nouvelles activités, afin notamment de consolider et de développer l'emploi local.

Afin de réaliser ce projet, la Communauté de communes avait préalablement acquis plusieurs parcelles situées sur la Commune d'AVENSAN, sur une emprise totale de 32 hectares, en vue de les urbaniser.

En juin 2016, la Communauté de communes a lancé une étude d'opportunité et de faisabilité qui à terme permettra de réaliser les diagnostics économiques et les scénarios d'aménagement indispensables pour la réalisation de cet espace économique.

Ces différentes études ont notamment pour principal objectif l'élaboration d'un programme d'aménagement adapté aux contraintes urbanistiques et environnementales du terrain sélectionné pour implanter le projet. Ces études comprennent plusieurs phases.

En 2016, elles se sont notamment concrétisées par la production d'un diagnostic économique en vue de déterminer les potentialités du territoire en matière de développement économique. Ce diagnostic fait apparaître le secteur du bois et de l'écoconstruction comme une filière porteuse d'avenir et d'emplois pour le territoire Médullien.

Ces travaux sont suivis par les élus communautaires et les partenaires institutionnels. Deux comités de suivi ont été ainsi créés en 2016.

- ✓ **Un comité technique** composé par le président de la Communauté de communes, Le vice-président en charge de l'économie, les maires d'AVENSAN et de CASTELNAU-DE-MEDOC, les membres de la Commission Action de Développement économique et par les différents services de la Communauté de communes concernée par le projet.
- ✓ **Un comité de pilotage** composé, en plus des membres siégeant au Comité technique, par les différents représentants des partenaires institutionnels (Région, Département, pays Médoc, Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, BORDEAUX Gironde Investissement...)

Au cours du second semestre 2016, la Communauté de communes a organisé deux réunions du Comité technique et une réunion du Comité de pilotage.

Par ailleurs, la concrétisation de ce projet nécessite la réalisation de différentes études environnementales en vue notamment de pouvoir concevoir le projet. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, la Communauté de communes a donc lancé un marché afin de recruter un bureau d'études spécialisé.

### **b) La mise en conformité des compétences en matière de développement économique**

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de communes.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques relèveront de la seule compétence de la CdC à compter de 2017. La notion d'intérêt communautaire disparaît, avec pour principale conséquence le transfert des ZAE communales de maîtrise d'ouvrage publique.
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du commerce est désormais obligatoire.

- La promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme devient une compétence communautaire, avec pour principale conséquence, le transfert de l'Office communal du PORGE.

Ces modifications majeures ont conduit les élus communautaires à réfléchir aux contours de la compétence de Développement économique.

Au cours du second semestre 2016, **4 réunions de travail avec les maires des communes membres ont ainsi été organisées**. Elles ont été l'occasion de présenter, aux élus, les nouvelles dispositions de la loi NOTRe et ses conséquences sur la politique économique communautaire. Elles ont également permis aux élus de réfléchir à la rédaction des nouveaux statuts en matière d'actions de développement économique.

### c) La réalisation d'une étude sur la stratégie de développement touristique de la Communauté de communes

Jusqu'à présent, la Communauté de communes n'exerçait pas de compétence en matière de Tourisme. Le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme dont création d'offices de Tourisme » dans le cadre de la loi NOTRe ont conduit les élus communautaires à se doter d'une stratégie de développement touristique à l'échelle de la Communauté de communes.

Cette démarche menée en collaboration avec Gironde Tourisme avait pour principale objectif de repérer les atouts du territoire en matière de tourisme et d'identifier les leviers d'actions. Grâce à cette étude, les élus communautaires ont été en mesure de définir un plan d'action à court et moyen terme. Elle a également permis de déterminer les modalités techniques et administratives de la création du futur Office de Tourisme intercommunal prévu en 2017.

### d) Le partenariat économique

Parmi les actions qui ont contribué au développement du partenariat économique, en 2016, la Communauté de communes a participé :

- **Le salon Sesam** organisé par le Club des entrepreneurs du Médoc : une forte implication de la Communauté de communes :

- Présence de deux agents sur le stand pendant 3 jours,
- Participation des agents de la Communauté de communes,
- Participation des élus aux différents temps politiques,
- Rencontre avec les entreprises du territoire,
- Participation aux différents ateliers et animation.

- **La réseau des Managers de commerce (Manacom)** animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX.

- Participation à un journée d'information sur les nouveaux circuits d'approvisionnement de distribution agroalimentaires

- **Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** piloté et mis en œuvre par la Région Nouvelle Aquitaine.

La Loi NOTRe a désigné la Région comme chef de file du développement économique. Désormais la Région fixe les grandes orientations stratégiques régionales en matière de développement économique au travers du SRDEII.

En 2016, les élus régionaux ont souhaité associer les acteurs économiques régionaux à la conception du nouveau schéma, livré en 2017.

La Communauté de communes a participé à cette concertation en assistant à 4 journées d'étude.

### **3) La mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)**

Les élus communautaires souhaitent mettre en œuvre une OPAH sur le territoire de la Communauté de communes.

Ce dispositif cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et par le Département a pour finalité la requalification de l'habitat privé ancien, grâce notamment à l'octroi de subventions aux propriétaires bailleurs et occupants souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements (Isolation thermique, adaptation au handicap ou à la dépendance, remise sur le marché).

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de définir la faisabilité et l'opportunité de la mise en œuvre de ce type de dispositif.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les représentants de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et du Département de la Gironde pour examiner les modalités de subventionnement et de mise en œuvre de ce dispositif et préparer le recrutement d'un cabinet d'études pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui sera lancée courant 2017.

## I- Agenda 21

### 1) Création du service Agenda 21

#### a) Agenda 21, du global au local

Les Agenda 21 proviennent du Sommet de la Terre qui s'est déroulé à Rio en 1992 : les 173 Etats signataires de la Déclaration de Rio, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ont exprimé leur volonté d'encourager la mise en œuvre des principes du Développement Durable au niveau des territoires, par le biais des Agenda 21, soit 40 Actions pour le 21ème siècle.

La 28<sup>ème</sup> action s'adresse tout particulièrement aux collectivités locales : « L'initiative des collectivités locales à l'appui de l'Agenda 21 ».

Un Agenda 21 poursuit cinq finalités :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement des êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les Agenda 21 locaux sont notamment encouragés par la France à travers la Stratégie Nationale de Transition vers le Développement Durable pour 2015-2020, émise par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en 2015.

#### b) Un engagement volontaire de la CdC Médullienne

Par délibération du 15 mars 2016 (n°21-03-16), la Communauté de Communes Médullienne a décidé de mettre en place un Agenda 21, afin de placer l'ensemble de ses actions sous l'égide du Développement Durable.

Pour ce faire, une chargée de mission a été recrutée le 1<sup>er</sup> août 2016 au poste de Chargée de mission Agenda 21, grâce au soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région Nouvelle Aquitaine (délibération n°22-03-16 du 15 mars 2016).

Placée directement sous l'autorité de la Direction Générale des Services, ses fonctions sont :

- Elaborer le diagnostic préalable ;
- Définir avec les élus et la direction générale le programme d'orientations et d'actions Agenda 21 intercommunal ;
- Veiller à la liaison et la cohérence avec l'Agenda 21 de la commune du Porge ;
- Préparer les documents à soumettre au conseil communautaire ;
- Accompagner les services dans le montage et la mise en œuvre des projets ; leur apporter son soutien technique ;

- Elaborer et suivre le Programme Local de Prévention des déchets avec le Responsable du service Déchets ;
- Organiser la concertation avec les différents acteurs : réunions publiques, ateliers participatifs, animations de groupes d'acteurs, etc. ;
- Mettre en place et animer le groupe de référents des communes, élus et techniciens ;
- Participer aux actions d'animation et de communication engagées sur le thème du Développement Durable, suivre les instances extérieures (réseaux de Développement Durable, colloques, séminaires, ...) ;
- Préparer les dispositifs de suivi et d'évaluation (rédaction de notes, de tableaux de bord, etc.) puis réaliser les bilans annuels et les évaluations des actions menées ;
- Assurer la recherche de financement, établir et suivre les dossiers de demande de subvention ;
- Actualiser les informations sur le Développement Durable sur le site Internet de la CdC.

## **2) Mission principale de 2016 : élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**

Le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés crée les articles R. 541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement : les collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), dont l'objectif est de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 2020 par rapport aux données de 2010.

L'élaboration du PLPD comprend :

- Une phase de diagnostic (territoire, flux de déchets, initiatives existantes en matière de prévention, acteurs...),
- L'élaboration du programme d'action,
- La consultation de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPD pour avis,
- La modification éventuelle du programme d'actions le cas échéant,
- La mise à disposition du programme auprès du grand public pour avis,
- La modification éventuelle du programme d'actions le cas échéant,
- L'adoption du PLPD par la CdC Médullienne,
- L'information de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Préfecture de Région Nouvelle Aquitaine.

### **a) Un soutien efficace : l'accompagnement du Conseil Départemental de la Gironde**

Pour accompagner les territoires dans cette démarche, le Conseil Départemental de la Gironde a lancé en 2015 un appel à projets auquel la Communauté de Communes Médullienne a postulé. Elle a été sélectionnée et a pu bénéficier en 2016 de l'expertise gracieuse du cabinet VERDicité, spécialiste de la réduction des déchets, pour élaborer son PLPD.

La CdC Médullienne a bénéficié de 11 jours de travail en commun avec le cabinet VERDicité, entre le 26 février 2016 et le 13 décembre 2016. Il est à noter que le démarrage opérationnel a débuté véritablement à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, à l'embauche de la Chargée de mission Agenda 21 ; les phases du PLPD concernées par cet accompagnement vont du diagnostic jusqu'à la phase d'élaboration du programme d'actions.

Date	Durée (jours)	Quoi?	Sur place ?
26/02/2016	0,5	Présentation Réunion de lancement	non
25/03/2016	0,5	Réunion de lancement	oui
08/04/2016	0,5	Planning détaillé	non
08/07/2016	0,5	Réunion Préparation Diagnostic	oui
09/08/2016	0,5	Réunion Diagnostic	oui
06/09/2016	1,0	Réunion Bilan intermédiaire Diagnostic	non
22/09/2016	1,0	Réalisation Cartes Collectivités & Réunion Travail Questionnaires et Acteurs du territoire	non
14/10/2016	2,5	Analyse Partie Déchets et Gisement Evitement	non
25/10/2016	1,0	Bilan diag, déchets Matrice AFOM	non
26/10/2016	0,5	Gisement evitement	non
24/11/2016	1,0	Préparation Réunion Présentation Diag & Réunion Elus	oui
12/12/2016	1,0	Réunion de travail	non
13/12/2016	1,0	Réunion de travail	non

Les deux demi-journées grisées correspondent à des réunions en commun avec la Communauté de Communes Bassin Atlantique Nord (COBAN)

Pour information, la plupart des entretiens ont eu lieu dans les bureaux de VERDicité à BORDEAUX, la Chargée de mission y étant également domiciliée.

Les déplacements domicile-cabinet-domicile ont été effectués par la Chargée de mission à pieds ou à vélo, n'engendrant pas d'émission de CO2.



Source : *Accompagnement à la création des programmes locaux de prévention, Bilan d'activité 2016, VERDicité*

Le diagnostic du territoire et des flux de déchets a été présenté au Bureau Communautaire du 24 novembre 2016, en présence de Monsieur Damien HOLLANDE, du cabinet VERDicité.

Le soutien du Conseil Départemental de la Gironde, à travers l'expertise de VERDicité, a permis de gagner du temps dans l'appropriation et la mise en œuvre de cette nouvelle compétence obligatoire pour la CdC Médullienne qu'est la prévention des déchets.

## **b) Formation ADEME et intégration du réseau A3P : pour affiner les connaissances et partager les expériences**

La Chargée de mission Agenda 21 a bénéficié d'une formation de trois jours (du 19 au 21 octobre 2016, à Paris) financée par l'ADEME et intitulée « Animer un Programme Local de Prévention des Déchets ». Ce moment a été l'occasion d'approfondir ses connaissances méthodologiques et d'échanger avec le formateur et les autres animateurs de PLPD, venus de toute la France et de différents types de collectivités.

Le succès d'un PLPD est en effet particulièrement lié au territoire et aux Hommes qui le font ; le partage d'expérience est primordial pour aider les animateurs à ne pas se sentir isolés dans leurs problématiques, sur une matière qui nécessite imagination, force de persuasion et connaissance des techniques d'animation.

C'est dans cette optique que l'ADEME a mis comme préalable à ladite formation l'inscription gratuite au réseau Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des déchets (A3P).



Le réseau régional A3P Nouvelle Aquitaine organise des « webinaires » (conférences en ligne) dont le premier a eu lieu le 02 décembre 2016 ; il transmet également régulièrement des informations *via* sa lettre d'information.

## **c) Diagnostic du territoire à travers les déchets : une porte d'entrée vers l'ensemble des enjeux du Développement Durable**

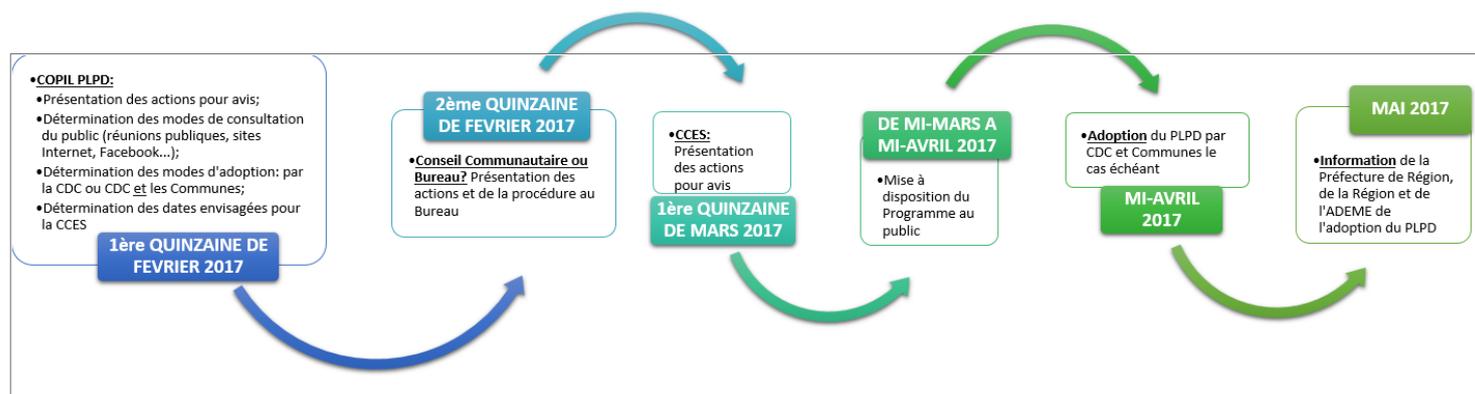
La méthode de diagnostic a consisté à étudier les données publiques disponibles relatives à la population, à l'urbanisme, à la vie socio-économique de la CdC Médullienne (sites Internet de l'INSEE, Pays Médoc, Gironde Tourisme, Académie de Bordeaux...) ; elle a aussi été constituée d'entretiens en face à face ou par voie téléphonique avec les Elus ou Agents de chaque Mairie, le Pays Médoc et Ecoacteurs en Médoc. En tout, 19,5 heures ont été consacrées à ces différents entretiens.

Ils ont permis d'obtenir un état des lieux précis des initiatives déjà existantes en matière de prévention des déchets (dans les Mairies, les écoles, les associations, Comités des fêtes, initiatives individuelles...) ; ils ont également été le point de départ de discussions plus générales ouvrant sur tous les aspects du Développement Durable, constituant ainsi une première approche des thèmes qui pourront être privilégiés dans l'Agenda 21 de la CdC Médullienne.

Au total, 113 heures d'échanges ont été consacrées au PLPD, incluant notamment le travail en commun avec VERDIcité, la formation Animer un PLPD (hors réunions avec la Direction Général des Services), soit 59% des déplacements et entretiens effectués par la Chargée de mission Agenda 21.



Les actions du PLPD seront étudiées par la Commission Aménagement de l'espace communautaire, Environnement, Logements et Transports en février 2017, puis présentées au Bureau ou Conseil Communautaire de février 2017. La phase de consultation, tant de la CCES que du grand public, se déroulera entre mars et avril, pour une adoption définitive prévue mi-avril 2017.



Calendrier prévisionnel présenté lors du Conseil Communautaire du 24 janvier 2017

Les actions envisagées au 31 décembre 2016, sont les suivantes :

Thématiques	Actions
<b>1. Sensibilisation des publics à la prévention et à la lutte contre le gaspillage</b>	A. Lutter contre le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes
	B. Promouvoir le Gourmet Bag (couplé à l'action 5 B)
	C. Sensibiliser à l'Eco-consommation
	D. Mettre en place un Marché La Jenny et Le Gressier
	E. Diffuser les documents existants
<b>2. Eco-exemplarité</b>	A. Mairies et CDC
	B. Manifestations éco-responsables
	C. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et organiser la gestion in-situ des biodéchets
<b>3. Actions emblématiques nationales</b>	A. Développer le compostage individuel
	B. Développer le compostage collectif
	C. Promouvoir le "Stop Pub"
<b>4. Actions d'évitement</b>	A. Créer une Zone de Réemploi
	B. Promouvoir l'utilisation des produits d'hygiène lavables
	C. Créer un Annuaire de la Prévention
<b>5. Action de prévention Entreprises</b>	A. Réduction pour les gros producteurs
	B. Réduction des déchets des commerces et restaurants
<b>6. Tarification / Fiscalité</b>	Engager une réflexion sur la tarification incitative

### 3) Communication pour le grand public, pour les Agents de la CdC

#### a) Pour le grand public

La communication en matière de Développement Durable et Agenda 21 a consisté à alimenter le site Internet de la CdC Médullienne, auquel a été ajouté un onglet spécifique Agenda 21, et à instaurer un rendez-vous hebdomadaire sur la page Facebook de la CdC : « les rendez-vous de l'Agenda 21 ».

Au total, 15 messages ont été postés entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2016 ; ils sont régulièrement suivis et « likés » par les contacts Facebook de la CdC.

*Exemple de communication :  
09/12/2016,*

*Combiner Noël et Développement Durable*



Par ailleurs, un article de présentation du PLPD a été publié dans le bulletin communautaire Médullienne Info n°2 de septembre 2016.

#### b) Pour les agents de la CdC

Un tableau de veille juridique et documentaire a été mis en place, librement accessible à l'ensemble du personnel de la CdC par le biais du serveur informatique (N:\AGENDA 21) [VEILLE JURIDIQUE & DOCUMENTAIRE](#).

Il n'est cependant pas utilisé par les agents autres que la Chargée de mission Agenda 21, faute d'une information suffisante envers l'ensemble de l'équipe (un seul courriel collectif adressé le 22 août 2016).

### 4) L'Agenda 21 de la CdC Médullienne

L'élaboration du PLPD, priorité de 2016, a constitué une première phase de diagnostic territorial au bénéfice de l'Agenda 21 ; il sera le point de départ des réflexions et échanges pour co-construire l'Agenda 21, priorité de 2017.

A titre informatif, 79,5 heures ont été consacrées aux entretiens, rencontres et journées d'information sur les différents thèmes de l'Agenda 21 : méthodologie, Plan Climat-Air-Energie de Territoire, Economie Sociale et Solidaire... Elles représentent 41% des déplacements et entretiens de la Chargée de mission Agenda 21 en 2016.



### **De la communication à la co-construction :**

En 2017, un bulletin communautaire Médullienne Info spécial Environnement est prévu, afin de présenter les activités des Services SPANC, Déchets, Technique et Agenda 21. De plus, la mise en place des actions du PLPD feront l'objet d'une communication spécifique, notamment en vue d'évènements tels que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Au-delà de la communication, la co-construction sera particulièrement recherchée, tant dans l'élaboration de la future Charte des manifestations éco-responsables à destination de tous les acteurs du territoire, que dans la définition des objectifs de l'Agenda 21 de la CdC Médullienne et des moyens pour les atteindre.

Plus spécifiquement encore, les agents de la CdC et de ses Communes membres, les Elus et les personnalités de la vie socio-économique seront fortement sollicités à travers des ateliers interdisciplinaires, en tant qu'experts dans leurs domaines et acteurs de leur territoire. Cette méthode permettra la CdC de se doter d'un Agenda 21 issu d'une large gouvernance de territoire.



### **Une nouvelle compétence obligatoire : le Plan Climat-Air-Energie de Territoire :**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement et crée l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), au plus tard le 31 décembre 2018. Le seuil de 20 000 habitants s'entend en « population Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF).

La CdC Médullienne devra donc élaborer ce plan, qui sera un des piliers de son Agenda 21.

#### **De nouveaux objectifs internationaux à l'horizon 2030 à intégrer au niveau**

#### **local :**

En septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté les « 17 Objectifs du Développement Durable 2015-2030 », en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, articulés en 169 cibles, formant ainsi le nouvel Agenda 2030.



# Les 17 objectifs

-  **Eradication de la pauvreté** (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)
-  **Sécurité alimentaire et agriculture durable** (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)
-  **Santé et bien-être** (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)
-  **Éducation de qualité** (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)
-  **Égalité entre les femmes et les hommes** (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)
-  **Gestion durable de l'eau pour tous** (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)
-  **Energies propres et d'un coût abordable** (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)
-  **Travail décent et croissance durable** (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)
-  **Infrastructures résilientes et innovation** (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)
-  **Réduction des inégalités** (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)
-  **Villes et communautés durables** (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)
-  **Consommation et production responsables** (Établir des modes de consommation et de production durables)
-  **Lutte contre les changements climatiques** (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)
-  **Vie aquatique marine** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
-  **Vie terrestre** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)
-  **Paix, justice et institutions efficaces** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)
-  **Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La France, dans une volonté d'exemplarité, s'est rapidement engagée dans une réflexion sur la mise en œuvre nationale des Objectifs de Développement Durable.

Il se traduiront certainement par des modifications normatives et par l'encouragement des territoires visant l'excellence environnementale et sociale en matière de développement d'une Economie Circulaire, et promouvant l'innovation démocratique.

Site Internet du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le 27/02/2017

## Un nouvel outil de partenariat Etat-CdC : le Contrat de Ruralité :

Un Contrat de Ruralité est envisagé, engageant l'Etat et la CdC entre 2017 et 2020, en faveur du développement territorial ; il s'agit d'un cofinancement de projets dans les domaines suivants :

- Accès aux services marchands et non marchands et aux soins,
- Revitalisation des bourgs centres,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition énergétique,
- Cohésion sociale.

La Chargée de mission Agenda 21 participe à la réalisation de ce document (diagnostic et plan d'action) menées conjointement avec la Direction Générale des Services en partenariat étroit avec les Communes de la CdC.